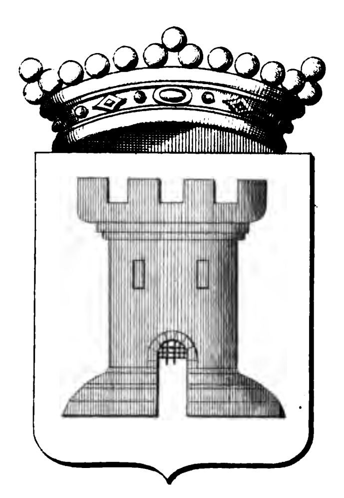
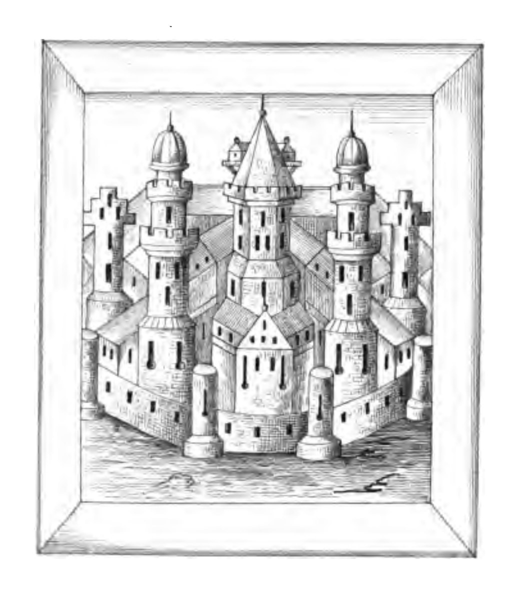

600035658X

HISTOIRE

DE LA VILLE

ET DU COMTÉ DE DALHEM.





HISTOIRE

DE LA VILLE

ET DU

COMTÉ DE DALHEM

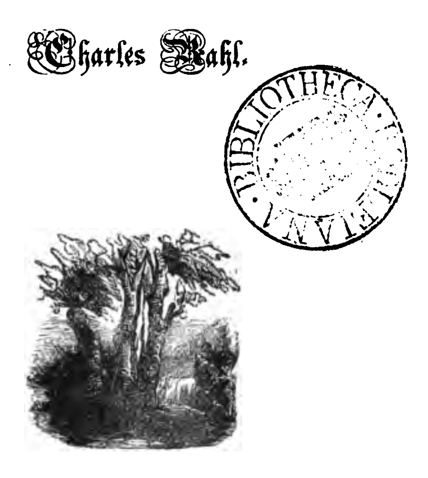
DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS

JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

Charles Rahl.



BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE A. LABROUE ET COMPAGNIE,
RUE DE LA FOURCHE, 36.

1852

A Monsieur Thys-Rogister,

Docteur en médecine,

Hommage d'amitié,

Charles R.

ERRATA.

Page 14 à la note 1, lisez 1673 pour 1573.
» 22, ligne 4 d'en bas, lisez *geldunes* pour geldanes.
» 22, note 21, lisez Steinen pour Stienen.
» 25, note 32, lisez Bertholet pour Bartholet.
» 35, ligne 13 d'en haut, lisez a burgensibus pour a bergensibus.
» 39, ligne 16 d'en haut, lisez roi pour empereur.
» 40, ligne 11 d'en haut, lisez le pour au lendemain.
» 43, ligne 8 d'en haut, lisez rentrer pour rester.
» 52, ligne 13 d'en haut, lisez de pour à ce différend.
» 65, ligne 11 d'en haut, lisez banquiers pour marchands.
» 65, ligne 12 d'en haut, lisez intarissable pour abondant.

I

Dalhem sous les ducs de Saxe.

Après que la tribu héroïque des Éburons eut été écrasée par les légions de César, les Germains, qui avaient aidé à ce bel œuvre, recueillirent avec avidité l'héritage du peuple disparu (1). Ce fait serait, à défaut d'autres preuves, facilement démontré par la dénomination tudesque conservée jusqu'à nous à bon nombre de localités. Ainsi, si nous ne voulons nous occuper que de cette partie du territoire éburonien compris entre la Meuse et l'Allemagne, nous trouvons que Dalhem signifie demeure du vallon, Berneau champ inculte, et Visé prairie, et ces divers noms sont d'autant mieux donnés, qu'ils décrivent à la fois la situation et la nature du sol.

Le lendemain du démembrement de l'empire romain, le pays de Dalhem fut témoin d'une lutte suprême entre les Francs, c'est-à-dire les hommes libres, et les bar-

(1) Desroches, Hist. anc. des Pays-Bas, I, 102 et 198.

bares (2). La fortune se déclara pour Sigebert, roi de Metz et d'Austrasie, et la Belgique se vit sauvée d'une nouvelle et terrible invasion. Ce fut sans doute ce roi franc qui fit élever une chapelle sur le champ de bataille même, afin de perpétuer le souvenir de sa victoire. Nous avons visité, il y a dix ans, cette respectable antiquité, et le nom du hameau au milieu duquel elle se trouvait naguère nous en a raconté, à lui seul, l'histoire. Il s'appelle La Tombe (3).

Au VIIIe siècle, l'oratoire de La Tombe était d'autant mieux connu et d'autant plus vénéré, qu'il possédait le seul clocher digne d'être cité dans tout le pays d'outre-Meuse (4). Mais, peu soucieux de la conservation d'un glorieux souvenir, d'une relique historique dont la valeur devait grandir par le fait seul de son isolement, le conseil communal de Bombaye obtint, au mois d'octobre 1833, un arrêté royal qui l'autorisait à reconstruire la chapelle. Ainsi disparurent peintures murales, inscriptions et sculptures, sans avoir, au préalable, été livrées aux regards et au jugement des archéologues.

S'il faut en croire les anciennes chroniques, Dalhem, qui aurait été ce fameux Coriovallum dont il est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin (5), serait devenu, sous la dynastie carlovingienne, l'une des résidences (*palatium* et *villa regalis*) des ducs de Saxe (6). Cette dernière circonstance, quel-

(2) En l'an 563, suivant Buzelin.

(3) Tumba, dans un acte du roi Arnold de Germanie qui porte la date de l'an 888. V. dans l'Analyse des chartes sous le n° 3.

(4) Heucheni Exegeris de Episcopatu Tungrensi et Trajectensi, cap. XI.

(5) Cette question si intéressante sera creusée profondément ailleurs.

(6) Meibaum. De pagis vet. Germ., ap. Leibnitz, II, 32. — Eccardi Hist. geneal. fam. Sax. sup. 273. Vorstius. Fasc. opusc. hist. et phil., V.

que étrange qu'elle puisse paraître au premier coup d'œil, peut s'expliquer par le voisinage de Maestricht, où les rois de Germanie, chassés par les invasions des Normands ou des Hongrois, venaient souvent tenir leur cour impériale et royale (7), et par la nécessité qui s'ensuivait pour les grands dignitaires, les princes et les courtisans, de se fixer alors dans cette ville ou dans ses environs. — Chacune de ces résidences princières ou seigneuriales devait, suivant la coutume franque, être le centre d'un domaine plus ou moins étendu; le duc Luidolphe de Saxe se charge de nous le prouver. Il concéda vers l'an 830 à la nouvelle église de Gandersheim une *manse*, c'est-à-dire environ soixante arpents, à prendre dans sa terre de Dalhem (8).

Après le partage qui eut lieu, en l'an 870, « *à l'endroit où la Berwine se joint à la Meuse*, » entre Louis le Germanique et Charles le Chauve, Dalhem vit, sans changer de maître, se resserrer les liens qui déjà l'attachaient à l'Allemagne (9). Cette « villa » resta aux descendants du fameux Witikind, et c'étaient maintenant ces Saxons, que Charlemagne avait mis plus de trente ans à vaincre, qui défendaient l'empire contre les invasions normandes. Le duc Bruno de Saxe était tombé l'an 880 en combattant les barbares; et son frère Othon, qui lui succéda, fit sans doute fortifier Dalhem, puisque, dans les chartes et les diplômes cités par Eccard (10), à partir de cette époque, il est dit plusieurs fois *castrum* et *castellum de Dalehem*.

(7) Annuaire du Limbourg, année 1827, p. 121.

(8) Wigand's Corv. Gesch. Quellen, p. 95.

(9) Bondam, I, 38. Baluze, Hist. des capitulaires, II, 221.

(10) Hist. geneal. famil. Saxon. super., p. 287-296.

Ce changement de dénomination tient évidemment au phénomène qui se produisit à la fois dans toutes nos provinces belgiques, où villes, bourgs, châteaux et fermes, dans la crainte des Normands, cherchaient à s'abriter derrière des fossés et des remparts.

Othon de Saxe fut l'unique héritier du duc Bruno; il refusa la pourpre impériale, mais ses fils, moins sages que lui, voulurent gagner par les armes ce qu'il avait librement dédaigné. L'un d'eux devint roi de Germanie sous le nom de Henri Ier; et nous remarquons, dans les lettres qu'il donna à l'église de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle, le 7 juillet 930 (11), que le nombre de ses terres de Westphalie, sur lesquelles ce chapitre va dorénavant avoir à prélever un neuvième des revenus, s'élève à près de cinquante. Dalhem n'y figure pas, grâce à sa qualité de *villa regalis*, mais le contraire a lieu pour Neufchâteau (Nova-Villa) et La Tombe (Tumba) qui en sont très-rapprochés.

La mort de Henri, surnommé l'Oiseleur, arrivée en 936, fut le signal d'une guerre cruelle entre ses deux fils, dont l'un était appelé au trône par la nation, l'autre par sa mère. La nation l'emporta dans la lutte : Othon devint empereur, et son adversaire peu fraternel, mis au ban de l'empire, vit ses biens séquestrés ou plutôt partagés entre ceux qui avaient le plus aidé à sa ruine.

Le pays de Dalhem, qui avait pu jusqu'alors être considéré comme un apanage des ducs de Saxe, fut donné au

(11) Ledebur, Archiv., IX, 79. Notice hist. sur le comté de Reekheim, par M. Wolters. Voy. les documents.

comte de Juliers, ou tout au moins soumis à son autorité et confié à ses armes (12).

Cependant le prince ainsi vaincu, banni et dépouillé, ne supporta pas sa mauvaise fortune avec patience : il rassembla les débris de son armée et, à leur tête, il s'en vint porter la désolation dans tout le pays situé entre le Rhin et la Meuse. Le comte Godefroid, alors gouverneur de Juliers, dut à son tour fuir devant lui. De ville en ville, de château en château, le prince Henri arriva sous les murs de Dalhem, qui refusa fièrement de le recevoir (13). Après quelques jours de siége, il y entra de vive force, dépouilla ce qui restait d'habitants et jeta à bas toutes les murailles.

Mais quel était ce comte de Juliers qui laissait ainsi ravager la contrée confiée à sa garde?

Borheck prétend (14) qu'après son traité avec Robert, roi de France, Henri l'Oiseleur ne choisit les gouverneurs de la marche de Juliers que parmi les nobles du pays, sans que cette charge eût alors un caractère d'hérédité; seulement les châtelains ou burgraves qui en remplissaient les fonctions prenaient le titre de comte qu'ils transmettaient à leur descendance. Ne peut-on pas déduire de là que le comte Godefroid, gouverneur du pays de Juliers pendant la révolte du prince Henri, était un burgrave d'Arc et de Hochstade, puisqu'on trouve cette famille, vers la fin du

(12) Gobelinus, aetat. VI, cap. 49. Annalista Saxo ap. Eccard., p. 242-250.

(13) Leibnitz, Script. rerum Brunsvicens., illustrationi inservientes, III, 77.

(14) Geschichte der Laender Cleve, Jülich, etc., I, 328.

même siècle, en possession du pays de Dalhem et du titre de comte (15)?

Buzelin ne sait rien de l'origine de ces seigneurs; c'est en hésitant qu'il en fait remonter la tige à Sigebode, c'est-à-dire au commencement du xe siècle (16). Nous allons chercher à combler cette lacune. Les comtes de Dalhem descendraient, suivant la version la plus vraisemblable, d'un chef saxon qui, pendant les guerres continuelles de Charlemagne contre sa belliqueuse nation, se serait rangé du parti des Francs. Ce chef s'appelait Egbert (17). Sa défection et ses services furent bientôt récompensés par la main d'Ida, fille de l'empereur, et par l'abandon de nombreux domaines situés en Westphalie et en Lorraine.

Ce n'est pas là un exemple isolé de la générosité de Charlemagne envers les nobles saxons qui passaient sous ses drapeaux; il gagna entre autres Alff, le meilleur des généraux de Witikind, par l'offre de la souveraineté du pays de Frise (18), et il renonça parfois à l'alliance des souverains étrangers lorsqu'en donnant l'une de ses filles il pouvait servir son ambition et rehausser sa gloire (19). A plusieurs reprises, Charlemagne présida dans le château de son gendre l'assemblée des nobles du pays; c'est à cette occasion qu'on attribua à ce lieu le titre de villa regia et le nom de *Hovestad*

(15) Reiffenberg, Chronique des comtes de Dalhem, dans les Mémoires nouv. de l'Académie de Bruxelles, VIII. Lucae Uralt. Grafensaal, p. 222. Kremer. Gesch. v. Gülch in den Ak. Beit., III, 155.

(16) Stemm., III. Hamelmann. Oper. gener. hist., 672.

(17) Gœtt. gelehrte Anzeig, 1838, p. 2034.

(18) Spangenberg's Adelspiegel, II, 204.

(19) Hist. gest. Offae reg. Mercior., mss. ex bibl. Coton.

qui signifie réunion de la cour (20). Dans les anciens diplômes et chez les chroniqueurs, ce château est mentionné sous les noms de Hochstade, Hofstad, Hoenstaedt et Hostade.

Deux fils du comte Egbert, Adelhard et Warin, furent successivement les premiers abbés du monastère de Corvey-la-Neuve en Westphalie (21). Leur maison religieuse, qui avait obtenu l'abandon de certains droits de juridiction sur la plupart des possessions de leur famille, vit, dès que le pays de Dalhem fut incorporé à la marche de Juliers, son pouvoir s'étendre sur cette nouvelle enclave. Ce fait est constaté par un acte de l'an 945, qui prouve en outre que Dalhem, en cessant, par suite de la condamnation qui avait frappé Henri de Saxe, d'être un manoir royal, avait perdu en même temps son indépendance vis-à-vis du clergé (22).

Plusieurs décrets et ordonnances royaux d'Othon le Grand, imprimés dans Miraeus, Kleinmayer, Schaten, Boehmer et Lacomblet (23), sont datés de Dalhem (Thalaheim, Dalahem) pendant les mois de janvier, de mai et de juin de la même année. Ces visites réitérées disent, nous semble-t-il, assez éloquemment, qu'avant de laisser passer l'ancien palais de ses ancêtres dans des mains étrangères il avait voulu lui dire un dernier adieu.

On nous objectera peut-être qu'Othon était assez puissant pour posséder plusieurs maisons royales du même nom.

(20) Stangefoll, L. II, 104-107. Gauhen's Adelspiegel, I, 857.

(21) Mabillon, De re diplom., p. 514. Buzelini Germ. sac., 1C4.

(22) Lüning. Spicileg. Eccles., III, 78. Falke, dans son Codex, trad. Corb.

(23) Miraeus, I, 259. Kleinmayer's Nach. v. Jav., 178. Boehmer's Regesten, I, 8. Schaten, Annal. Paderb., I, 278. Lacomblet, Urkund., I, 51.

A cela un savant archiviste, M. Lacomblet, a déjà répondu en relevant l'erreur commise dans les Annales de Paderborn où l'on parle de Faleheim, et il ne nous reste plus qu'à remarquer que, parmi les localités dotées par le hasard d'une dénomination analogue, Dalheim dans l'Emmergau, ou plutôt Dadem suivant Schotten et Kreissig (24), était un monastère de l'ordre bénédictin (25), et Dalem, au comté de Gueldre, rien qu'un pauvre hameau qui resta tel jusqu'au jour où Jean d'Arkel prit fantaisie d'y bâtir un château (26).

Tant que les comtes d'Are et de Hostade ne reconnurent pas dans le pays d'outre-Meuse, placé comme un trait d'union entre l'électorat de Cologne et l'évêché de Liége, le centre d'action le plus favorable à leurs ambitieux projets, ils n'y fixèrent point leur résidence; mais, ce moment une fois arrivé, ils dédommagèrent amplement la branche cadette, qui avait reçu d'eux l'investiture du château de Dalhem, et vinrent s'y établir. Ce fait, qui est resté ignoré jusqu'ici, nous montre dans les seigneurs de Montaigle et de la Tour les descendants des anciens châtelains que nous voyons, dans les chartes de l'époque, s'appeler Conrad de Dalahem vers 1080, Lothaire de Daleheim en 1093, et enfin Guillaume de Dalehem depuis 1106 jusqu'en 1128 (27). Ce n'étaient donc point des burgraves comme l'a supposé le chanoine Ernst (28).

(24) Schotten und Kreissig's Nachlese, I, 182.
(25) Chronicon Gottevicense, L. III, 466.
(26) Kemp's leven der doorluchtige H. v. Arkel, p. 17.
(27) Kremer, III, 22. Bondam, 173. Wolters, 39,40. Miraeus, IV, 197, etc.
(28) Histoire du Limbourg, V, 213.

II

Dalhem sous les comtes d'Are et de Hostade.

Entre les années 936 et 945, qui marquent la révolte du prince Henri de Saxe et la présence d'Othon le Grand au pays d'outre-Meuse, il y eut bien des seigneurs dépossédés pour cause de félonie et bien des familles nobles, étrangères à notre contrée, qui vinrent s'y établir. C'est ce moment même que choisissent pour apparaître à la fois dans l'histoire les comtes d'Ardenne, dont va descendre la généreuse lignée des ducs du Limbourg, les sires d'Altena, d'Eysden, de Boland, de Neufchâteau et de Fouron, et bien qu'ils aient tous été unis aux seigneurs de Dalhem par les liens du sang ou de la féodalité, nous renonçons sans peine à pénétrer le secret de leur origine. Et cela, disons-le, parce que nous reculons devant la pensée d'appliquer, comme unique issue, à nos recherches sur la noblesse du pays d'outre-Meuse, l'ingénieux moyen inventé

par Hemricourt (1), qui, pour en finir une bonne fois avec les difficultés et les contradictions, fait descendre la nombreuse cohorte des gentilshommes de la Hesbaye d'un seul et même chevalier.

Dans tout le cercle de Westphalie, mais particulièrement dans la subdivision comprise entre le Rhin et la Meuse que nous voyons successivement s'appeler Ripuarie, Luihgau, Gilego et enfin Basse-Lorraine (2), les coutumes franques ont prévalu pendant la durée presque entière du moyen âge. Cela suffit pour nous apprendre que le caractère révocable de la dignité comtale doit y avoir amené de fréquentes superpositions de races qui, ne pouvant plus être distinctement observées à travers les ténèbres de ces temps barbares, exposent l'écrivain aux plus graves erreurs. A ces difficultés, déjà suffisamment redoutables, vient encore se joindre l'incertitude dans les règlements de succession. Le droit d'aînesse n'était pas établi d'une manière absolue, comme la liste des comtes de Dalhem en fait preuve, et les femmes de race noble avaient constamment leur part d'héritage.

Ce sont ces diverses considérations qui nous ramènent vers un terrain plus vaste où les comtes d'Are et de Hostade, appelés en Belgique à la tête de leurs hommes d'armes, s'en vont prendre, comme seigneurs de Dalhem, la part la plus active à la lutte ouverte entre les maisons d'Ardenne et de Louvain au sujet du gouvernement de la Basse-Lorraine.

(1) Miroir des nobles de Hesbaye. Brux., 1573, in-fol.

(2) Lacomblet, Urk., I, 63. Miraeus, I, 48. Kremer, III. Urk., 6.

Les seigneurs de la Ripuarie, qui se tenaient eux-mêmes pour le boulevard le plus ferme de l'empire incessamment menacé, se liguèrent presque tous avec le comte de Limbourg contre Giselbert de Louvain. Ce dernier, devant reconnaître dès lors l'inutilité de nouvelles tentatives armées, se rapprocha tout d'un coup de son but en épousant une princesse saxonne du nom de Gerberge qui lui apporta en dot la plus grande partie du pays d'outre-Meuse (3). L'investiture du gouvernement de la Lorraine ne pouvait plus, après cela, se faire attendre, mais le caractère trop turbulent de Giselbert l'empêcha d'en jouir avec quelque fruit. S'étant rangé, pour obéir à de secrètes obligations, du parti du prince Henri de Saxe qui disputait l'empire à son frère Othon, il fut dépouillé et banni par ce dernier. Ses comtés de Louvain, de Mansuarie et d'Arnau devinrent la proie d'un mystérieux personnage appelé Ansfriede (4), et ses terres sises au pays d'outre-Meuse furent partagées entre différents seigneurs parmi lesquels nous nommerons Godefroid d'Are, gouverneur de la marche de Juliers.

Lorsque ses héritiers légitimes rentrèrent en possession de leur patrimoine, la question de succession au duché de Ripuarie, qu'ils ne pouvaient perdre de vue, avait entièrement changé d'aspect. La princesse Gerberge, veuve de Giselbert, s'était remariée à Louis, roi de France, qui s'érigea aussitôt en souverain de la Basse-Lorraine. La querelle ainsi posée entre lui et Othon le Grand, les comtes d'Ardenne et de Louvain se virent réduits à combattre en

(3) Annal. Saxon. ap. Eccard., 250. Frodoard ad an. 929. Miraeus, I, 48.

(4) Compt. rend. de la comm. d'histoire, IX, 22. Dewez, Hist. part. des prov. belg., I, 48.

sous-ordre, sans pouvoir, à l'exemple des deux princes qui ne pouvaient s'entendre, arriver à un résultat décisif. Seulement en l'an 1005 une charte de l'empereur Henri IV vint décider du différend en faveur de son féal Godefroid, comte d'Ardenne et sire d'Arlon (5). Alors, suivant une habitude qui devint bientôt traditionnelle dans toutes les maisons princières de Belgique, le comte Lambert de Louvain, loin de courber la tête sous ce coup mortel porté à son ambition, ralluma la guerre en désespéré, et son adversaire eut mille fois à s'applaudir d'avoir, outre les comtes de Dalhem, de si puissants seigneurs dans son conseil et dans son armée qu'il lui fut possible de tenir la campagne sans trop de désavantage. — Nous passons sur un siècle entier où la fortune dispensa de telle sorte ses faveurs que les choses furent à peu près ramenées à leur point de départ. Henri de Limbourg était duc de Lothier, et Godefroid de Louvain, bien qu'il n'y eût pas le moindre droit, prenait le même titre. C'est à cette époque que les chroniqueurs et les annalistes des abbayes de Pruim et de Rolduc rapportent une circonstance très-curieuse puisqu'elle nous donne la certitude que Thierri d'Are, auquel nous allons bientôt voir jouer un rôle important, possédait déjà le pays de Dalhem. Ses terres, disent les diverses sources auxquelles nous avons puisé, touchaient sur plusieurs points au pays de Rolduc et au canton ardennois, et voici comment il avait de meilleures raisons que le duc de Limbourg pour molester les religieux de Pruim. Son grand-oncle, Rupert d'Are, avait gouverné

(5) Butkens, I. Preuves, p. 8.

cette célèbre abbaye pendant quarante ans (6) et lui avait légué différents biens situés au pays de Rolduc et ailleurs. Thierri, qui avait jusqu'alors inutilement réclamé contre l'illégalité de plusieurs de ces donations, joignit ses armes à celles du duc Henri et ne tarda pas à s'emparer des terres qui avaient été distraites de son patrimoine. Ainsi engagé vis-à-vis du duc, Thierri d'Are épousa son parti lorsqu'il en vint à mépriser ouvertement la puissance impériale et il fut enveloppé dans sa perte (7) : plusieurs de ses villes et châteaux furent pris et rasés. Dalhem fut-il de ce nombre? Nous n'avons pu le savoir.

L'empereur arrêta sa vengeance à l'humiliation que les deux rebelles avaient dû éprouver. Cette clémence porta ses fruits : au moment où Henri, roi des Romains, crut pouvoir usurper le trône, nous voyons apparaître le duc de Limbourg et Thierri d'Are ou de Dalhem parmi les plus dévoués et les plus hardis d'entre les défenseurs du vieux souverain et du père outragé. Il s'entend que les deux titulaires au duché de la Basse-Lorraine ne pouvaient se rencontrer dans le même camp; aussi, en cette occasion, le comte de Louvain fut assez oublieux des bienfaits d'un vieillard qui l'avait appelé son gendre pour se ranger sous l'étendard de son fils rebelle.

Mais le combat de Visé, qui eut lieu au mois d'avril de l'an 1105, lui réservait une rude leçon (8) : ses gens et ceux de l'usurpateur y furent taillés en pièces de telle sorte que l'armée entière en fut démoralisée et refusa de mar-

(6) Buzelini Germ. sac., p. 261.

(7) An. Gemblacen. chronicon ad an. 1116.

(8) Annal. Saxo ap. Eccard., p. 611.

cher en avant (9). Les comtes de Limbourg et de Namur et Thierri d'Are eurent les honneurs de cette journée. Ce dernier, que l'annaliste saxon (10) qualifie de personnage très-noble et très-fidèle, ramena en son château de Dalhem, qui n'était guères éloigné du lieu de l'action, son parent, le brave Conrad de Montaigle (Montisglonium), qui ne devait survivre que de peu de jours à ses nombreuses blessures (11).

L'année suivante, la mort de son père laissa Henri V prendre paisiblement possession de l'empire. Ces soins terminés, il songea à venger l'affront que ses armes avaient essuyé devant Visé, et bientôt le duc Henri de Limbourg, successivement dépossédé, vaincu et emprisonné, vit Godefroid de Louvain le remplacer dans la charge tant ambitionnée de gouverneur de la Basse-Lorraine, tandis que Thierri, comte de Dalhem, et les autres seigneurs du pays d'outre-Meuse, durent, une première fois, plier le genou et prêter hommage au comte de Brabant (12). Cette dernière humiliation ne pouvait être acceptée par un homme de la trempe du comte Thierri, et il rentra en Allemagne pour exciter ses pairs à la révolte. Il finit par y réussir. Nous le retrouvons en l'an 1114 parmi les chefs d'une ligue puissante qui s'est formée contre l'empereur Henri V, dont le despotisme semblait ne plus connaître de bornes (13). Ses frères et ses parents sont à ses côtés dans toutes

(9) Vita Henrici IV, p. 272.

(10) Annal. Saxo ap. Eccard., p. 612.

(11) Jamotte, XV, 108, qui a écrit Dolhain pour Dalhem, peut avoir mis Montaigu pour Montaigle.

(12) Gheerb. v. Leyden, Chron. Holl. cons. ap. de Roeert, I, 145.

(13) Ernst, Hist. du Limbourg, II, 240.

les batailles et partagent sa gloire. — Au combat d'Andernach, le duc Berthout de Carinthie, l'un des plus marquants d'entre les officiers de l'empereur, est fait prisonnier, et c'est à Thierri, comme au plus digne, qu'on abandonne d'un commun accord l'honneur dangereux et la tâche difficile de veiller sur un tel personnage. Thierri mena le duc Berthout dans l'une de ses forteresses que la chronique oublie de nommer (14). Nous devons croire qu'il s'agit ici du château d'Ahr ou d'Are, par la raison que la bataille perdue par les Impériaux avait été livrée au bord du Rhin et que le lieu que nous désignons se trouvait sur la même rive du fleuve entre Godesberg et Lechenich (15). En tout cas il devait être plus promptement et plus sûrement atteint que Hostade, Dalhem ou Kelbach.

Toutes ces guerres eurent pour résultat d'augmenter à tel point le désordre qui régnait dans l'empire germanique que les barons du pays d'outre-Meuse qui ne marchèrent pas sous la bannière du comte de Limbourg se plaisaient au pitoyable simulacre des chevauchées et du pillage sur les routes. Or, plusieurs voies romaines traversaient le pays de Dalhem, celle de Coriovallum entre autres, et les pauvres marchands, fussent-ils gens de l'empire ou brabançons, y étaient presque toujours dépouillés par les sires de Fouron, d'Argenteau, de Dalhem, d'Elsloo ou de Wittem. Les archives d'Aix-la-Chapelle, que nous regrettons de n'avoir pu visiter qu'à la hâte, renferment de quoi tracer un tableau aussi saisissant que véridique de cette époque.

(14) Chron. reg. vers. Germ. ap. Eccard., p. 984.

(15) Des Stadtsch. Hagene's Reimchronik, p. 59.

Bien en prit pour ces diverses raisons au comte d'Are et de Dalhem, dont l'âge avait d'ailleurs grandement corrigé l'humeur belliqueuse, de s'être réconcilié avec l'empereur (16). Il se trouva donc avec Gérard de Wickerode et Guillaume de Dalhem à Maestricht, lorsque Henri V vint au mois de novembre de l'an 1119 y passer quelques jours, et il ne se fit pas faute, les années suivantes, de donner des preuves d'un repentir de commande en paraissant là où se tenait la cour impériale (17).

Non content de rançonner les voyageurs et de piller les marchands qui traversaient ses domaines, Gosuin, sire de Fauquemont, ne craignit pas, en 1122, d'entrer en armes sur les terres de Bombaye, de Warsage et de Fouron, dont la majeure partie appartenait au chapitre de Saint-Servais à Maestricht. Le vieux comte Thierri, privé en ce moment de l'appui de ses compagnons de guerre, fit si bien à la tête des archers de Dalhem qu'il sut empêcher l'envahisseur de poursuivre son avantage, jusqu'au moment où Godefroid de Brabant vint mettre le siége devant Fauquemont. Ce château, de fort mauvais voisinage pour Dalhem, fut pris au bout de six semaines et rasé (18).

L'intervention du comte Godefroid avait été déterminée autant par l'ordre exprès de Henri V, auquel le chapitre de Saint-Servais de Maestricht avait adressé ses plaintes, que par les termes d'une chartre du même empereur qui mettait la Hesbaye et les pays situés entre la Meuse et le

(16) Butkens, I, aux Pr., 98.

(17) Bondam. Charterboek. v. Geld., 169. Lacomblet, I, 186. Kremer, III, Urk., 33.

(18) Butkens, I, 99. Ernst, V, 235.

Rhin en mouvance du Brabant, mais, dictée dans un esprit de rancune, elle était si impopulaire dans ces contrées que la première occasion favorable devait y ramener la guerre civile (19).

Henri de Limbourg était mort en 1119, laissant à Thierri d'Are, son fidèle allié, le soin de remettre son fils Waleran en possession des domaines qui avaient successivement été distraits de son patrimoine (20). Cette mission fut remplie avec d'autant plus de bonheur que l'évêque de Liége, les comtes de Juliers, de Luxembourg et de Namur, y prêtèrent les mains, et, peu de temps après, Thierri, comte d'Are et de Dalhem, s'éteignant à son tour, recommanda à ses fils de ne point perdre de vue que l'illustration de la maison de Limbourg devait être le plus cher de leurs soucis.

Jamais fils n'obéirent mieux au dernier vœu d'un père! A peine la dignité impériale avait-elle, ensuite de la mort de Henri V, été remise au droit d'élection que déjà Lothaire, comte d'Are et de Dalhem, et son frère Gérard, comte de Hostade, suivaient Waleran de Limbourg dans le parti du duc Lothaire de Saxe, l'un des prétendants.

Ce prince ayant triomphé par la force des armes, ce qui à cette époque de troubles et de misères était la seule manière d'avoir raison, paya Waleran de Limbourg de son aide en affranchissant à son profit la Basse-Lorraine du joug brabançon, et il ne fit pas moins pour les comtes de Dalhem envers lesquels il avait d'anciennes obligations. Pétronille d'Are, que l'empereur Lothaire appelle sa bonne

(19) Ap. Boehmer. Regesta imp. ad an. 1107.

(20) Annales Rodenses inediti ad an. 1119.

parente (21), épousa le puissant comte de la Lippe, et Werner, sire de Bolland, qui marchait sous la bannière du comte de Dalhem, fut nommé à la même époque échanson héréditaire de l'empire (22).

Lorsqu'on sut que l'empereur Lothaire se proposait de célébrer la fête des Trois Rois de l'an 1127 à Aix-la-Chapelle, toute la gentilhommerie des pays de Juliers, de Brabant, de Gueldre, de Limbourg et d'outre-Meuse s'y donna rendez-vous. On s'attendait à une rupture violente entre Godefroid de Brabant et Waleran de Limbourg. Il n'en fut rien, parce que l'empereur, qui connaissait leurs sentiments jaloux, leur fit à tous deux les mêmes honneurs et leur prodigua les mêmes caresses. Mais Godefroid, n'étant venu à Aix que dans un but de vengeance qu'il n'avait pu atteindre, n'attendit pas que l'empereur congédiât sa cour pour s'éloigner (23). Les méchants procédés d'un comte de Duras à l'égard de marchands liégeois lui fournirent un prétexte pour le défendre, et le voilà, à la tête de toute une armée, venant provoquer l'évêque de Liége, qui avait excommunié et dépossédé le comte de Duras. Waleran de Limbourg se chargea de répondre à ce défi qui lui était indirectement adressé, et le septième jour des ides du mois d'août 1130 les geldanes ou les braves archers de Limbourg et d'outre-Meuse, dont Lothaire de Dalhem était l'un des chefs, se mesurèrent encore une fois avec les mercenaires brabançons dans la plaine de Wilre. La victoire ne leur

(21) Stienen. Westph. Gesch., I, 783.

(22) Des H. R. R. geneal. hist. adels. Lexicon, p. 30-39. Éd. de 1740.

(23) Pistor. Script. rer. German., I, 950, der annalist. V. Klosterrath an. 1127.

resta qu'après avoir été achetée par de véritables prodiges de valeur : si grand et si horrible fut le carnage, disent les traditions contemporaines, que bon nombre de braves chevaliers renoncèrent dès lors au métier des armes. Lothaire d'Are et de Dalhem paraît avoir été de ce nombre. Il avait épousé une femme de grande vertu, car le moine César de Heisterbach, dont l'esprit rabelaisien n'a épargné ni les ridicules ni les crimes de son siècle, en a fait, peut-être en dépit de lui-même, un pompeux éloge (24). Hildegonde d'Are et de Dalhem était fille de Hermann, comte de Lidtberg; elle avait apporté en dot à son époux le comté de ce nom et une partie de celui de Meer (25), et lui avait donné trois enfants dont deux garçons et une fille (26). Tant de conditions, qui se réunissaient pour assurer son bonheur, ne purent retenir dans ses foyers le comte Lothaire, qui croyait devoir, par un pèlerinage en Terre-Sainte, se réconcilier avec le ciel. Il partit donc, laissant la gestion de ses biens à Gérard, comte de Hostade et sire de Wickerode, que nous voyons figurer dès lors dans toutes les chartres qui intéressent le pays de Dalhem (27).

Lorsqu'au bout de quelques années on apprit que le comte de Dalhem avait misérablement péri, l'un de ses fils n'était déjà plus et l'autre avait pris l'habit au monastère de Cappenberg en Westphalie (28). Que restait-il à

(24) Caes. heisterb. mon. dial. mirac. Éd. Stronge, 1, 47.

(25) Lacomblet, I, 287. Kremer ak. Beit., II, 225.

(26) Le cartulaire mss. de l'abbaye de Meer donne ce renseignement.

(27) Gelen. farrag. dipl., I, 161. Cart. V. Knechsteden, p. 201. Lacomb., 1, 228. Miraeus, Op. dipl., I, 95.

(28) Kremer ak. Beit. in den Urk., II, 224. Niessert. Münst. Urk., II, 225.

faire à la pauvre comtesse Hildegonde que le sort frappait ainsi à coups répétés? Elle transforma son manoir de Meer en un chapitre de chanoinesses nobles, le dota richement, et finit par s'y retirer avec sa fille Hedwige (29).

C'est à la suite de ces derniers événements que le pays de Dalhem vint à passer sous la domination des comtes de Hostade qui héritèrent à la fois des titres, avoueries et autres prérogatives de la branche aînée.

On était à la veille de la grande croisade du XII[e] siècle prêchée par le fameux abbé de Cluny à un peuple mourant de faim et de misère, et à laquelle l'empereur Conrad de Hohenstaufen conviait une noblesse qui, par forme de passe-temps, s'abandonnait aux distractions du pillage et de l'incendie. Nous ne nous étonnons donc pas de lire dans les annales du monastère de Rolduc qu'un dixième de la population du pays d'outre-Meuse ait voulu concourir à la garde du saint sépulcre. Cette exaltation religieuse avait une excuse d'autant plus plausible qu'elle était toute ma-

(29) Les lettres par lesquelles Reinoldus, archevêque de Cologne, confirme la fondation de cette maison religieuse contiennent les détails suivants : « Ideo universis presentis cui. ac futuri ecclesie Dei fidelibus per « presentem paginam cupimus innotescere. quod illustris matrona *Hilde-* « *gundis* cometissa de *Are*. divino inspirata consilio dum coloniam se- « cundo ab Italia Deo duce remeassemus. castrum suum *Mere*. et universa « predia sua. que ex jure hereditario in dominium et usum ejus cesserant. « ministeriales quoque suos et numerositate et honestate valde commenda- « biles. adjuncta sibi manu venerabilis filii sui Herimanni quem tunc unicum « habebat. Deo in manibus nostris optulit. ac pro remedio anime sue et « pro dilecti filii sui *Theodorici quondam comitis arensis* totiusque generis « sui salute b. Petro in Colonia. nobisque et sancte coloniensi ecclesie « perpetuo donavit. »

térielle, mais nous ne pouvons comprendre qu'auprès des sires de Cuyck, de Bolland et d'Argenteau, qui avaient pris la croix, un membre seul de l'aventureuse et guerroyante famille des comtes de Dalhem soit venu se ranger. Il s'appelait Goswin, sire de Randerode, et tant était sincère son enthousiasme pour la cause qu'il allait défendre, qu'il vendit son alleu de Dorweiler au chapitre de Notre-Dame-aux-Degrés, à Cologne, afin d'entretenir une suite digne de son rang (30).

Toujours fidèle aux instincts de sa race, le comte Gérard ou, pour mieux dire, son ministérial Conrad de Dalhem unit ses armes à celles de Henri de Limbourg lorsqu'il plut à ce dernier de renouveler une ancienne et déplorable querelle avec le Brabant. Ce Conrad de Dalhem a été pris jusqu'à présent pour un comte du pays sans preuves suffisantes (31), tandis qu'il devient évident, par la nature des actes qui émanent de lui ou des diplômes auxquels il souscrit, que ses fonctions étaient celles d'un châtelain ou d'un gouverneur civil et militaire (32). C'est en cette dernière qualité qu'on le voit successivement assister en 1151 aux obsèques solennelles de la duchesse de Limbourg, et quatre ans plus tard au mariage de la petite-fille de cette princesse avec Godefroid de Louvain (33).

Nul événement ne pouvait être plus désirable que cette union, et l'on aurait pu prédire que dès ce moment une

(30) Lacomblet, Urk., I, 248.

(31) Ernst, Hist. du Limb., V, 213-214.

(32) Miraeus, Op. dipl., I, 698. Bartholet. Hist. du Luxemb., IV, p. XII et XIV. Ernst, Cod. diplom. Limb., VI, 137-143.

(33) Miraeus, Op. dipl., IV, 378.

ère de prospérité et de bonheur se serait ouverte pour le pays d'outre-Meuse, si tous les éléments du bonheur terrestre n'avaient pas été parfaitement incompatibles avec le génie turbulent du moyen âge. Un traité d'alliance conclu à cette occasion entre le Brabant et le Limbourg a cela de remarquable qu'il indique pour l'avenir aux comtes de Dalhem la ligne de conduite qu'il leur faut tenir, et dispose pour ainsi dire des destinées de leur pays (34). L'original de cet acte important paraît s'être perdu, mais nous savons par une charte de l'an 1191 (35), qui en relève la plupart des clauses, que la dot de Marguerite de Limbourg devait se composer, outre la seigneurie de Rolduc et l'avouerie de Saint-Trond, de la moitié de tous les alleux de sa maison « *situés entre la Meuse, le Rhin et la Moselle.* »

Or Thierri d'Are, qui vint à succéder vers ce même temps à son père dans les comtés de Hostade et de Dalhem, comprit qu'en tenant par héritage en Allemagne, et particulièrement aux environs de Dalhem, plusieurs grands domaines limbourgeois à titre de fiefs, il était entraîné par Henri II dans le naufrage de sa puissance. C'est à cette conviction sans doute que nous devons attribuer les contradictions étranges, les calculs ambitieux et les crimes même dont la vie du comte Thierri de Dalhem va nous offrir le triste tableau.

Il était jeune, ardent et brave; aussi ne put-il résister au désir de s'opposer à Goswin de Fauquemont et à l'archevêque de Cologne, qui avaient mis le siége devant le

(34) Butkens, Trophées, liv. IV, p. 125.

(35) Lüning, Cod. germ. dipl., II, 1578. Inv. cons. aux arch. du Royaume à Brux.

manoir de Randerode, appartenant à son frère Gérard (36). Son intervention n'eut pas un résultat heureux ; le château fut pris, livré aux flammes (37), et son châtelain, nommé Hartbern, qu'on accusait, non sans motifs sans doute, d'avoir commis des rapines sur les terres de l'Église, pendu haut et court (38). Goswin de Fauquemont se vengeait ainsi, après bien des années, de la part que les comtes de Dalhem avaient prise à la destruction de ses forteresses.

Cette guerre n'eût pas manqué d'appeler des représailles si l'empereur d'Allemagne n'avait fait taire en l'an 1158 toutes les querelles particulières devant l'annonce d'une seconde expédition en Italie. L'évêque de Liége (39) et le duc de Limbourg (40) en furent ; c'est assez dire que Thierri de Hostade ne pouvait manquer de se joindre à eux.

Tous les prélats et les seigneurs qui prirent part à cette campagne restèrent pendant plusieurs années éloignés de leurs foyers, et comme le comte de Dalhem ne reparaît pas dans les chartres avant 1163, nous pouvons admettre que son absence dura environ cinq années. A peine a-t-il revu la Belgique que son premier soin est de se soustraire à la double dépendance dans laquelle il va se trouver vis-à-vis des princes brabançons ; pour cela il emploie Francon de Bolland (41) qui résidait à la cour de Bruxelles

(36) Gérard d'Are, seigneur de Randerode, avait épousé Élisabeth de Lidtberg, sœur cadette de Hildegonde de Meer, veuve du comte Lothaire de Dalhem.

(37) Quix. Gesch. v. Aachen., I, 65 ad an. 1157.

(38) Martène. Ampl. Coll., II, 120-125.

(39) Bouille. Hist. de Liége, I, 170.

(40) Ernst. Hist. du Limb., III, 131.

(41) Francon de Bolland était homme lige des comtes de Dalhem et

et il parvient, quelque audacieux que dût paraître son projet, à obtenir la main de Lutgarde, l'une des sœurs du duc Godefroid. Cependant ce mariage, à part la disproportion d'âge des époux, fut loin d'aider le comte de Dalhem à atteindre le but qu'il se proposait. Au lieu de certains domaines brabançons sis sur la rive droite de la Meuse qui eussent arrondi son comté et doublé sa puissance, il n'obtint avec sa femme que la seule seigneurie de Haneffe en Hesbaye (42).

A partir de ce moment les sources nous font complétement défaut; nous savons seulement que, par ses guerres en Brabant et en Luxembourg, Thierri grandit à tel point sa réputation que les abbayes de Meer, de Siegberg et de Kamp mirent leurs biens sous sa protection (43). Au mois de février de l'an 1188 nous le voyons s'acheminer avec son frère Othon de Wickerode et Henri, sire de Fouron (44), vers Mayence où doit s'assembler une cour plénière. On aurait dû croire que l'ardeur des croisades était pour toujours éteinte, lorsque, entraînés par le seul exemple de l'empereur, tous les princes et barons présents firent le serment d'aller reprendre la ville sainte sur le sultan Saladin.

Le comte de Dalhem ne prend la croix qu'à contrecœur (45); ce qui nous le prouve, c'est qu'il attend à peine

frère de Werner III, échanson héréditaire de l'empire. Butkens, aux Pr., I, 45.

(42) Hemricourt, loc. cit.

(43) Kremer. Ak. Beit., II, 224-239. Lacomblet, I, 338, 349 et 371.

(44) Lacomblet, Urk., I, 361.

(45) Van Hasselt. Les Belges aux croisades, II, 50. Sous le nom de : Hochstadt.

que l'empereur se soit noyé en voulant traverser un fleuve de l'Isaurie pour se considérer comme délié de son vœu (46). Le duc de Limbourg, son fils, et beaucoup d'autres seigneurs belges suivirent cet exemple. Thierri regagna l'Europe en toute hâte, mais bientôt forcé d'obéir à l'inquiétude et à la turbulence de son génie, il rejoint le prince Henri, fils et successeur de Frédéric Barberousse, qui continuait en Italie une œuvre d'oppression (47). C'est là qu'il apprit par quelle lâche condescendance le duc de Limbourg venait de se déclarer le feudataire de son neveu Henri de Brabant et qu'il se promit de tirer une vengeance éclatante de ces deux princes qui ruinaient ainsi ses plus chères espérances. Aussitôt que l'héritier du trône impérial eut été sacré par les mains du pape Célestin III, il trouva l'occasion de lui faire entendre ses plaintes.

D'après lui la maison de Brabant était tellement avide de pouvoir et d'honneurs que les moindres prétextes lui suffisaient pour soulever les prétentions les moins fondées. Il dépeignit l'abandon de la seigneurie de Herstal en faveur du duc son frère par Albert de Louvain, et la candidature de ce dernier au siége épiscopal de Liége, comme coïncidant trop ostensiblement avec les réclamations armées du prince brabançon à l'égard d'une partie de la Hesbaye, pour ne point cacher les projets les plus contraires au repos de l'empire germanique (48). De pareilles insinuations, venant d'un homme qu'il tenait en grand honneur pour la sagesse de ses conseils, l'ancienneté de ses services et surtout l'éclat

(46) Vinisauf. Gesta dei per Francos, p. 1162, ad an. 1190.

(47) Miraeus, Hist. dipl., I, 555. Lacomblet, Urkund, I, 367.

(48) Bouille. Hist. de la v. de Liége, I, 192, ad an. 1191.

de ses succès militaires, firent une impression d'autant plus profonde sur l'esprit du jeune empereur qu'il n'avait pu oublier que ce même duc de Lothier et de Louvain l'avait, quelques années auparavant, grandement humilié par sa magnificence à la vue de toute sa cour et de tout le peuple liégeois (49). Il s'engagea donc à traverser à la première occasion le trop fastueux duc de Brabant dans ses projets, et le comte Thierri, auquel cette promesse donnait une grande impatience de revoir la Belgique, se distingua de telle sorte dans plusieurs expéditions contre les princes normands et d'autres révoltés, que la campagne se trouva terminée plus tôt qu'on n'aurait pu l'espérer.

L'archevêque de Cologne, qui avait accompagné le nouvel empereur en Italie, mourut sur ces entrefaites. Cet événement modifia sans doute, dans l'esprit de Henri le Lion, le plan qu'il devait s'être tracé pour humilier le duc de Brabant dont il n'avait pu empêcher le frère d'être canoniquement élu à la succession du siége de saint Lambert (50); et Lothaire d'Are, prévôt de l'église de Bonn, que le dernier archevêque de Cologne avait constamment désigné comme « un homme digne de l'estime de tous (51), » fut appelé par Henri le Lion à succéder à ce prélat en sa haute dignité ecclésiastique comme en ses fonctions d'archichancelier de l'empire (52).

(49) P. Foullon, Hist. leod., lib. IV, cap. 14, ed. pr. L'empereur Henri n'était alors que roi de Germanie.

(50) Martène. Ampl. Coll., V, 15. Dewez. Hist. part. des prov. belges, II, 289.

(51) Lacomblet, Urk., I, 338.

(52) Mag., Chron. belg. ap. Pistor, II, 224.

Cette façon indirecte de récompenser le comte Thierri, dont le prévôt de Bonn était le frère, souleva dans toute la Basse-Lorraine une si violente tempête que l'absolutisme impérial s'en effraya.

Lothaire dut céder ses droits sur l'électorat de Cologne à Bruno d'Altena, en qui la noblesse voyait un prince docile à tous ses instincts, et le peuple le disciple de saint Bernard, l'illustre abbé de Cluny.

Alors, tandis qu'Albert de Louvain se disposait à aller chercher à Rome la confirmation de ses droits, Lothaire d'Are, que l'empereur avait maintenu en ses fonctions d'archichancelier, fut nommé par lui à l'évêché de Liége, et le duc de Brabant, forcé bientôt après de paraître en cette dernière ville, s'en vint, le rouge au front et la rage au cœur, prêter entre les mains du nouvel évêque foi et hommage pour le comté de Brugeron et quelques autres terres qui relevaient de son église (53). C'est ainsi que l'irascible empereur parvint à guérir la blessure dont le duc avait autrefois frappé son orgueil, et que le comte de Dalhem, auquel tout cela coûtait bel et bien trois mille marcs de Cologne, se crut sur le point de supplanter son suzerain. C'est au moins ce que plusieurs historiens donnent à entendre (54). Ils disent que Henri le Lion était d'humeur à remettre le Brabant et le marquisat d'Anvers entre les mains du comte Thierri, de même qu'il avait déjà disposé du duché de Lothier en faveur de Hugues de Worms, le plus cher de ses confidents. Ce dernier, qui avait largement contribué aux événements que nous venons de retracer, trouvait dès lors la

(53) P. Bouille, Hist. de la ville de Liége, I, 197.

(54) Aegid. ap. Chapeauville, vol. II, cap. 61.

partie trop belle pour ne point briser sans hésitation tous les obstacles qui pourraient surgir devant ses pas; aussi Albert de Louvain, à son retour d'Italie après avoir obtenu du peuple sa confirmation comme évêque de Liége, devait-il périr par quelque trahison (55).

Ce crime, dont la clameur publique désigna hautement les coupables, changea tout à coup la face des choses. L'empereur, dont le ressentiment personnel était satisfait, laissa à ses complices, avec le dédain qu'il éprouvait pour des instruments désormais inutiles, toute la responsabilité de leurs actions.

Hugues de Worms, le plus actif des conjurés, disparut sans laisser de traces, et l'évêque Lothaire, qui se voyait à la fois menacé et haï par les nobles et par le peuple, quitta clandestinement sa résidence épiscopale et mourut à quelque temps de là pendant un voyage qu'il fit à Rome (56). Quant au comte Thierri, qui avait un courage trop élevé pour se laisser aller malgré sa chute à des faiblesses vulgaires, il se présenta, suivi de ses fils, à la cour, y plaida sa cause, et finit par obtenir une charge qui l'obligea à suivre l'empereur d'Aix-la-Chapelle à Francfort et de Francfort à Spire (57). Cette audace eût tourné au profit de ses affaires sans l'entêtement ou la lâcheté du chef de l'empire qui lui refusa le commandement d'un corps de troupes pour aller s'opposer au duc de Brabant et à ses alliés. Ceux-ci s'étaient

(55) V. pour les détails : Villenfagne, Recherches, I, 304-312. Chapeauv., II, cap. 61-84.

(56) Villenfagne, Rech. sur l'hist. de Liége, I, 317.

(57) Boehmer, Urk. der Reichst. Frank., I, 2. Martène, loc. cit. Miraeus. Lacomblet.

fait ouvrir, au mois de mars de l'année 1193, les portes de Dalhem, et y avaient installé Waleran, fils du duc de Limbourg, en qualité de châtelain (58).

Comme il était facile de le prévoir, ceux qui avaient juré de venger la mort de l'évêque Albert de Louvain, surpris de ne pas rencontrer d'opposition, redoublèrent d'audace. Le comté de Hostade se trouva pendant plusieurs semaines livré à leur fureur. On raconte que la flamme y dévora tout ce que le fer y avait épargné (59). Seul le château d'Are, défendu par sa position inaccessible, resta debout au milieu des ruines fumantes. Si l'on compare maintenant le traitement si différent que les conjurés firent subir aux pays de Hostade et de Dalhem, on pénètre tout aussitôt les secrètes espérances du duc de Brabant. D'ailleurs on se rappelle qu'outre les terres de l'Église, il se trouvait sur les bords de la Berwine de fort beaux domaines tenus, depuis le traité de 1191, en fief du Brabant par la maison de Limbourg, ce qui fait que la clémence n'était plus que le voix de l'intérêt le plus égoïste.

Ces divers événements, qu'il avait prévus sans avoir pu les empêcher, brisèrent tout à coup l'énergie du comte Thierri. Il accepta à Coblence une entrevue avec Henri de Brabant et finit par se réconcilier avec lui (60). Tout ce qu'on sait sur ces conférences et la convention qui les termina, c'est que les comtés de Dalhem et de Hostade furent rendus aux enfants de Thierri à la condition qu'ils rem-

(58) Ernst, Hist. du Limb., III, 205.

(59) Ernst, Hist. du Limb., III, 205.

(60) Bouille, Hist. de Liége, I, 200. Dewez, Hist. part. des prov. belg., II, 308.

bourseraient aux confédérés leurs frais de campagne. Cette clause amena l'aliénation de la seigneurie de Kelbach, qui fut achetée par Jean, archevêque de Trèves, pour une somme considérable et reprise ensuite à titre de fief par les anciens propriétaires (61). De son côté l'empereur, qui au milieu de ces débats avait risqué de compromettre sa couronne, fit mille protestations sur la pureté de ses intentions et sur l'ignorance dans laquelle il avait constamment vécu pour tout ce qui avait eu rapport au malheureux évêque de Liége; on le crut, ou tout au moins, satisfait de la crainte qu'on lui avait inspirée, on affecta de le croire.

Nous avons consulté le plus grand nombre de sources contemporaines, et, quelle que soit leur unanimité à ce sujet, nous croirons toujours, tant nous sommes certains ici de ne pas méconnaître l'esprit de l'époque féodale, que l'établissement de deux chapelles expiatoires fondées à la fin de l'année 1193 dans la cathédrale de Saint-Lambert, et desservies depuis lors aux frais de l'empereur, témoigna hautement de sa culpabilité.

Le comte Thierri ne revit pas la Belgique (62). Il vécut désormais à la cour d'où il data ses bonnes œuvres. Ces documents ont cela de particulier que le donateur y fait apparaître l'un de ses fils, dont il a, dit-il, « recherché et obtenu le consentement. » Nous pouvons donc admettre que Lothaire, fils aîné du comte Thierri, gouverna les pays de Dalhem et de Hostade aussitôt après le traité de Coblence.

Ce que l'historien Dewez a si improprement écrit sur le

(61) Hemricourt, liv. IX. Martène. Ampl. Collect., IV, 233.

(62) Boehmer, Urk. der R. Frank., I, 18. Mart. Thes. Anecd., 1, 66. — Kremer, Beit. in den Urk. II, 247. Lacomblet, Urk., I, 376-384.

malheureux sort du comte Thierri (63) nous oblige à rechercher les causes de l'indulgence dont on usa par exception envers ce seigneur.

Nous les rencontrons dans ses relations de famille.

Il était l'oncle (*avunculus*) de Henri de Brabant; son fils Lothaire avait épousé une comtesse de Gueldre (64), et les comtes de la Lippe, d'Arnsberg et de Seyn lui étaient alliés. Ces mêmes motifs furent, croyons-nous, comme une sauvegarde pour ses plus proches parents. L'un d'eux, Gérard, comte d'Are et de Nurberg, qui avait, sur ses terres, indûment prélevé le tonlieu et exercé certaines violences envers des marchands de l'empire et des habitants de la résidence royale (*a bergensibus nostris*), fut cité par-devant l'empereur qui tenait son lit de justice en la ville d'Aix-la-Chapelle, et condamné à une simple amende (65). Or, nous le demandons, est-ce que les ducs de Brabant et de Limbourg, qui étaient présents à cette cérémonie, eussent laissé échapper une si belle occasion de perdre un membre de la famille des comtes de Dalhem si leur haine n'avait pas été éteinte et leur vengeance assouvie?

Les archers dalhemois, qui étaient demeurés en repos pendant quelque temps, eurent, en l'automne de l'an 1194, l'occasion de revêtir leur harnais de guerre. Lothaire de Dalhem, comme neveu du comte de Luxembourg et de Namur, lequel avait épousé comme lui une comtesse de Gueldre, prit part avec les princes limbourgeois à la guerre que

(63) Hist. part. des prov. belg., II, 308.

(64) Quix. Die Grafen v. Hengebach, p. 8.

(65) Cod. diplom. aquen., I, 39, n° 57. Quix. Gesch. der Peterskirche, 1836, p. 121.

Henri l'Aveugle eut à soutenir contre le comte de Hainaut (66). Dès ce moment les relations politiques des comtes de Dalhem avec la maison de Gueldre sont constamment exploitées à son profit par le très-fin et très-rusé duc de Lothier et de Brabant.

Quand, après la mort du comte Gérard d'Are, Thierri, son fils unique lègue, vers 1197, ses biens à Lothaire de Hostade et de Dalhem (67), et qu'il est élu à l'évêché d'Utrecht (68), le duc Henri de Louvain, contre l'attente générale, se range de son parti et l'aide de ses conseils (69).

Ici la dissimulation est évidente; le duc veut éloigner les soupçons afin de pouvoir travailler avec d'autant plus d'aise et de sécurité à la pacifique expropriation des comtés de Moha, de Looz et de Dalhem.

En effet, profitant avec adresse des troubles amenés en Allemagne par la mort de l'empereur et la violence de ceux qui prétendaient à sa succession, il force le comte de Gueldre à lui renouveler son hommage et lui demande ensuite l'abandon des alleux qu'il possède au comté de Dalhem et au nord de ce pays entre les villes de Maestricht et de Ruremonde. Justement effrayé, Othon de Gueldre suit l'exemple donné dans une circonstance analogue par le comte de Moha, et il s'empresse de mettre les domaines convoités en mouvance de l'église de Liége (70). Jamais à bout de res-

(66) Alberi Trium Fontium chronicon, ad an. 1194.

(67) Lothaire cité une première fois comme comte d'Are dans Lacomblet, I, 387.

(68) Buzel. Germ. Sac. 60. Délices des Pays-Bas, V, 187.

(69) Ernst, Hist. du Limb., III, 268.

(70) Foullon, Hist. leod., I, 309.

sources, le duc attend qu'une guerre contre le comte de Frise, et dans laquelle il a engagé les princes limbourgeois, l'évêque d'Utrecht et Gérard de Randerode, l'un des frères du comte de Dalhem, soit terminée pour aller offrir son appui au roi Philippe dont l'étoile gagne chaque jour en éclat. Il arrive à Coblence (71), et bientôt, le 12 novembre 1204, les concessions et les faveurs de toute nature viennent, pour ainsi dire, l'accabler (72).

L'une des plus précieuses est l'abandon, à titre de fief, de la riche abbaye de Saint-Servais à Maestricht, à laquelle plusieurs droits régaliens étaient attachés et dont les terres s'étendaient en Gueldre, en Hesbaye, mais surtout dans le comté de Dalhem. Elles comprenaient dans ce dernier pays les villages de Bombaye, de Berneau et de Mortroux, sous le nom de ban de Saint-Servais, et la meilleure part des seigneuries de Hermalle, de Richelle et d'Argenteau, sous l'appellation de Terres de rédemption (73).

Cette politique, qui assurait la réussite sans offrir la chance d'une fortune contraire, fut poursuivie sans que Lothaire de Dalhem vînt à s'en émouvoir. Ce seigneur, bien différent en cela de ses aïeux, et même de ses frères, croyait mieux faire en apaisant le courroux du ciel qui s'était abattu sur sa maison qu'en se mêlant aux vaniteuses querelles des grands de la terre. L'ambition avait été l'écueil au choc duquel son père avait vu sombrer sa fortune, et il mettait tous ses soins à éviter un sort pareil. Du moment où le comte Lothaire vint résider à Dalhem, le

(71) Butkens, Troph. sac. et prof. du Brab., I, 167.
(72) Boehmer. Regesta reg. atq. imp. 1831, p. 156.
(73) Annuaire du Limbourg, 1825, p. 120.

clergé des environs éprouva les effets de sa libéralité (74).

. Il fonda, de concert avec le duc de Limbourg, l'abbaye de Valdieu, où furent transférés avec Guy, leur abbé, quelques religieux cisterciens qui avaient jusqu'alors vécu à Hocht, près de Maestricht (75). Le nouveau monastère, qui était comme Alne fille de la génération de Clairvaux, ne tarda pas à s'enrichir ensuite des donations que lui firent, comme à l'envi, tous les seigneurs d'outre-Meuse (76).

Plusieurs de ces monuments nous ont été conservés; mais celui d'entre eux qui est peut-être le plus important sous le rapport historique ne se trouve dans aucun recueil. Il prouve que cette maison de Cîteaux existait déjà en 1208, c'est-à-dire huit années plus tôt que ne l'ont cru les annalistes. On y voit encore que les religieux avaient, en cette année-là, pris à ferme perpétuelle du duc Henri de Brabant trente-huit bonniers de terre arable, de prés et de bois, et qu'ils s'étaient engagés à payer à l'officier du duc *en son château de Dalhem* dix-sept *souvers* (?) de seigle à la mesure de Trèves par an pour chaque bonnier de terre (77). Ou ces bons pères avaient le don de la prescience, ou ils avaient été assez fins pour pénétrer les projets du duc et se rapprocher de lui.

Nous voilà donc arrivés au moment où les petites souverainetés féodales surgies du caractère bénéficier des comtes

(74) Inv. des chartes du Brab. rep. à Vienne. Lacomblet, II, 18-24. Hist. S. Engl., 322. Reiffenberg, nouv. mém. acad., VIII, 40.

(75) Bouille, I, 217-238.

(76) Jongelini Not. abb. ord. Cist. in Belg., p. 48 et seqq.

(77) Extrait d'un mss. du xv[e] siècle, conservé aux arch. du roy. à Bruxelles.

sont menacées de revenir à leur forme primitive. Les comtes de Dalhem, comme tant d'autres, n'ont plus la force de combattre; ils croient toujours conjurer par l'éclat de leurs alliances le sort qui les menace. Gérard de Randerode devient un puissant baron par son mariage avec une comtesse de Clèves (78); Othon de Wickerode épouse Alveradis de Molbach, veuve de Guillaume comte de Juliers (79), et enfin Lothaire de Dalhem se remarie avec Mathilde, l'héritière du comté de Vianden, dont il prend le titre dans plusieurs actes (80).

Presque aussitôt, et comme pour prouver à ces seigneurs l'impuissance de leur politique, un nouveau décret de Philippe, se disant empereur des Romains, retire au comte de Looz tous les fiefs transmosans qu'il possède pour les concéder au terrible duc de Brabant (81).

Le roi Philippe meurt assassiné; un autre empereur des Romains usurpe le trône, puis un autre encore, et, chaque fois, Henri de Brabant est le premier à saluer le nouveau maître et à se faire accorder, après la confirmation de ses droits conquis sur la Hesbaye et le pays d'outre-Meuse, quelques grâces nouvelles. Devant ces agressions ainsi renouvelées, un prêtre, l'évêque de Liége, est le premier à retrouver son courage. Son exemple ne tarda pas à changer les dispositions des seigneurs du pays, qui oublièrent à la journée de Montenaeken (82) qu'ils étaient vassaux du

(78) Dinterus, I, 759. Bondam Charterb., 278. Butkens, I, Pr. 51.
(79) Lacomblet, loc. c., II, 151.
(80) Lacomblet, l. c., II, 31.
(81) Butkens, l. c., I, Pr. 55. Wolters, Cod. dipl. loss., p. 66.
(82) Bouille, l. c., I, 232. Ernst, l. c., III, 314.

Brabant pour combattre de leur mieux comme hommes liges de l'évêque Hugues de Pierrepont.

Les comtes de Dalhem avaient pensé et agi de cette manière. A ce manque de foi envers son suzerain, Lothaire III, comte de Hostade et de Dalhem, joignit, à quelques années de là, une insulte plus grave (83).

Sa sœur Philippote, dont le vieux duc de Brabant avait refusé la main (84), était mariée au comte de Seyn. Une autre sœur nommée Mathilde avait épousé le sire de Molenarken. Or ce fut justement le frère de ce dernier seigneur qui fut appelé, au lendemain du meurtre commis sur la personne d'Englebert, archevêque de Cologne, à le remplacer dans ses hautes charges de prince de l'Église, d'archichancelier et d'électeur du Saint-Empire. Le comte de Dalhem se trouva de cette façon intéressé à une affaire d'autant plus mauvaise que les ducs de Brabant et de Limbourg paraissaient s'applaudir d'un lâche attentat (85). Cependant, incapable de mettre les considérations de la prudence ou de la crainte au-dessus des intérêts d'une sainte cause, Lothaire s'en alla avec ses hommes d'armes joindre d'abord les seigneurs de la Mark, de Seyn et de Molenarken, puis ravager le comté d'Isenberg où s'étaient réfugiés les principaux meurtriers de l'archevêque Englebert (86).

Le coupable Frédéric d'Isenberg, ayant vu bientôt le

(83) Lacomblet, l. c., II, 81, prouve que Lothaire III, époux de Marguerite de Gueldre, avait succédé dès 1226 à son père.

(84) En 1207, mss. généal. de Lefort.

(85) Caesarius de Heisterbach, l. 2, cap. 8. Chron. S. Aegid. apud Leibnitz, III, 588.

(86) Gelen. vita S. Engl., l. 2, cap. 10; l. 3, cap. 30.

dernier d'entre ses châteaux livré aux flammes, chercha son salut dans la fuite. Arrêté à Liége peu de temps après, il fut livré au comte de Gueldre en la ville de Visé (87) et conduit par ses soins à Cologne où l'attendaient des supplices d'autant plus affreux qu'un peuple entier brûlait de s'y associer.

Une soif de vengeance si unanime disait assez, selon nous, que le comte d'Isenberg était le beau-frère de Henri de Limbourg et l'allié du Brabant (88).

Ici nous devons revenir sur nos pas pour prouver combien, avant tous, les griefs de Lothaire de Dalhem contre ces deux princes étaient légitimes. Outre des violations constantes des traités de Coblence de 1193 et de 1204 qui assuraient aux comtes de Dalhem la jouissance de leurs anciennes prérogatives souveraines ou féodales, des travaux de fortification avaient été élevés à Fouron-le-Comte (89). Ils étaient sans doute destinés à asseoir définitivement la domination brabançonne sur la rive droite de la Meuse; car l'archevêque de Cologne, qui se disait et se regardait comme le véritable duc de la Basse-Lorraine, bien que Henri de Brabant en portât toujours le titre, invoqua les termes de la convention de l'an 1191 en ce qui pouvait concerner les alleux limbourgeois sis au pays de Dalhem (90), et il ordonna en conséquence la démolition im-

(87) Steinen. Westphael. Gesch., III, 1386. Wolt. Chron. Brom. ap. Meibaum, II, 58.

(88) Martène. Ampl. Coll., V, 64. Lagarde. Hist. du Limb., 113-122.

(89) Miraeus cité par H. Del Vaux de Fouron. Découv. du Steenbosch. 1851, p. 4.

(90) Ap. Butkens, I, Pr. 45-46.

médiate de la forteresse de Fouron-le-Comte (91). Comme les princes limbourgeois ne se pressèrent pas d'y faire travailler, l'archevêque Englebert se chargea de cette besogne et se promit de les punir. Il y réussit de deux manières. D'abord Waleran, qui était devenu comte de Luxembourg du chef de son épouse Ermansette, dut reconnaître la validité des droits de juridiction exercés par les comtes de Hostade sur sa nouvelle terre de Fouron, puis son fils Henri se vit obligé de laisser à l'archevêque le gouvernement du comté de Berg qui lui revenait de droit héréditaire (92).

Cette double humiliation, que la maison de Limbourg eut à subir et que nous trouvons encore mentionnée dans un acte du mois d'août de l'an 1220 (93), était tellement grave, qu'elle fit naître l'idée d'un crime et en amena l'exécution. C'est au moins ce que le moine de Heisterbach nous donne à entendre (94).

Nous possédons fort peu de détails sur la guerre qui éclata entre le Limbourg et Henri de Molenarken après la mort de l'archevêque Englebert, si ce n'est qu'elle se continua pendant plusieurs années terrible et acharnée. Un jour, le jeune duc de Brabant, prétendant que les comtes de Dalhem se plaisaient à détrousser les marchands et les voyageurs et à couper les vivres à ses troupes occupées

(91) Caesarius de Heisterbach, l. 1, cap. 4. Ernst, Histoire du Limbourg, IV, 20.

(92) Gelenius. Hist. S. Engleb., p. 73. L'Art de vérifier les dates, 3me édit., III, 116.

(93) Lacomblet, Urk., II, 48.

(94) Caesarius de Heisterbach. l. 2. cap. 1.

dans l'électorat de Cologne, vint mettre le siége devant Dalhem et s'en rendit maître (95).

« Dès ce moment, dit Edmond de Dinter qui rapporte « ces événements à l'année 1229, les ducs brabançons de- « meurèrent les vrais maîtres, non-seulement de cette ville, « mais encore des riches campagnes environnantes. »

Lothaire de Hostade ne fit d'abord aucune tentative pour rester en possession de son comté d'outre-Meuse.

Il demeura avec les siens auprès de l'archevêque de Cologne (96), à Sordin, où se signa, le 23 octobre 1230, une nouvelle confédération contre le Limbourg et le Brabant (97). Outre le comte Lothaire, le pfalzgrave du Rhin, le margrave de Bade et les comtes de Seyn, de Kessel, d'Eberstein et de Spanheim y avaient pris part, ce qui fit que les armées ennemies, se trouvant de force égale, n'osèrent pas en venir aux mains. On se bornait de part et d'autre à surprendre des châteaux, à brûler des villages, à rançonner des chevaliers et à pendre des manants. L'empereur comprit alors qu'il était temps d'intervenir. Il ménagea un accord entre les parties (98); mais ni le baron de Randerode ni le sire de Wickerode, que nous aurions dû trouver aux côtés de leur parent le comte de Dalhem, ne figurent à cet acte diplomatique. Le premier s'était réconcilié avec son suzerain, le duc de Limbourg, après le saccagement de ses châteaux de Randerode et de Leedebroek (99);

(95) Chron. magn. Belg. ap. Pistor., III, 236. Butkens, I, 194.
(96) Lacomblet, Urk., II, 85.
(97) Ernst, Hist. du Limb., VI, 212.
(98) Ernst, l. c., IV, 167. Reg. de chartes brabanç. conservées à Vienne.
(99) Butkens, I, 194-225.

l'autre, déjà accablé par l'âge, avait vu ses fils entrer dans les ordres et l'Église s'emparer aussitôt de leur héritage (100).

Cette désunion entre les membres de la puissante famille de Hostade était un signe précurseur de sa ruine.

Il restait bien à Lothaire les comtés d'Are, de Hostade, de Meer et de Hengebach, mais, pris ensemble, ils n'avaient pas l'importance politique du pays de Dalhem qu'il venait de perdre.

La trêve que l'empereur avait fait accepter, comme nous l'avons dit, aux parties belligérantes, fut sans doute modifiée en un traité de paix, parce qu'en 1234 et 1235 nous rencontrons les princes brabançons et limbourgeois, en même temps que l'archevêque de Cologne et le comte de Dalhem, à la cour du roi des Romains (101).

Ce sont là des faits irréfutables; ils plaident de telle sorte en faveur du récit de Butkens que nous ne comprenons pas que la date de 1234, qu'Albéric de Trois-Fontaines assigne à la prise de Dalhem par les Brabançons, n'ait pas été reconnue plus tôt comme une erreur de copiste (102).

Ainsi que son aïeul le vaillant Thierri, Lothaire doit avoir fini ses jours loin de son comté d'outre-Meuse. La dernière d'entre les chartres que nous possédons de lui porte la date de 1236 (103), et déjà, l'année suivante, son fils Thierri prend, comme son successeur, ses titres en signant à un acte de vente (104).

(100) Kremer, Koeln. Urk., II, 253.

(101) 18 mars 1234, 20 juillet 1235, ap. Rymeri Foedera. Boehmer.

(102) Chron. ad an. 1240.

(103) Lacomblet, Urk., II, 108.

(104) Idem., II, 115.

L'archevêque de Cologne suivit, à peu de temps de distance, le comte Lothaire dans la tombe (105). La présence, pour ainsi dire providentielle, de six membres de la famille des comtes de Dalhem parmi les chanoines métropolitains de Cologne (106) fit sans doute que l'un d'eux, Conrad de Hostade, fut appelé à recueillir l'héritage aussi lourd qu'embrouillé de Henri de Molenarken. A peine installé, le nouvel archevêque interprète à sa façon l'ordre qu'il reçoit du roi des Romains d'aller soutenir l'élection d'Othon, prévôt à Maestricht et à Aix-la-Chapelle, comme évêque de Liége, et il entre en Belgique dans l'intention bien avérée de rejeter les Brabançons sur la rive gauche de la Meuse et de se remettre en possession du comté de Dalhem.

Son neveu Thierri, pour lequel il s'est décidé à jouer si gros jeu, investit aussitôt la place de Dalhem (107), mais la garnison se défend avec une telle opiniâtreté, qu'au bout de trois semaines l'approche du duc de Brabant met fin au siége (108). L'inutilité de cette entreprise, contrastant avec le prompt succès remporté dix ans plus tôt par Henri de Brabant, prouverait que l'importance de Dalhem, comme point stratégique, aurait dès lors été reconnue, et qu'aux difficultés d'approche créées par la nature on avait ajouté un grand nombre de fossés et de remparts. De nos jours on y remarque encore quelques murs épais, épargnés par le ca-

(105) Alb. de Trium-Fontium ad an. 1238.

(106) C'étaient Conrad et Frédéric, fils de Lothaire II, comte de Dalhem, et Thierri, Othon, Lothaire et Henri, fils du sire de Wickerode.

(107) Butkens, l. c., I, 229.

(108) Dinter., Albéric et Van Heelu.

non des Espagnols, et il ne serait pas impossible qu'ils eussent été élevés à cette époque.

On touchait à la fin de l'été de l'an 1238, puisque, d'après plusieurs sources contemporaines, la retraite des Coloniens se fit avec tant de désordre et d'une manière si précipitée que les récoltes, restées sur pied dans les comtés de Hostade et de Hengebach et aux environs de Bonn, purent être détruites par les poursuivants (109). Cet acte de barbarie stupide eut cette fois pour effet de rappeler le courage aux cœurs des plus faibles. De leur côté les campagnards s'étaient rangés en grand nombre sous les bannières de l'archevêque Conrad, ce que voyant, le duc de Brabant comprit qu'il ne pourrait plus poursuivre son avantage et s'estima heureux de conclure une trêve, comme le lui proposait avec instance son neveu le comte de Gueldre (110).

Cependant l'intervention de ce seigneur ne s'arrêta pas en si bon chemin. Il était également apparenté aux comtes de Dalhem, et il s'en prévalut auprès de l'archevêque de Cologne et de Thierri de Hostade, afin d'amener une paix durable au moyen d'une combinaison matrimoniale. Son avis l'emporta : Thierri de Hostade, comte de Dalhem, épousa, au commencement de 1240, une fille de Waleran de Limbourg et de dame Isabeau de Bar (111); et sa tante Marguerite donna, le même jour, sa main au comte Henri de Berg et de Limbourg, jusqu'alors ennemi irréconciliable des archevêques de Cologne (112).

(109) G. Hagene's Koeln. Reimchronik, p. 35 et seqq. édit. Lempertz.

(110) Ernst, l. c., IV, p. 189.

(111) Mss. généal. de Lefort, II, 222, cons. aux archives prov. à Liége.

(112) Lacomblet, l. c., II, xxx. Ditmard in not. ad Teschenmacheri

Ce fut encore le comte de Gueldre qui fixa les conditions de la paix après avoir rédigé les contrats de mariage, mais non pas avec le même bonheur. Son oncle de Brabant le força de déclarer, dans une charte datée du 7 avril 1240, que le château de Dalhem et son territoire étaient en dehors du traité de paix récemment conclu entre lui et l'archevêque Conrad (113). Ceci disait assez que les comtes de Hostade, qui ne gouvernaient plus Dalhem depuis dix ans, devaient considérer leurs droits héréditaires comme abrogés par ce fait seul.

Aussi le duc de Brabant ne crut-il pas, pour disposer à son gré du bien d'autrui, devoir attendre que la cession de ce pays eût légalement eu lieu. Nous en donnerons un exemple.

A la cour du roi des Romains, Philippe de Bolland avait bien élevé la voix en faveur de Thierri de Hostade, mais il avait été constamment traversé dans ses projets de conciliation par un grand seigneur, qui, après avoir plaidé la cause du prince brabançon le fer en main, la défendait encore la flatterie à la bouche. C'était Conrad de Thuringe, grand maître de l'ordre Teutonique. Ses peines se virent récompensées par la création, en faveur de son ordre, d'une commanderie au village de Fouron-Saint-Pierre (114). Les lettres données à cette occasion par Henri de Brabant portent la date du 26 juin 1242 (115). Elles nous apprennent

Annal. Clev., p. 457. Gert. v. d. Scheuren. Steinen, l. c., III. 1434 et seqq.

(113) Butkens, l. c., I, Pr. 82.

(114) Del Vaux. Dict. géog. de Liége, I, 174.

(115) Ernst. Cod. dipl. Limb., VI, 223.

que l'ancien seigneur du lieu, nommé Daniel, afin de ne pas tout perdre, échangea ses droits de propriétaire allodial contre ceux d'un commandeur dépendant du bailliage des Vieux-Joncs en Hesbaye. Il parvint ainsi, nous l'espérons au moins, à finir ses jours dans le château de ses pères.

Pendant ce temps, l'archevêque Conrad de Hostade, qui s'est vu désavoué en haut lieu, reprend les armes parce qu'il considère comme une agression l'alliance que vient de conclure Guillaume de Juliers en faveur de l'empereur Frédéric et du roi des Romains, son fils, avec la ville d'Aix-la-Chapelle (116). Le Saint-Siége, qui est mécontent de l'empereur, l'encourage, et de nouveau une lutte impie couvre le pays de ruines et de cendres (117). Fait prisonnier, l'irascible archevêque est, pendant neuf mois, renfermé dans le château de Niedeggen et ne parvient à recouvrer sa liberté que moyennant d'assez fâcheuses conditions acceptées pour lui par le comte Thierri de Dalhem et Othon, sire de Visé (118).

L'une d'elles était de rendre au comte de Juliers, ou plutôt à son frère Waleran, les biens des comtes de Hengebach qu'avaient fort légalement détenus jusqu'alors les comtes de Dalhem par suite du mariage de Lothaire III avec Marguerite de Hengebach, seule héritière de cette maison.

Le comte Thierri, sa mère et son frère Gérard renoncèrent toutefois, au mois de novembre 1242, à tous leurs droits sur le château de Hengebach et ses appartenances; peut-être agirent-ils ainsi pour témoigner à l'archevêque Conrad

(116) Kremer, l. c., III. Urk., 83.
(117) Mag. Chron. belg. ap. Pist., III, 295.
(118) Kremer, l. c., III. Urk., 87.

leur reconnaissance de ce qu'il avait audacieusement cherché à les remettre en possession de leur comté de Dalhem (119).

Ce sacrifice, qu'on s'était imposé pour lui, ne fut pas du goût du prélat, et, tout en trouvant que sa liberté avait coûté trop cher aux siens, il les ruina complétement. Mais, avant d'arriver à ces faits, arrêtons-nous devant l'une des figures les plus remarquables comme les plus caractéristiques du moyen âge. Conrad de Hostade s'était grandi par son époque. Semblable en cela à ces marins intrépides qui savent, au milieu d'une tempête, mettre leur héroïsme à l'unisson des éléments déchaînés, il avait vu d'un œil tranquille l'édifice de la société féodale craquer de toutes parts, les ressorts de l'État se relâcher, les mœurs se perdre, les liens de la famille se méconnaître. C'était le moment de faire des plus grands princes les jouets de son ambition et de léguer aux siècles futurs une œuvre digne de son génie. Mais la fortune trompa ses prévisions, et c'est au lendemain de sa ruïne complète qu'il entreprend, avec l'aide d'un autre Belge, Gérard de Saint-Trond (120), la construction de l'admirable cathédrale de Cologne, et que, la laissant inachevée, il semble avoir jeté à l'avenir le plus grand comme le plus orgueilleux des défis.

Dans une dernière bataille où « le plus ferme pilier de l'Église, » qui était Conrad de Hostade, avait dû céder la victoire « aux rayons de la couronne impériale, » comme disait l'empereur Frédéric en parlant des princes limbour-

(119) Kremer, l. c., III. Urk., 88.

(120) A. Van Hasselt, voy. Les Belges illustres, II, 89.

geois (121), le beau-père du comte Thierri, Waleran de Limbourg, haut baron de Fauquemont, avait trouvé la mort. Cet événement eut les conséquences les plus graves pour le pauvre comte de Dalhem, qui avait combattu dans le camp contraire. Son épouse le considéra comme le plus grand des criminels, l'accusa de l'avoir privée de l'amour d'un père et se sépara de lui.

Désormais livré à d'inutiles regrets, le comte Thierri ne fut plus qu'un jouet entre les mains de son oncle, le turbulent et terrible archevêque de Cologne.

Celui-ci, pour être à même de prendre sa revanche sur le comte de Juliers, sacrifia sans hésiter à la voix impérieuse de ses passions le seul et dernier fief que sa famille possédât en Belgique.

Le 23 février 1243, Thierri fut amené à faire au duc de Brabant l'abandon de tous ses droits sur le comté de Dalhem moyennant une composition de cent marcs de Cologne de rente effective et de deux mille marcs de Cologne en deniers une fois payés (122).

C'eût été là un marché par trop désavantageux à la maison de Hostade, si, le jour même, un traité secret n'avait pas été signé entre l'archevêque Conrad et le duc Henri (123).

Cet acte diplomatique nous livre un détail curieux. Le prince brabançon, qui ne veut pas avouer qu'il déclare la guerre au comte de Juliers, uniquement parce que ce dernier a tenu l'archevêque pendant neuf mois en prison, se

(121) Mantelius. Hist. loss., 187. Lüning. Cod. germ. dipl., II, 2000.

(122) Butkens, l. c., I, 85-86.

(123) Lacomblet, l. c., II, 147.

retranche derrière le plus pauvre des prétextes : une violation du droit d'escorte. Ce droit, pour lors tombé en désuétude, pouvait d'autant plus facilement être enfreint qu'on l'ignorait.

Il se trouva par hasard au nombre des parents du comte de Dalhem un seigneur assez courageux pour protester hautement contre des arrangements de tout point contraires à ses intérêts. Conrad de Molenarken, qui possédait plusieurs terres dalhemoises du chef de sa femme (124), ne fut pas écouté, et il s'allia de son côté avec le comte Guillaume de Juliers (125).

Le duché de Basse-Lorraine vit aussitôt la guerre se rallumer, et maintenant que l'archevêque Conrad comptait les milices tant réputées du Brabant dans son armée, il fixa presque constamment la fortune sous ses drapeaux (126).

Cette longue et cruelle dispute, dont on a souvent, faute d'un examen assez attentif, méconnu et les causes et l'esprit, eut de singuliers rejaillissements. — Il se fit tout à coup, après tant de déboires et d'humiliations que nos comtes s'étaient attirés par leur vaste orgueil, un dernier et vif éclat dans leur destinée.

Une de leurs filles monta sur le trône!

Le 13 janvier 1257, Richard de Cornouailles, frère de Henri III, roi d'Angleterre, est élu roi de Germanie, et le 17 mai suivant on le couronne à Aix-la-Chapelle.

Ce prince, qui par exception n'avait pas un cœur ingrat, épousa Béatrice de Hostade, sœur du dernier comte de Dal-

(124) Butkens, II, 320. Mss. généal. de Lefort, II, 206.

(125) Kremer, l. c., III. Urk., 88.

(126) Lacomblet, II, 158.

hem et nièce de l'archevêque de Cologne, son plus fidèle allié (127).

Tout semblait présager au Brabant la paisible possession du pays de Dalhem, lorsque tout à coup Waleran de Juliers, qui avait épousé une baronne de Molenarken, forma des prétentions sur cette terre. La comtesse de Juliers était bien une petite-fille de Lothaire III, mais si sa renonciation n'avait pas été recherchée par le duc Henri de Brabant, c'est qu'elle avait sans doute été jugée sans importance. Quelques coups de main et quelques chevauchées entreprises à propos réduisirent ce nouveau prétendant à demander la paix (128).

Le roi Richard ne voulut pas se mêler à ce différend entre feudataires, quelles que fussent d'ailleurs ses sympathies pour des parents, et il fit sagement. Il savait d'ailleurs que les princes brabançons se cramponnaient fermement à leurs conquêtes, et celle de Dalhem leur avait déjà coûté si cher!

(127) Mss. de Lefort, II, 222. Le P. Bouille, l. c., I, 289. Butkens, II, 320. La dissertation du savant chanoine Ernst (l. c., IV, 266) sur le compte de Béatrice combat notre opinion.

(128) Kremer, l. c., III. Urk., 95. Butkens, l. c., I, 263.

III

Dalhem sous les ducs de Brabant.

Tel qu'il vint à échoir au Brabant par le traité de 1243, le pays de Dalhem se composait des bans ou échevinages de Dalhem, d'Aubel, de Fouron, d'Olne, de Trembleur, de Housse, de Mouland, d'Oost, de Cheratte et de Bombaye (1). Les villages, bourgs ou hameaux y étaient au nombre de trente à trente-cinq, et les châtellenies ne faisaient pas défaut. Au nombre de ces dernières nous citerons Navagne, dont les belles tours féodales furent rasées en 1674 par les ordres du marquis de Bellefonds, maréchal de France; Aubin, dont les sires d'Arkel et de Grevenbroich faisaient encore le relief au duc de Brabant en 1395; Fouron-le-Comte, où résidaient, depuis la cession consentie par le Limbourg, les sires de Ripsteil; Neufchâ-

(1) V. le compte de Jean Sack de Wyck, receveur général du duché de Limbourg à cause de la cession du pays de Dalhem. Mss. de l'an 1395, cons. aux arch. du Roy. à Bruxelles.

4

teau, où flottait la bannière des fiers chevaliers de Dammartin ; Bolland, dont les seigneurs avaient constamment joué un rôle à la cour impériale, dans les armées, et au pied des autels ; et enfin Wandre, dont la valeur, comme point stratégique, avait déjà été appréciée par César lors de sa guerre contre les Éburons. Tous ces châtelains s'empressèrent de faire leur soumission ; et, à leur tour, les comtes de Clèves, de Berg et de Kessele, les sires de Fauquemont, de Gronsveld, de Visé et de Wittem, se firent hommes liges du Brabant contre un fief d'argent ou d'autres avantages, parce qu'ils trouvaient sans doute que leurs domaines touchaient d'une façon plus ou moins inquiétante au nouveau territoire brabançon (2).

Le premier acte posé par le duc Henri comme souverain du pays de Dalhem fut une fondation religieuse : manière d'actions de grâces assez usitée au moyen âge chez les seigneurs qui réussissaient dans leurs entreprises. C'est ainsi qu'auprès de Teuven le couvent de femmes de Zinnich (Sinneke) prit naissance en 1243 (3), et que, sous l'inspiration de son bienfaiteur, il rechercha la sanction et l'appui de Conrad de Hostade, archevêque de Cologne. Ce prélat répondit à cet acte de déférence en faisant un appel à la générosité des fidèles de son électorat, afin, dit-il dans les lettres données à cette occasion, « que l'abbaye de Zinnich puisse aussi convenablement que somptueusement parachever son église (4). »

(2) Butkens, l. c., I, 226, 287, 325, 390, 433. Hemricourt, l. c., p. 89. Quix, Beitraege, etc., III, 136, etc., etc.

(3) Foppens, l. c., ap. Miracus, III, 715. Delvaux, l. c., I, 389.

(4) Foppens, ap. Miraeus, IV, 408.

Albert Le Mire se trompe donc en mettant la fondation de Zinnich sous l'an 1248 et en la rapportant ensuite aux abbés de Rolduc (5). Cette erreur provient sans doute de la contemporanéité d'une maison religieuse du même nom auprès de Zülpich, au comté de Hostade. Elle dépendait de Val-Dieu et fit grand bruit pendant toute la seconde moitié du XIII[e] siècle par sa dispute avec la commanderie des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem située à Velden (6).

Conrad de Hostade, qui avait survécu à tous les autres membres de sa famille (7), descendit, le 18 septembre 1261, dans la tombe, abandonné de ses amis, haï de son peuple et ruiné par ses guerres.

Presqu'en même temps que l'archevêque, mourut aussi Waleran de Montjoie qui, mêlé aux principaux événements de sa vie, avait combattu tantôt pour et tantôt contre lui. Déjà en 1250 ce seigneur avait donné aux moines de Val-Dieu l'alleu qu'il possédait à Warsage (8), et l'on a tout lieu de croire que, fatigué du monde, il vint s'éteindre dans la paix du cloître (9). Son tombeau n'existe plus; mais, par un singulier hasard, la dalle de granit qui sans doute le recouvrait, et sur laquelle on l'a représenté revêtu de son armure, se rencontre aujourd'hui dans la cuisine du nouveau monastère de Val-Dieu au-dessous d'une pompe! Nous l'y avons vue.

(5) Miraeus, l. c., I, 209, v. aux notes.

(6) Quix, Beitraege, etc., III, 127.

(7) *Hagene's* Chronik. v. *Steinen,* l. c., I, 783.

(8) Ernst, l. c., VI, 14.

(9) Butkens, II, 323. Jongelin, l. c., cap. IX.

Comme il a été dit, l'empereur Richard avait épousé la dernière fille des comtes de Dalhem. Ce mariage s'était fait par amour et nullement par intérêt; aussi le souverain songea-t-il à régler en toute justice le différend que la question de succession aux comtés d'Are, de Hostade, de Meer et de Hengebach avait fait surgir entre l'église de Cologne et les comtes de Berg et de Juliers. Mais l'autorité impériale était à cette époque tellement affaiblie que les intéressés ne tinrent aucun compte de sa décision. Ils se firent mutuellement le plus de mal possible, et cela, avec d'autant plus d'impunité que la mort du duc Henri de Brabant laissait le gouvernement de ses États aux mains d'un héritier trop jeune encore pour en saisir vigoureusement les rênes.

Quelques traits suffiront pour peindre le caractère de l'anarchie qui régnait alors au pays de Dalhem, ainsi que dans tout le reste de la Basse-Lorraine.

Les chanoines de l'église de Saint-Adalbert à Aix-la-Chapelle et ceux de la cathédrale de Liége possédaient les uns un moulin sur la Vesdre, les autres un moulin sur l'Ourthe. Or, le duc de Limbourg, en se réservant le droit exclusif de pêcherie dans ces deux rivières, et en venant parfois lui-même inspecter les lieux, avait offert à un clergé vindicatif le prétexte d'une inconcevable agression. Au lieu appelé Bernimolin (10), les chanoines liégeois firent détruire des nasses et des paniers de bonde appartenant au prince parce qu'ils empêchaient, selon eux, l'eau d'arriver

(10) Ernst, l. c., IV, 331.

à leur moulin. A Olne (11), où Waleran de Limbourg avait l'habitude de passer la nuit, lorsqu'il était en chasse ou en tournée, le chapitre de Saint-Adalbert refusa de supporter à l'avenir les frais de sa réception et de son logement.

Justement irrité, le duc confisqua sans autre forme de procès les propriétés de l'église de Liége et voulut obliger les habitants d'Olne à payer pour les chanoines d'Aix-la-Chapelle. Mais les serfs se révoltèrent; ils prétendirent qu'ayant déjà la charge de servir une rente au chapitre de Saint-Adalbert et d'entretenir son moulin en bon état, il ne leur était guère possible de rien faire davantage. Faute de s'entendre on porta l'affaire devant la cour féodale de Dalhem, et, après plus d'un an, il fut décidé que lorsqu'il plairait à monseigneur le duc de Limbourg de séjourner à Olne, les habitants du lieu et les chanoines d'Aix-la-Chapelle auraient à se partager également les frais entraînés par sa présence et celle de sa suite (12). Ce fut ainsi que le clergé s'y prit pour témoigner à Waleran de Limbourg son mécontentement des largesses qu'il avait faites aux commandeurs de l'ordre teutonique et aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem (13).

Plusieurs châtelains ou gouverneurs militaires s'étaient probablement succédé à Dalhem depuis l'occupation brabançonne, mais leur autorité trop restreinte avait forcé la

(11) Ce village et la contrée environnante avaient déjà fait partie du comté de Dalhem au XIIe siècle.

(12) Quix, Gesch. der St. Aachen., II, 36. Urk., 128. Ernst, l. c., VI, 223.

(13) Ernst, l. c., VI, 263, 264, 289, 296. Butkens, I, 285. Quix, Beitr. f. Aachen, III, 128.

duchesse Aleyde, agissant au nom de son fils Jean encore mineur, de remettre la sénéchaussée du pays entre les mains de Waleran de Limbourg.

C'est en vertu de cette autorité que le prince intervient à tous les actes intéressant le commerce ou la propriété des Dalhemois et que, le 25 novembre 1270, il se rend, accompagné de Gérard de Seyska, châtelain de Dalhem (14), en la ville de Liége, afin d'y faire solennellement reconnaître Jean de Brabant comme haut avoué (15).

Malheureuse dans toutes ses entreprises, la duchesse Aleyde avait été surtout mal inspirée en comptant sur le concours désintéressé du prince limbourgeois. Un ancien levain d'envie fermentait encore dans le cœur de Waleran et devait bientôt susciter des guerres nouvelles et de nouveaux embarras.

Il mit à plusieurs reprises l'électorat de Cologne à feu et à sang lorsqu'il s'agissait d'appuyer les intérêts des comtes de Berg ou de Juliers; il poussa l'évêque de Liége à réclamer la ville de Malines les armes à la main; et il finit en 1273 par donner Ermengarde, sa fille unique (16), au comte de Gueldre et de Zutphen, le plus capable, selon lui, d'atténuer les effets de la convention de l'an 1191 et de défendre son héritage contre Jean I[er], duc de Lothier et de Brabant.

Mais, avant que Waleran, qui réglait ainsi les destinées de son peuple, eût fermé les yeux, tout le pays d'outre-Meuse présenta un singulier spectacle. La plupart des sei-

(14) Ernst, l. c., VI, 261.

(15) Butkens, l. c., I, Pr. 104.

(16) Dewez, Hist. part., II, 325

gneurs et jusqu'aux officiers brabançons, qui ne possédaient pas de ces demeures féodales aux murs épais et aux fossés profonds, se mirent, comme à l'envi, à en construire. Ce n'était pas dans le but de satisfaire leur vanité qu'ils agissaient ainsi, mais bien pour mettre à l'abri les dépouilles des étrangers ou des marchands qui traversaient la contrée. On raconte que l'avoué d'Eyss, dont la résidence était située sur la Gueule, entre Wittem et Cartilz (17), les surpassait tous par son audace. Il s'était emparé des biens que le chapitre de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle possédait à Galoppe, et, pendant plusieurs années, il fit vendre aux foires de Visé et aux marchés des environs les bestiaux, les récoltes et les fruits qui en provenaient (18).

Les hautes clameurs, provoquées par ces faits et d'autres semblables, laissaient Waleran aussi calme qu'indifférent, mais le jeune duc de Brabant, que de graves intérêts avaient appelé aux frontières de la Hollande, trouva bon de s'en émouvoir. Il passa avec son armée la Meuse à Maestricht et fit une justice exemplaire en ruinant de fond en comble la forteresse de Rimburg (19), où Henri de Mulrepas, drossart du Limbourg (20), et ses amis détenaient ceux desquels ils attendaient une rançon et transportaient le produit de leurs rapines. Cet acte de vigueur vengea de pauvres marchands brabançons et rendit à une circulation active l'ancienne voie romaine de Coriovallum, qui tou-

(17) Ce château s'appelle aujourd'hui Gunderath.

(18) Quix, Beit. für Eupen, Urk., 46, and. Beit. f. Aachen, III, 155.

(19) Butkens, l. c., I, 289, met Ringelberg.

(20) Butkens, I, Pr. 96, écrit Molrebays. Hemricourt, l. c., 70, Moylerepas.

chait à Rimburg après avoir traversé les vallées de la Berwine, de la Vour et de la Gulpe. Mais il fut surtout agréable aux bourgeois d'Aix-la-Chapelle, dont le commerce était la principale ressource. Ils témoignèrent par lettres du 30 mai 1277 leur gratitude au duc de Brabant en le reconnaissant, en sa qualité de vicaire de l'empire, pour leur avoué supérieur (21). Là était leur salut.

La puissance du duc Jean les défendit contre les princes limbourgeois qui, après avoir ravagé les campagnes, auraient voulu mettre le feu aux quatre coins de la ville afin de venger la mort trop bien méritée du comte de Juliers, de ses fils et de ses serviteurs (22).

L'affaire était si grave que, pour l'examiner et la débattre convenablement, le duc Jean et Sifroid, l'archevêque de Cologne, se donnèrent rendez-vous à Dalhem aux environs de Pâques de l'an 1280 (23). Ils y restèrent plus de huit jours, à en croire les chartes qui sont rapportées par Miraeus, Butkens et Quix (24). L'une d'elles ayant établi que la protection du Brabant était formellement acquise à la ville d'Aix-la-Chapelle, le différend se trouva vidé et les conjurés durent, bon gré mal gré, déposer les armes (25).

Les esprits demeurèrent cependant si excités qu'au moment où l'ancienne maison de Limbourg s'éteignit en la personne de Waleran IV, deux grands partis se formèrent aussitôt entre les seigneurs du pays d'outre-Meuse.

(21) Butkens, I, 290.
(22) Ernst, l. c., IV, 344. M. Lagarde, l. c., 161.
(23) Quix, Gesch. der St. Aachen., II, 49.
(24) Miraeus, I, 209. Butkens, I, 113. Quix, Gesch. Urk., II, 150, 151.
(25) Butkens, I, Pr. 112.

Les uns, surnommés les *Schafdrisch*, voulaient pour souveraine Ermengarde de Limbourg, comtesse de Gueldre; les autres, dits les *Geilenkirch* (26), espéraient la domination brabançonne, et, par une singularité assez remarquable, c'était le sire de Mulrepas, auquel avait appartenu le château de Rimbourg ruiné par le duc Jean de Brabant, qui guidait les partisans de ce prince, tandis que le sire de Julémont, dont la seigneurie se trouvait sur le territoire dalhemois, s'était mis à la tête de la faction des Schafdrisch.

Cette rude noblesse, dont nous avons raconté les prouesses alors qu'elle suivait les étendards des ducs de Saxe ou des comtes de Hostade et de Dalhem, allait donc aussi s'abîmer dans des luttes fratricides ! La querelle contemporaine des Guelfes et des Gibelins était, pour elle, un enseignement perdu.

On préluda, du côté des Geilenkirch, à de plus grandes entreprises, par des courses sur les terres de Waleran de Fauquemont, et en présentant ensuite la bataille au comte de Gueldre sous les murs de Galoppe (27).

Des religieux, qui ne pouvaient être autres que les moines de Val-Dieu, vu la proximité de leur maison, empêchèrent qu'on n'en vînt aux mains ; mais leur intervention, en écartant pour le moment tout conflit, én ce qui concernait la succession aux fiefs limbourgeois, ne put empêcher les luttes privées de continuer.

Le pays de Dalhem fut d'abord envahi par Conrad

(26) Schafdrisch, Scavedris ou Kellerdriesse était un château situé auprès de Henri-Chapelle, et, comme Geilenkirch, au pays de Juliers, le berceau d'une puissante famille.

(27) Butkens, l. c., I, 301.

Snabbe, sire de Lontzen et drossart du duché de Limbourg, qui s'y conduisit avec une cruauté extrême (28). Renier de Visé, qui était alors gouverneur de Dalhem, se mit à sa poursuite et l'atteignit à Warsage. Après un combat meurtrier, le drossart du Limbourg et plusieurs de ses officiers tombèrent au pouvoir du sire de Visé, qui les envoya bientôt en Brabant pour y expier leurs fautes au fond de quelque cachot (29).

Deux fermes sises à Warsage et appartenant au monastère de Val-Dieu avaient, à cette occasion, été livrées aux flammes. L'abbé jeta les hauts cris et, de peur que les représailles ne fussent pas assez vigoureusement conduites de la part des Brabançons, il leur avança de nouvelles sommes. La puissance de ces religieux devait être grande à cette époque, puisque, après les donations qui leur avaient été faites par les comtes de Hostade, les sires de Wickerode et les ducs de Limbourg, Jean de Brabant leur avait abandonné les revenus fonciers et les autres droits qu'il était dans l'habitude de prélever dans ses domaines à Dalhem, Berneau, Warsage, Olne, Aubel et Soiron (30).

Ogier de Heer, qui était seigneur de Warsage en même temps qu'avoué de la ville de Maestricht (31), pensa châtier aussi facilement le baron de Fauquemont, qui signalait sans relâche sa présence par une torche incendiaire, que le

(28) Quix, Beit. f. Eupen, 1837, p. 238. Ernst, V, 281.

(29) Ernst, l. c., IV, 430. Butkens, 1, 303. Barland, Chron. duc. Brab., cap. 46. Mappius, l. c., I, 44 et seqq.

(30) Reiffenberg, Nouv. Mém. Acad., VIII, 40. Ernst, l. c., VI, 186, 258, 259, 274, 281. Jongelin, l. c., lib. XI, 49 et seqq.

(31) Robyns, Dipl. loss., 34. Notice sur Averboden, 79. Quix, Schloss u. Capelle Bernsberg, p. 59.

gouverneur de Dalhem avait tiré vengeance du sire de Lontzen; mais cette fois c'étaient de paisibles bourgeois qui s'opposaient à des chevaliers bardés de fer et rompus au métier des armes, et ils furent presque tous faits prisonniers (32).

L'arrivée simultanée à Dalhem et à Maestricht de quelques détachements de cette infanterie brabançonne à laquelle on croyait alors qu'il était impossible de résister, vint, bientôt après, changer la face des choses.

Renier de Visé resta à Dalhem, tandis que Léon de Bautersem s'achemina vers Aix-la-Chapelle et que Wennemar de Geminich alla prendre le commandement de Maestricht. Ce dernier seigneur n'eut pas la patience d'attendre le retour du printemps pour venger les Geilenkirch de la défaite que leur avait fait essuyer Waleran de Fauquemont. Il ravagea toute la seigneurie ennemie, à tel point qu'il n'y resta pas une maison qui n'eût le toit défoncé, ni un arbre debout; et, non content d'une pareille besogne, il courut investir le château de Rolduc devant lequel, après quelques jours de siége, une blessure mortelle mit fin à ses exploits (33).

Il importe de remarquer que le village de Galoppe (34) était le point de jonction des routes de Maestricht et de Liége à Aix-la-Chapelle, puisque ce fait nous explique pourquoi, pour la seconde fois en 1284, les Brabançons vinrent au même lieu présenter la bataille aux partisans gueldrois. Déjà les deux armées se défiaient à grands cris;

(32) J. V. Heelu, Brab. Yeesten, 61. Butkens, l. c., I, 303.

(33) Quix, Gesch. v. Aachen, II, 51. Ernst, l. c., IV, 430. Butkens, I, 303.

(34) Gulpen en flamand. V. Quix, Beitraege f. Eupen, p. 276.

déjà le duc Jean croyait tenir une paix durable au bout d'une victoire facile, lorsque des envoyés des rois de France et d'Angleterre arrivèrent, tout aussi à propos que l'avaient fait les moines de Val-Dieu, pour offrir leur médiation. On renonça, mais non sans peine de part et d'autre, à la voie des armes pour revenir à celle si lente et parfois si honteuse de la diplomatie.

Henri, fils du sire de Lontzen, que le duc de Brabant détenait en son château de Genappe, n'eut pas plutôt connaissance des clauses de la trêve convenue entre les parties belligérantes qu'il se fit vassal du Brabant et consentit, pour racheter la liberté de son père, à trahir une cause qu'il regardait comme perdue. Par ce moyen les Geilenkirch, qui occupaient déjà au Limbourg plusieurs places fortes, purent également mettre des garnisons à Welkenhusen, Libois, Lontzen et Sprimont, et se voir, à l'expiration de l'armistice, attaqués sans fléchir sur dix points à la fois (35).

A partir de ce moment, la conduite de l'ancien drossart du Limbourg, revenu sur le théâtre de la guerre, et de son fils Henri, peut être regardée comme un des traits les plus caractéristiques de cette époque étrange de notre histoire.

Ils défendirent d'abord avec une grande bravoure le château de Lontzen contre les entreprises du comte Renaud de Gueldre, puis, se ravisant, ils lui vendirent leurs épées contre un généreux pardon, à la veille de la bataille de Wœringen. La fortune ne leur laissa pas recueillir les fruits de leur félonie; ils durent fuir jusqu'en Flandre, où le

(35) Lagarde, l. c., 178. Butkens, I, 307.

comte Guy leur offrit une rente viagère contre l'abandon de leurs droits sur les châteaux de Lontzen et de Welkenhusen (36).

Ce que le pays de Dalhem eut à souffrir entre les années 1284 et 1288 ressort abondamment des révélations qui nous sont faites par les archives de Val-Dieu sur l'état financier de ce monastère. Amis et ennemis avaient si bien incendié les fermes et même des villages entiers, détruit les récoltes et coupé les bois, que les moines durent, pour remédier à tout ce mal, s'adresser aux juifs ou Lombarders d'Aix-la-Chapelle, lesquels, étant en rapport avec les marchands si opulents de l'Italie, pouvaient fournir à la noblesse et au clergé un numéraire abondant.

Une charte donnée en 1299 par Jean II de Brabant est, à ce sujet, plus explicite encore. Ce prince y déplore l'abaissement de la maison de Val-Dieu et semble douter qu'elle puisse jamais rétablir ses affaires (37).

A Dalhem la cloche du ban s'était rarement tue un mois de suite; et, quand elle appelait les compagnies bourgeoises à se joindre aux routiers brabançons, c'était plus souvent pour aller constater les brigandages commis aux environs par Waleran de Fauquemont que pour l'atteindre et le châtier. Les connaissances militaires de ce seigneur étaient tellement supérieures à celles de ses contemporains que, rarement trompé dans ses prévisions ou dans le résultat de ses entreprises, il avait fini par inspirer au peuple une ter-

(36) Ernst, l. c., IV, 557. Quix, Rimburg, p. 20-23. Quix, Beitrage f. Eupen, 238. Butkens (I, 318) prétend à tort que Conrad Snabbe, sire de Lontzen, fut tué à Wœringen.

(37) Ernst, l. c., IV, 476.

reur superstitieuse qui devait longtemps lui survivre. Il n'est donc pas étonnant de trouver des chroniqueurs (38) qui exaltent outre mesure le courage des bourgeois de Dalhem pour l'avoir, en 1287, forcé de lever le siége de leur ville.

Ce fait, combattu par quelques auteurs, coïncide trop bien avec la destruction de Meersen par le sire de Wittem, l'un des plus fanatiques d'entre les Geilenkirch, et avec la concentration des forces brabançonnes à Maestricht au détriment de toutes les garnisons du pays d'outre-Meuse, pour ne pas être certain. Nous y voyons encore le motif de l'enthousiasme avec lequel Jean Van Heelu, l'historien de la bataille de Wœringen (39), salue l'étendard de Dalhem sur ce champ de carnage que nos ancêtres ont si glorieusement immortalisé. Renier de Visé, en sa qualité de châtelain de Dalhem, commandait aux milices du comté, et Jean d'Arckel, seigneur d'Aubin, et un sire de Berneau, surnommé le Pape, se distinguaient parmi ses officiers. Ce dernier seigneur fut sans doute le père d'André de Berneau, deux fois élu mayeur de Liége, et de la belle Adélaïde, qui épousa Conrad, burgrave de Reineck (40).

Jamais Mortroux, où l'on prétend qu'eut lieu la fameuse défaite de Sabinus et de Cotta par les Éburons (41); Mor-

(38) De Klerk, éd. Willems; Jean Van Heelu, éd. Willems; Dongelberge, Prælium Woring.

(39) L. c., p. 87 à 90. Butkens, I, 320.

(40) Delvaux, Dict. géog. de la prov. de Liége, I, 69. Buzelin, Germ. not., 272.

(41) C. J. Cæsar, De bello gall., lib. V, cap. 31. Cette tradition est encore admissible après les travaux de MM. Dewez, Mannert, Schayes et autres.

tier, qui signifie en wallon colline aux morts, et la Tombe, dont nous avons indiqué l'origine, n'avaient mieux mérité leurs sinistres appellations qu'au jour où Jean de Brabant put s'écrier : « *Limbourg à qui l'a conquis!* »

La terre de Julémont, parce qu'elle appartenait au chef des Schafdrisch, avait eu particulièrement à souffrir : les champs y étaient constamment restés en friche. Il en est fait mention dans les archives du prieuré de Saint-Jacques à Liége, lequel se trouvait présidé par Guillaume de Julémont, frère du fameux général gueldrois. Ce prêtre, qui fut l'une des grandes lumières de son siècle, mourut en 1302 (42).

Peu d'églises du comté demeuraient debout à l'issue de cette guerre d'extermination, et de ce nombre nous ne trouvons que les paroissiales de Richelle et de Cheratte à signaler : la première, parce que Hermann, seigneur de l'endroit et commandeur de l'ordre teutonique (43), la tenait à l'abri de son nom et la faisait desservir par un ecclésiastique de la chapelle royale d'Aix-la-Chapelle (44); la seconde, par la raison que l'on trouve au compte d'argenterie tenu par Jean de Warsage en 1393 un article ainsi conçu : « Donné « IV setiers d'épeautre pour l'autel de Notre-Dame à Che- « ratte, comme il a été fait sans interruption depuis l'an « 1264 au jour de Saint-André (45). »

Quelques Schafdrisch seulement avaient survécu à la bataille de Wœringen, mais la prudence ne commanda pas

(42) Buzelin, Germ. sac., 195.

(43) Lacomblet, l. c., II, 349.

(44) Quix, Gesch. v. Aachen, I, 54.

(45) Reg. de la Chamb. des Comptes cons. aux arch. du Roy. à Brux.

moins au duc Jean d'étouffer la haine des grands et le ressentiment du peuple. Il concéda en conséquence son alleu d'Eupen à Jutte, sœur de son féal chevalier Henri de Mulrepas, à la condition qu'elle accorderait sa main au sire de Julémont, chef du parti vaincu (46). Ce mariage se fit en 1290, et produisit, politiquement parlant, tous les fruits de concorde et d'oubli qu'on pouvait en attendre.

Il paraîtrait que les officiers brabançons, chargés par leur souverain de remettre les châteaux du Limbourg et du pays d'outre-Meuse en état de défense, cherchaient sous ce prétexte à imposer le plus fortement possible les couvents et autres corporations religieuses. Les remontrances adressées dans ce sens à la cour de Bruxelles par l'évêque de Liége n'étant pas suivies d'un prompt effet, des religieux prémontrés quittèrent leur maison du Mont-Cornillon pour échapper à de ruineuses illégalités, et l'offrirent à Jean de Flandre, évêque de Liége, pour prix de l'hospitalité qu'il leur avait accordée (47). L'évêque, sans tenir compte des droits que le duc de Brabant avait maintenant sur le Mont-Cornillon comme souverain du Limbourg, y mit garnison après y avoir fait élever des travaux de défense. Dès que ceci fut connu, quelques seigneurs limbourgeois tentèrent, de l'aveu du duc Jean, de surprendre le monastère changé en forteresse (48). Cette entreprise, que le succès ne vint pas couronner, excita à tel point le ressentiment des Liégeois qu'ils se mirent à courir le pays d'outre-Meuse. Ils brûlè-

(46) Quix, Schloss und ehem. Herr. Rimburg, 1818, p. 23. Chartes du Brabant, reg. B, fol. 47. Butkens, I, 326.

(47) Lagarde, l. c., 204. Bouille, I, 309.

(48) Ernst, V, 7. Foullon, I, 366.

rent, dit-on, quarante-huit villages et saccagèrent la ville de Dalhem (49). Ce dernier fait, rapporté avec quelques détails par Melart (50), n'est rien moins que prouvé. Il est, en effet, assez difficile de croire qu'une place capable de résister plusieurs fois de suite aux efforts d'un sire de Fauquemont, reconnu unanimement pour un grand capitaine, ait pu être forcée par une poignée de bourgeois à peine disciplinés. Quoi qu'il en soit, Dalhem eut, sous le règne de Jean II de Brabant et de son fils surnommé le Victorieux, des années prospères. La présence d'un sénéchal pour le comté ou d'un châtelain grand seigneur y amenait le mouvement et la vie, et le mardi de chaque semaine un marché important, qui subsiste encore, en faisait le rendez-vous des populations environnantes. C'était aussi ce jour-là que le drossart et ses officiers siégeaient « *sous le poirier* » de la ville (51).

Jusqu'à l'époque du terrible siége que Dalhem eut à soutenir contre les Espagnols, les actes et décisions de cette cour commençaient, sans admettre d'autres variantes que celles de l'orthographe, par ces mots : « Nous........., drossart « du pays et comté de Dalhem, jugeant en la cour allo- « diale sous le poirier de ladite ville et franchise de Dalhem, « savoir faisons, etc. (52). »

Cet usage évoque involontairement en nous le souvenir des assemblées franques de la Toxandrie, à l'époque où le

(49) Foullon, I, 367.

(50) Hist. de Huy, p. 165.

(51) Un coteau qui domine la ville au sud-est s'appelle, de nos jours encore, la Colline au Poirier.

(52) Archives des Cours repos. à Liége, série A, n°s 2 et 3.

reste de notre patrie gémissait sous le joug de Rome. Là aussi un arbre immense marquait le lieu des délibérations. Quand, plus tard, l'élément germanique, en prédominant chez nous, y fit connaître les lois des Ripuaires et des Saliques, on s'accoutuma dans chaque village du pays d'outre-Meuse à rendre la justice sous la feuillée; c'est ce qu'on appelait le *coram arbore*. Mais les siècles en s'accumulant écrasent la tradition, et, de nos jours, on ne rencontre plus dans nos environs d'autres vestiges des institutions judiciaires des Francs que la peinture symbolique qui orne l'une des salles de l'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle, et qui, pour le peuple lui-même, est depuis longtemps sans signification aucune.

Au digne chevalier Renier, dont il nous reste quelques mots à dire, revenait, outre les fonctions de châtelain de Dalhem, la charge héréditaire de maréchal du pays de Liége (53). Tout lui imposait le devoir d'intervenir dans les querelles élevées entre les puissants lignages des Awans et des Waroux au sujet de l'enlèvement d'une serve. Mais l'énergie trop militaire de ses moyens de répression, loin d'aboutir à un résultat espéré, ne fit qu'aigrir davantage les esprits. On l'accusa, sans tenir compte des ordres qui lui avaient été transmis par le mambour de Liége, de protéger les Waroux parce qu'ils étaient en majorité au pays d'outre-Meuse, et, un beau jour qu'il se trouvait en rase campagne accompagné d'un seul valet, il fut pitoyablement mis à mort par Amel de Hougnoulle et quelques-uns de ses amis (54).

(53) Hemricourt, Miroir, etc., p. 101.

(54) Hemricourt, id., p. 149-255.

L'évêque de Liége se borna à excommunier les coupables, mais la noble fille du sire de Visé, mieux inspirée, lui donna en son mari Renar, baron d'Argenteau, et en son beau-frère Henri, seigneur de Hermalle, les plus braves comme les plus persévérants des vengeurs. Les Gaillard de Brialmont, les sires de Bolland, de Berneau, de Julémont et de Charneux, qui tous avaient combattu sous le dernier châtelain de Dalhem et se trouvaient en outre alliés aux Waroux, concoururent à faire subir à Amel de Hougnoulle et à ses complices le plus cruel et le plus mérité des châtiments (55).

L'anarchie dans laquelle ces guerres privées plongèrent le pays nous laisse sans données certaines sur le gouvernement du gentilhomme qui fut pourvu, dans ce temps-là, de l'état du château de Dalhem. Nos recherches, tout en ne nous révélant pas son nom de famille, nous ont appris qu'il a dû remplir en même temps les fonctions de drossart ou de lieutenant des fiefs, puisqu'il signe « *Wernert den Drouzette* » à un document flamand de 1315 (56); mais nous comprenons moins le titre de sire de Dalhem, qu'il se donne ailleurs (57), vis-à-vis de l'absence, aux archives de l'ancienne chambre des comptes du Brabant, de tout titre constatant une engagère ou une cession.

Quoi qu'il en soit, c'est comme officier brabançon qu'il procède, peu de temps après la suppression des Templiers par le pape Clément V, à l'aliénation de leurs domaines sis au comté de Dalhem. Ce furent les chevaliers de l'ordre

(55) Hemricourt, l. c., 339-355.

(56) Wolters, Cod. dipl. loss., p. 213.

(57) Wolters, l. c., p. 206 et 218.

teutonique qui devinrent les propriétaires des fermes dites du « *Tempelhof* » à Meersen, à Mouland et près de Visé (58).

Ce qui rendait la position du gouverneur de Dalhem assez mauvaise et le forçait à se tenir sur un qui-vive continuel, c'étaient d'un côté les querelles des métiers de Liége avec les seigneurs de Hermalle et d'Argenteau, de l'autre l'attitude prise par Renaud, sire de Fauquemont, de Montjoie et de Butgenbach, qui semblait vouloir égaler son père Waleran par son ambition sans bornes et son humeur guerroyante. La vie de ce seigneur, à partir de l'an 1316 qui marque l'explosion de son antagonisme vis-à-vis de l'envahissement sourd et continu de l'autorité brabançonne, ne se sépare plus de l'histoire de notre comté.

Il paya de sa liberté et de la perte de la ville de Sittart et des châteaux de Heerlen et de Haeren les vexations qu'il avait fait éprouver, dans l'étendue de ses domaines, à des sujets du duc Jean. Mais telle était la trempe de son caractère que conventions ou traités, emprisonnements ou amendes ne purent l'amener à une sérieuse soumission (59). Soutenu d'abord par le duc de Luxembourg, devenu roi de Bohême, puis par le roi de France et le comte de Flandre, qui étaient momentanément en mésintelligence avec la cour de Bruxelles, il n'eut pas de peine à attirer de puissants seigneurs dans son parti et à former une faction qui ressemblait, à s'y méprendre, à celle des Schavedrisch (60).

(58) Ernst, l. c., V, 26.

(59) De Klerck, éd. Willems, I, 451 à 459. Ernst, l. c., V, 298-300. Bouille, l. c., I, 343.

(60) Ernst, V, 307.

Jamais, dans leurs guerres contre les comtes de Hostade et de Dalhem et d'autres feudataires de la basse Lorraine, les souverains brabançons n'avaient vu s'élever contre eux une ligue aussi formidable, mais jamais aussi il ne leur fut donné de se tirer d'affaire à si bon marché. L'héroïsme que le duc Jean sut opposer à tant de complications et de fâcheux présages lui rendit l'amitié du roi de France, et voici comment il s'y prit pour réduire ses autres ennemis à déposer les armes. La ville de Dalhem fut désignée comme lieu de rendez-vous aux vassaux d'outre-Meuse qui ne tardèrent pas à y arriver suivis de leurs hommes d'armes (61). Nous ne pouvons, à ce sujet, assez regretter la perte des comptes de Matthellion d'Eynatten, alors récemment nommé par le duc de Brabant à la charge de trésorier et de receveur « pour les pays situez oultre la rivière de « Meuse (62). »

Peut-être y aurions-nous puisé des détails précieux sur la réception que les autorités, les nobles et le peuple dalhemois firent à leur maître, à en croire la richesse en renseignements historiques d'autres registres de même nature et presque contemporains que nous avons consultés aux archives du royaume.

Un acte du 28 juillet 1333 nous prouve que le duc Jean s'était transporté de Dalhem à Fouron-le-Comte (63), peut-être parce que cette dernière localité était plus favorable à la concentration de son armée, peut-être encore parce que l'ancien palais carlovingien, ruiné depuis (64), lui offrait

(61) Butkens, I, 405.

(62) Quix. Gesch. der eh. Reichs-Abt. Burtscheid, 1834, p. 145.

(63) Ernst, l. c., V, 37. — (64) Delvaux, Dict. hist. etc., I, 162.

une demeure plus digne de son rang. Cette supposition n'est pas trop hasardée lorsqu'on songe que, peu d'années auparavant, Frédéric de Reiffercheid avait fait abandon de ses droits sur la collégiale de la chapelle royale de Fouron (65) ; ce qui présuppose l'existence, au moins partielle, de la célèbre résidence des rois de Germanie.

L'armée brabançonne avait pris le chemin de Montjoie où Renaud de Fauquemont s'était retiré comme dans le seul de ses châteaux qui ne fût pas démantelé. On y avait à peine entrepris des travaux annonçant un siége sérieux, qu'un archer, en blessant mortellement à la tête le sire de Fauquemont, fit aussitôt ouvrir les portes de la ville et mit ainsi fin à la campagne (66). Les deux fils de Renaud avaient trop le caractère chevaleresque et aventureux de leur siècle pour ne pas venger la mort de leur père en renouvelant les hostilités dès le printemps de 1334. Ils s'emparent de Herve avec le concours de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, puis ils viennent investir Rolduc (67). Jean de Horstwilre, maréchal brabançon pour le Limbourg et les pays d'outre-Meuse, s'y trouvait malheureusement renfermé ; et les troupes du duc, qui gardaient Limbourg, Maestricht, Sittart et Dalhem, étaient trop faibles, quand même elles n'eussent pas été privées de leur chef, pour opérer une diversion. Faute de mieux, on imagina un stratagème assez fécond dans ses résultats. Des gens de Limbourg et de Dalhem se donnèrent le mot et convinrent de surprendre, par une nuit sombre, les sentinelles qui

(65) Butkens, I, Pr. 104.

(66) Hemricourt, l. c., 113.

(67) De Klerck, éd. Willems, I, 531.

veillaient autour du camp des confédérés, d'y pénétrer et d'y tuer le plus de monde possible au milieu de la confusion inséparable d'une surprise.

Cette expédition, qui aurait servi de thème aux chants des bardes dans les temps héroïques, fut couronnée d'un plein succès et ne manqua pas de ranimer le courage des assiégés. On raconte même que bon nombre de chevaliers, qui avaient fui du camp en chemise, n'osèrent plus y reparaître (68).

Rolduc tenait encore, lorsque le 8 mars le duc Jean traversa enfin la Meuse avec ses troupes et s'en vint prendre position à Galoppe. Tous les châtelains des environs s'empressèrent de le rejoindre, ne doutant pas qu'on n'en vînt aux mains, mais, par une fatalité singulière, cette joie fut refusée à des gens qui rêvaient un second Woeringen.

Il ne nous resterait presque rien à dire sur la fin du règne aussi long que tourmenté du duc Jean III, si le ciel ne se fût plu, dans le temps même où mourut Henri de Bolland, abbé de Stavelot (69), à raffermir, par un miracle, la foi du peuple que la dissipation des hauts dignitaires de l'Église et la vie déréglée des moines avaient fortement ébranlée.

Un pâtre, qui guidait d'habitude son troupeau dans les gras pâturages qui s'étendaient entre les villages de Fouron-Saint-Martin et de Slenacken, le retrouva, un soir, pieusement prosterné devant un buisson solitaire. Sans trop

(68) De Klerck, éd. Willems, I, 531, seq.
(69) Buzelin. Germ. Sac., 283.

savoir pourquoi, il fit de même, jusqu'à ce que, la curiosité le poussant, il se mit à rechercher la cause d'une dévotion tout à fait en dehors des habitudes de ses moutons, et il découvrit, au beau milieu des broussailles, une croix gisant sur le sol.

Le fait, fidèlement rapporté aux chanoines de la chapelle royale de Fouron, fut exploité par ceux-ci avec tant d'adresse que chaque jour nouveau amenait devant le buisson sanctifié une plus grande affluence de fidèles.

Or, les aumônes suivaient la foule et l'on eut bientôt de quoi élever une chapelle en l'honneur de la sainte Croix sur le lieu même où s'était accompli le miracle (70).

Plusieurs documents, que leur étendue ne nous permet pas de reproduire ici, concernent cette fondation pieuse. L'un d'eux, daté du 24 mars 1496 (71), nous apprend que Gillis, qui était recteur de la Sainte-Croix à la collation du curé de Fouron-Saint-Martin, s'étant donné « corps, âme et biens au très-noble ordre des chanoines réguliers du Saint-Sépulcre, » obtint de l'évêque de Liége l'érection de son bénéfice en un prieuré, que nous voyons subsister jusqu'à l'époque de la révolution brabançonne (72).

La chapelle fut cependant plusieurs fois détruite par le

(70) Quix. das ehem. Spital zum heil. Jakob, 1836, p. 28, seq.

(71) Quix. ut supra, p. 58.

(72) V. die röm. Kanonie z. heil. Kreuz in der Graf. Dalheim, p. 32, où nous rencontrons la liste suivante des prieurs du chapitre des chanoines de la Sainte-Croix jusqu'à sa suppression : Egide a Cruce, décédé en 1504; Everard van Euchelen ; Guillaume Smets, de Fouron-Saint-Pierre ; Chrétien Bruyn, de Fouron-Saint-Martin ; Jean Linsen ; Liévin Franken, de Mesch ; Egide Aussems, de Noorbeek ; René Konigs, d'Immendorf ; Antoine Cox, de Rolduc ; Jean Quickx, de Wynantsrad ; et Corneille Creischer, de Montzen.

feu, et notamment en 1578. Le dernier édifice, qui date des premières années du XVIIe siècle, et auquel joignaient les bâtiments d'habitation, existe encore : c'est aujourd'hui une grange aussi belle que spacieuse.

Si l'on ne rencontre plus de traces de la munificence du duc Jean envers la fondation dont nous venons de parler, on peut au moins avancer des preuves de sa paternelle sollicitude pour le clergé d'outre-Meuse. Plusieurs d'entre les chartes qu'il fit expédier en faveur du monastère de Val-Dieu existent encore ; et le chanoine Ernst prétend même avoir vu la lettre qu'il écrivit au châtelain de Dalhem pour stimuler son zèle à l'endroit de cette maison religieuse (73). Val-Dieu n'avait pas subi le triste sort que lui avait prédit Jean II de Brabant, mais il ne valait guère mieux. Les désastreuses conséquences de la guerre de succession pesaient encore sur les pauvres moines ; ils avaient des dettes qu'ils ne parvenaient pas à acquitter, et des terres distraites par la violence, qu'ils ne parvenaient pas à se faire restituer. Dès lors, tout occupé à lutter contre la misère qui menace de l'envahir, le monastère de Val-Dieu n'apparaît plus dans l'histoire.

Chacun des trois fils du duc Jean porta, à son tour, le titre de sire ou même de duc de Limbourg ; mais Henri de Brabant, qu'une épidémie enleva en 1349 à la fleur de son âge, est le seul d'entre eux qui en exerça l'autorité. Ce qui nous porte à le croire, c'est que le duc Jean avait, pendant sa longue carrière, trop manié les ressorts d'une politique astucieuse pour ne pas tirer parti de l'avénement d'un

(73) Ernst, V, 23, 83, seq.

prince de l'ancienne maison de Limbourg au trône impérial en réunissant en un apanage ses domaines bas-lorrains. Cette mesure le mettait à l'abri d'une confiscation, et son excellence nous est d'ailleurs démontrée par certains priviléges que l'empereur Charles IV accorda, peu après, aux Brabançons et aux gens d'outre-Meuse (74), et que l'on peut considérer comme un témoignage de la satisfaction qu'il devait éprouver à voir refleurir le duché de ses ancêtres.

Quelque court qu'ait été le gouvernement de Henri de Brabant dans nos contrées, il n'en est pas moins marqué par des événements d'une certaine gravité. La démocratie liégeoise ne pouvait pas être aux prises avec le pouvoir temporel de ses évêques sans passionner les esprits dans toute l'étendue du diocèse; aussi voyons-nous un grand nombre de gens de Dalhem venir se ranger sous la bannière de Jean de Fauquemont, qui, le 4 mai 1347, passe la Meuse et s'en va porter l'incendie et la mort dans le camp des Liégeois révoltés (75). Les représailles éveillées par ce coup de main, auquel Renar sire d'Argenteau avait pris part, l'atteignirent seul : le village de Hermalle fut cruellement saccagé et son château ruiné. La paix de Waroux termina une lutte si inégale, au grand avantage du vieux duc de Brabant; mais si la fortune favorisait ses armes, elle le frappait sans relâche dans ses affections les plus chères. La mort du jeune duc de Limbourg, suivi de près dans la tombe par le dernier de ses fils, le mit dans la

(74) Invent. n° 2 de la Trésorerie des Chartes du Brab., coll. de MSS., aux arch. du roy. V. aussi Cout. du Brab., II, 1405.

(75) P. Foullon, l. c., I, 424. Ernst, V, 314.

nécessité de s'occuper du choix d'un successeur. Ici encore il sut donner tous les dehors de la légalité aux exigences de sa politique en amenant, dans une assemblée tenue à Louvain et à laquelle assistèrent les échevins de la ville et franchise de Dalhem (76), les députés à jeter les yeux sur Wenceslas de Luxembourg, l'époux de sa fille Jeanne. Cela signifiait clairement que ce prince était frère de l'empereur d'Allemagne et que son règne pouvait seul empêcher le démembrement des domaines brabançons. La Joyeuse entrée des nouveaux souverains fut promulguée, et le drossart de Dalhem annonça au peuple que le comté était pour jamais uni au Brabant (77). Des réjouissances publiques s'allièrent en cette occasion à l'enthousiasme avec lequel on saluait un prince issu de la vraie tige et lignée des comtes d'Ardenne, tant ces braves gens étaient loin de se douter qu'il viendrait bientôt, en fugitif, faire un appel à leur fidélité. C'est cependant ce qui arriva en août 1356; Wenceslas rassembla à Maestricht une armée dont le Limbourg et les pays de Dahlem, de Fauquemont et de Rolduc avaient fourni à eux seuls le contingent, et, à sa tête, il regagna avec une merveilleuse facilité toutes les villes du Brabant sur les Flamands qui les occupaient.

Bien des années plus tard (78), se souvenant de la grande bravoure dont les gens d'outre-Meuse avaient fait preuve dans cette campagne, le duc de Brabant se remit sur eux de l'espoir de vaincre en la journée de Baswilre. Renaud de Schoonvorst, châtelain de Dalhem (79), guidait un épais

(76) De Klerck, II, 473.

(77) De Klerck, II, 79. Plac. de Brab., I, 130. — (78) En l'an 1371.

(79) On a écrit également Schonau, Schonauwen et Steenvoorst. Hemri-

bataillon de routiers; et parmi les seigneurs du comté qui avaient amené leurs hommes d'armes nous avons à nommer : Jean et Ulric de Warsage (Weerst); Renaud Torrel de Berneau (Berne); Guillaume, sire de Neufchâteau (Neueborg); Jean d'Arkel dit d'Oems (Aubin); Jacques de Bolland, écuyer; Rancier de Fraipont, petit-fils du valeureux sire de Visé, châtelain de Dalhem; Jean, sire d'Oye; et enfin Winand Bock, sire de Meere (80). Voyant à l'approche de l'ennemi que le duc Wenceslas hésitait sur le parti qui lui restait à prendre, le sire de Schoonvorst abusa de toute l'autorité que lui donnaient sa réputation guerrière et ses loyaux services pour s'écrier : « Courons sus à « l'ennemi, seigneur duc, car voilà vos gens qui sont bien « impatients de vaincre. » Ce discours fut le signal de l'attaque; et le duc et bon nombre de ses gentilshommes, après s'être battus en héros, tombèrent au pouvoir du duc de Juliers (81).

Le châtelain Renaud fut sans doute au nombre de ceux qui partagèrent la captivité de leur souverain dans le donjon de Niedeggen dont les cachots gardaient le souvenir de bien des infortunes aussi grandes. Au bout d'un an, il rentre dans son gouvernement, et son premier soin est de frapper le pays d'un impôt extraordinaire devant servir à délivrer le duc et d'autres gentilshommes moins favorisés que lui par la fortune. Il semble qu'à partir de ce moment le

court nous donne, p. 54-57, l'histoire de la vie de Renaud de Schoonvorst, sire de Fauquemont, d'Elsloo, Sichem, etc., et Fahne, I, p. 392, 393, la généalogie de sa famille.

(80) Butkens, I, 489. Ernst, V, 131, 132.

(81) De Klerck, ed. Willems, II, 199, 212, 213.

sire de Schoonvorst, qui compte des souverains au nombre de ses plus gros débiteurs, se soit laissé emporter par l'ambition ardente des parvenus. Sans cesse il sollicite et obtient de nouveaux titres et de nouvelles dignités. La souveraineté de Dalhem lui sourit; il l'achète. Par lettres datées de Bruxelles, du 20 mai 1377, la duchesse Jeanne lui abandonne, sa vie durant, contre de minimes avantages, cette terre avec la justice haute, moyenne et basse, tous ses revenus, ses rentes, les forfaitures, les exploits de justice, et les émoluments des fiefs (82).

La misère des temps était telle et les ravages de la guerre si grands qu'ils paralysèrent, au pays d'outre-Meuse, tous les efforts du tribunal de paix. Les routiers licenciés, convertis en bandes de pillards, couraient les bois, et les seigneurs bannerets, qui avaient vidé leur trésorerie pour regagner leur liberté, ne reculaient pas devant l'illégalité pour la remplir. Ces derniers s'attaquaient de préférence aux cités riches et puissantes de Maestricht et d'Aix-la-Chapelle. On jugera par ce simple épisode combien leurs prétentions devaient, la plupart du temps, être exorbitantes : Guillaume dit de Mortier, mort en 1320 étant chanoine au chapitre royal d'Aix-la-Chapelle, avait, par testament, fait certains avantages à son église et à la ville. Il y avait soixante ans de cela, et nul ne s'était élevé contre ces dotations, lorsque Jean, seigneur de Brandenbourg, plutôt parce qu'il manquait d'argent que parce qu'il se trouvait être parent du testateur, fit à grand bruit valoir ses droits

(82) Inv. de la Trésor. des chartes du Brab., coll. de MSS., aux arch. du roy., I, 288. Ernst, V, 120.

sur un fief sis à Mortier, au comté de Dalhem. Il occupa le bourg militairement, en chassa les gens qui étaient à la dévotion de l'église d'Aix-la-Chapelle et s'attribua les rentes et autres avantages fonciers pendant plus de dix ans. C'est au moins ce que nous apprennent des lettres de réconciliation scellées en 1388 par Simon, comte de Sponheim et de Vianden, que Jean de Brandenbourg appelle son bon seigneur ; elles ne font, chose remarquable, aucune mention de Renaud de Schoonvorst, auquel en cette circonstance devait seul appartenir le rôle de conciliateur (83). L'engagement pris vis-à-vis des souverains brabançons « de garder, de gouverner et de défendre à ses frais le château, la ville et franchise de Dalhem, » n'aurait pu être plus mal rempli. Les reproches qui en furent faits au vieux sénéchal, mais particulièrement l'ingratitude de ses enfants qui empoisonnait sa vieillesse, le poussèrent à reconnaître, le 25 mai 1387, que toutes les lettres qu'il avait pu recevoir de monseigneur et de madame de Brabant, avant cette époque, étaient de nulle valeur en ce qui pouvait concerner la forteresse et la terre de Dalhem, excepté toutefois la reconnaissance de trois mille moutons qui lui avait été donnée sur ladite terre. Il promit en outre que s'il devait trouver quelque autre lettre qui eût trait à Dalhem, il la rendrait loyalement (84).

Après cette démission de souveraineté, le sire de Schoonvorst, sur lequel nous n'avons pas dit encore notre dernier mot, abandonna à ses fils les autres villes et châteaux du

(83) Quix. Nec. eccl. Acq., p. 12. Eupen, p. 157. Arch. de la ville d'Aix-la-Chapelle.

(84) Inv. de la Trésor. des ch. du Brab., coll. de MSS., aux arch. du roy. MM. Ernst, Quix et Willems n'ont pas indiqué ce document.

pays qui lui avaient « eslé hypothequez, engagiez et bailliez (85). » Comme la sienne, toutes les familles titrées au Limbourg et au pays d'outre-Meuse se trouvaient être créancières de Jeanne et de Wenceslas.

Jean, seigneur de Heiden, est à peine devenu leur homme de fief pour leur avoir fait ouverture de sa maison d'Oye située au comté de Dalhem, laquelle avait été jusqu'alors relevée des comtes de Clèves, qu'ils lui empruntent de grosses sommes contre des assignations équivalentes sur les rentes d'Eysden et sur la douane de Rolduc (86).

Entre tous cependant le grand bailli du Limbourg, Jean de Gronsveld, se trouve être celui qui fit aux souverains brabançons, obérés par leurs guerres continuelles, les avances de fonds les plus considérables. Plusieurs terres dalhemoises lui furent abandonnées avec tous les droits seigneuriaux et autres (87). D'année en année ce seigneur devenait plus puissant; déjà il possédait tout le Limbourg, le pays de Rolduc et celui de Wassemberg, quand la ville d'Aix-la-Chapelle, le redoutant à l'égal d'un souverain, lui promit cent marcs de Cologne par an pour le maintien de ses priviléges et la défense de ses bourgeois. On résolut de le perdre. Pour cela on lui donna en engagère, à des conditions très-avantageuses, les seigneuries de Waldfeucht, Gangelt et Millen (88), espérant sans doute que Guillaume,

(85) De Klerck, II, 663. Hemricourt, 54-57. Ernst, V, 142. Butkens, I, 523.

(86) Trésor. des chartes du Brab., cart. n° 144. Butkens, I, 472. Pr. 109. Ernst, V, 109, 121.

(87) Quix, Schloss, Rimburg, p. 53 et 64. Butkens, I, 488. Pr. 198.

(88) V. Ernst, V, 143-146. Butkens, I, 504, 505.

duc de Juliers et de Gueldre, qui avait des droits formels sur ces châteaux, les ferait valoir les armes à la main. Cette attente fut déçue; le duc Guillaume trouva le sire de Gronsveld si bien sur ses gardes qu'il n'osa l'attaquer et adressa, plein d'aigreur, ses réclamations à la cour de Bruxelles. Cette méchante affaire n'avait fait aucun progrès quand Wenceslas vint à mourir, et Jeanne de Brabant, plus embarrassée que jamais, déclara, un jour, que le ciel seul pouvait lui venir en aide en remettant bientôt entre ses mains l'héritage du sire de Gronsveld, ainsi qu'il avait été stipulé en faveur du dernier survivant par un traité secret de l'an 1375 (89). Cette parole imprudente ne fut pas perdue : il se trouva parmi les courtisans de la duchesse un seigneur nommé Eustache de Bongard qui s'empressa de se rendre au pays d'outre-Meuse afin d'y jouer le rôle de la Providence. D'odieuses calomnies répandues sur le compte de Jean de Gronsveld l'attirèrent à Aix-la-Chapelle où, dans la nuit du 25 août 1386, il fut assassiné au prieuré de Notre-Dame par Eustache de Bongard, aidé de Gothard de Schoonvorst (90). Le docte Butkens, qui n'aurait pas manqué de produire des pièces à l'appui s'il avait cru à son assertion, attribue le crime à Renaud de Schoonvorst et nomme le duc de Juliers comme son complice (91). Nous dirons donc encore qu'à propos de ces faits les échevins entamèrent une correspondance avec le châtelain de Dalhem, qui était frère de l'un des malfaiteurs, mais que,

(89) Butkens, I, 498.

(90) Quix, die Kœnig. Kap. 68, Schloss, Rimburg, 65, und Gesch. d. Karm. Klost. 86.

(91) Butkens, I, 505.

de part et d'autre, les explications ne tardèrent pas à dégénérer en menaces et en injures. Henri de Gronsveld prend ce moment-là pour faire tenir au magistrat d'Aix-la-Chapelle une missive dans laquelle il lui témoigne qu'il est irrévocablement résolu à se mettre en campagne pour tirer vengeance des lâches meurtriers de son frère (92).

Renaud et lui, bien qu'ils fussent tous deux commissaires délégués pour le maintien du repos public dans les pays situés entre le Rhin et la Meuse, se firent la guerre avec acharnement jusqu'à ce qu'en 1389 l'archevêque de Cologne les eût amenés à un compromis. D'après les termes de cet acte, deux autels expiatoires devaient être élevés, l'un dans la chapelle des Schoonvorst à Aix-la-Chapelle (93), l'autre dans l'église de Bocholz (94). Eustache de Bongard, le dernier survivant des acteurs de ce drame, ne crut pas sans doute que l'expiation fût suffisante, car il donna encore, sous la date du 18 mai 1396 (95), une partie de ses biens pour servir à l'entretien des susdites fondations qu'il mit, en même temps, à la collation des sires de Gronsveld.

Pendant plus de vingt ans que Renaud de Schoonvorst avait résidé à Dalhem, les habitants n'avaient pas joui d'un seul instant de repos ou de sécurité.

Cependant la fermeture de leur ville et la présence d'une garnison brabançonne les mettaient à l'abri de mal-

(92) Quix, Schl., Rimburg, p. 66.

(93) Quix, G. d. Karm. Klost, 88.

(94) Quix, Pfarre z. h. Kreuz, 37.

(95) Arch. commun. d'Aix-la-Chapelle. Quix. Gesch. d. Karm. Klost, 197.

heurs tels que ceux qui vinrent fondre, en 1378, sur le reste du comté. C'est là une sombre histoire, sur laquelle on ne saura peut-être jamais la vérité tout entière.

Le duc Wenceslas avait compris que les libertés, auxquelles les Liégeois devaient une prospérité toujours croissante, pourraient finir par avoir, aux yeux de ses peuples, toute la valeur d'une révélation; et, pour prévenir une pareille calamité, il imposa à la ville de Liége un évêque de sa façon qu'il jura de maintenir par la force des armes. Une guerre s'ensuivit. Les gens de métiers, qu'on décapitait sans pitié dès qu'on pouvait s'en emparer, répondirent par la flamme à tant de cruauté : le comté de Dalhem fut leur victime de prédilection (96). Ils y pénétrèrent par Visé et par Cheratte et, de vingt-quatre villages ou hameaux, ils ne laissèrent que des ruines et des cendres.

Wenceslas qui, des murs de Maestricht, voyait d'épaisses colonnes de fumée monter vers le ciel, répondit au duc de Juliers et à l'archevêque de Cologne, qui l'engageaient à porter secours à de pauvres gens dont le moindre malheur allait être de se trouver sans abri : « Mon Dieu! cela me « regarde-t-il encore? J'ai vendu ce pays-là au sire de « Schoonvorst pour qu'il ait à le gouverner et à le défen- « dre à sa guise. »

Telle fut l'horreur qu'à ces paroles inhumaines l'archevêque et le duc de Juliers durent éprouver, qu'ils reprirent sur l'heure le chemin de leurs domaines. — Son impuissance vis-à-vis de hordes nombreuses et exaspérées avait seule pu réduire Renaud de Schoonvorst à une inaction

(96) P. Bouille, I, 420. P. Foullon, I, 444. Ernst, V, 147.

d'autant plus cruelle qu'en voulant punir le duc de Brabant les Liégeois causaient sa ruine. Sept ans plus tard, des motifs analogues forcèrent le sénéchal du pays de Dalhem à subir de la part des communes liégeoises un affront cruel (97).

Ces démocrates, quelque peu brigands à l'occasion, ayant appris que l'économe de l'hospice de Wandre, qui était Liégeois, avait été insulté ou maltraité par des fermiers du comté de Dalhem, il ne leur en fallut pas davantage pour traverser la Meuse, leurs bannières déployées, et venir s'emparer des gens les plus riches qu'ils purent rencontrer afin d'en tirer de fortes rançons.

Une première impunité les avait encouragés ; ils ne craignaient pas la duchesse Jeanne de Brabant qui occupait le ban et l'arrière-ban de ses États à faire la guerre au duc de Juliers et de Gueldre, et ils savaient que le sénéchal de Dalhem vivait en mésintelligence avec le puissant sire de Gronsveld et tous les autres seigneurs d'outre-Meuse.

Personne en effet ne voulut, sur les représentations de Renaud de Schoonvorst, considérer ce coup de main des Liégeois comme une violation du territoire brabançon. Jean, baron d'Argenteau, alla même plus loin. Dans une missive, qu'il adresse au magistrat d'Aix-la-Chapelle dans le but d'obtenir la liberté de son valet Ernotteau de Richelle qui avait été fait prisonnier au village de Fouron, il se vante d'être au plus mal avec le sire de Dalhem (98).

Quoi d'étonnant, après de pareils brigandages de la part

(97) Bouille, I, 428. P. Foullon, I, 449.

(98) Arch. de la ville d'Aix. Quix, Gesch. v. Aachen, III, 89.

des nobles et du peuple, que Philippe de Bourgogne, auquel la duchesse Jeanne fait don, comme à son successeur présomptif, de sa terre de Dalhem à la charge de rembourser le sire de Schoonvorst (99), soit forcé d'y envoyer, dès la prise en possession, son trésorier Pierre de la Tannerie : « parce qu'il est venu à sa connaissance que les édifices, le château et la forteresse, les étangs, les moulins et autres lieux, par défaut de revenus et négligence des officiers, sont ruinés et en grande déchéance (100)? »

Messire Renaud II de Schoonvorst, qui avait poussé son vieux père à se faire chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et à s'expatrier, résigna de plein gré son office ; et, le 25 novembre 1393, Thierri de Berghes s'en vint, en vertu d'une commission du duc de Bourgogne, prendre possession du château de Dalhem et recevoir les serments de fidélité des échevins des divers bans du comté (101).

A cette cérémonie, les échevins de Dalhem furent confirmés dans le droit, à savoir huit setiers de soile par an, qu'ils avaient prélevé anciennement pour avoir gardé les droits et hauteurs de leur seigneur et maître.

Jean Camus, qui avait exercé sous le précédent châtelain les fonctions de receveur de la ville et du comté, fut révoqué. Jean Flament le remplaça « *aux gaiges de XXV vielz ecuz* « *a lan, et de luy fut faict choix,* ajoute Jean Sack (102),

(99) Lettres de Tournai, 16 février, et de Bruxelles, 27 février 1387. Arch. du roy., cart. 144, cop. coll.

(100) Arch. du roy., chambre des comptes, cart. 144, mandement orig.

(101) Arch. du roy., chamb. des compt , reg. 5727.

(102) Reg. 5725, intitulé : Trois comptes de Jean Sack de Wyck, receveur général du duché de Limbourg.

« *par raison que les echevins dicelle ville sont fort longz* « *en leurs affaires et les rentes dangereuses a lever.* »

C'est aux comptes d'argenterie de ce receveur de Dalhem que nous empruntons les détails qui suivent.

Le rapport de messire de la Tannerie avait porté ses fruits; aussi remarquons-nous au chapitre des dépenses qu'on déploie une grande activité dans la ville et dans ses environs.

L'église communale, qui ne fut dédiée à saint Pancrace qu'après avoir renfermé dans son trésor les reliques de ce bienheureux, fut restaurée. Elle se trouvait alors située au bas de la montagne, comme nous le prouve Jean Camus en notant ailleurs : « Deux setiers d'épeautre quil a delivrez « au mareglier de lesglize de Dalhem qui prend autant « chacun an pour ce qu'il porte aux haultes festes de leaue « benoite sur le chastel. »

Les étangs (103), alimentés par la Berwine et le ruisseau de Bolland, furent repeuplés par les soins d'un nommé Stricker de Clommen, au pays de Fauquemont.

Les vignobles même, qui s'étendaient sur le penchant des coteaux au sud-est de la ville, furent mis en rapport. Nous trouvons que le sire de Berghes ordonna cette dépense pour l'exercice de 1396. Il fit un marché avec Guillaume de Baneghem, vigneron, lequel ne demanda que quatorze florins de Hollande pour donner ses soins aux vignes, durant les diverses saisons, les faire labourer, surveiller la vendange, le pressurage et la mise en cercles.

(103) Il n'existe plus aujourd'hui qu'un seul étang dans la commune. Il appartient à MM. Rahlenbeck et servait encore, il y a quinze ans, à donner le mouvement à leur usine.

Ces vignobles ont disparu : ils ne vivent plus que dans la mémoire du peuple qui donne encore le nom de *Trie de vegne* aux coteaux dont nous venons de parler. Cependant le vin d'outre-Meuse jouissait d'une certaine réputation, et, malgré l'âprêté du climat, la culture en était ancienne dans le pays; puisque, déjà en 1261, le chanoine Helpéric donne au chapitre royal de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle tout ce qu'il possède en vignes entre Dalhem et le Val-Dieu (104).

Peut-être le sire de Berghes n'avait-il pas apporté dans ses fonctions toute l'activité et tout le zèle qu'on pouvait en attendre, car son emploi lui fut retiré et donné, le 12 juin 1396, au conseiller de Bourgogne Jean de Poucques, seigneur de Molimont et d'Amougies (105). Les termes de l'acte annoncent une cession formelle que le sire de Poucques accepte par lettres scellées du 27 juillet de la même année (106). Il promet de continuer et de parachever à ses frais les réparations nécessitées par le mauvais état du château et des édifices de la ville. Un receveur était à sa nomination, et comme il n'était pas tenu à rendre compte des revenus de la contrée qu'on venait de confier à sa garde, nous n'avons pu rencontrer aux archives de Bruxelles ou de Liége des renseignements sur sa gestion.

La question si longtemps pendante de la succession aux États brabançons avait influé d'une manière fâcheuse sur la prospérité du pays. Partout il y avait des troubles; on

(104) Quix, Gesch. v. Aachen, II, 128 Urk. 19. V. aussi Schayes, sur la culture de la vigne en Belgique. Mess. des sciences et des arts, I, 285.

(105) Arch. du roy., chamb. des compt., cart. 144, cop. coll.

(106) Cart. de la coll. de MSS. aux arch. du roy., I, 299.

n'entendait plus parler que de crimes et de méfaits. Le tribunal de paix, auquel siégeait le sire de Poucques depuis son installation comme officier du duc de Bourgogne, s'était déclaré en permanence; et bientôt il eut à s'occuper d'une singulière affaire qui concerne particulièrement notre comté, et que, pour ce motif, nous allons rapporter dans tous ses détails.

Avant que la duchesse Jeanne eût fait abandon de ses domaines à la maison de Bourgogne, il arriva que Wafelart Flament, dont les mauvais penchants devaient faire plus tard un des courtisans préférés de l'élu de Liége, s'empara de la personne de Jean Papelet, seigneur de Warsage (107), et, l'ayant emmené hors du pays, le dépouilla d'une somme de mille florins du Rhin. Jean Papelet déposa une plainte contre son ravisseur; depuis des années il poursuivait le redressement de ses griefs, et désespérait de jamais obtenir justice, lorsqu'il parvint à intéresser à son sort le duc de Juliers et le puissant baron de Heintzberg.

Wafelart Flament et son frère Gilles, qui ne valait guère mieux que lui, n'en eurent pas plutôt connaissance qu'ils lui firent subir mille maux et mille affronts. Ce pauvre sire de Warsage, n'étant pas en mesure de se défendre, vint, avec sa famille, se mettre sous la protection de Renier de Berghes, gouverneur du château de Bolland pour le duc de Bourgogne. On voulut perdre alors cet officier, mais il profita de sa position pour ravager les terres des frères Flament et s'en aller battre leurs gens.

Les choses en étaient à ce point, lorsque le tribunal de

(107) Hemricourt, Miroir etc., p. 140.

paix, qui était assemblé à Maestricht, assigna tous les acteurs de cette querelle à comparaître en personne pour le premier mercredi de septembre de l'an 1403. Mais Jean Papelet, Guillaume Coen de Warsage, et le gouverneur de Bolland, que l'on accusait, outre ses chevauchées, de péculat, écrivirent, chacun de leur côté, qu'ils étaient en différend avec des bourgeois de Maestricht et demandaient, pour éviter des scènes fâcheuses, à être dispensés de paraître dans cette ville (108). Les juges cependant ne voulurent pas prendre ces excuses en considération, non plus que celles des frères Flament qui prétendaient n'avoir pas bien compris la lettre qui leur avait été adressée à Liége.

Renier de Berghes fut le seul qui vint à Maestricht; il était accompagné de son père, d'Adam de Berghes, son oncle, du sire d'Elsloo, du sire de Schoonvorst et du sire de Chièvres. Les lettres patentes qui lui avaient été octroyées par Philippe de Bourgogne lui furent lues afin de lui prouver qu'il n'en avait pas respecté le contenu, et le président lui demanda s'il était disposé à dédommager les frères Flament de tout ce qu'ils avaient souffert de son fait. Il s'en défendit avec véhémence; son père prit la parole après lui et demanda que l'affaire fût remise à quelques jours de là, afin qu'on pût aussi entendre les plaignants et leurs amis. Là-dessus, et de l'avis de Jean de Villers, châtelain de Sprimont, de Guillaume de Geertson, receveur général pour le Limbourg et les pays d'outre-Meuse, et de Henri de Clermont, mayeur de Cuyck, qui étaient présents, on se sépara en convenant de se trouver à trois jours de là,

(108) Arch. du roy., chamb. des compt., cart. 144.

premier samedi du mois de septembre, en la ville de Fouron-le-Comte au comté de Dalhem. Renier de Berghes, ses parents et ses amis ne quittèrent cependant pas la salle des délibérations sans avoir fait serment de respecter jusqu'audit jour les biens et les personnes des frères Flament. Cette mesure ne sembla pas suffisante au sire de Poucques; il envoya dire à Gilles Flament, qui était encore à Liége, de passer par Dalhem en allant à Fouron-le-Comte, afin qu'il pût le faire accompagner, pour éviter toute mauvaise rencontre, de quelques archers portant ses couleurs.

Au retour de Maestricht, le châtelain de Bolland avait trouvé plus commode de se faire héberger, lui et les siens, par les moines de Val-Dieu, que de rentrer dans son gouvernement, et, le samedi venu, il ne quitta le monastère qu'après avoir pris un copieux repas. Arrivé à Fouron-le-Comte vers deux heures de l'après-midi, il divertissait les gens en criant à qui voulait l'entendre qu'il n'avait jamais offensé les lois de la chevalerie; lorsqu'un valet vint se jeter au milieu des discoureurs en annonçant qu'une troupe de cent hommes d'armes pour le moins marchait en bon ordre sur la ville. Le sire de Poucques à cette nouvelle s'approcha d'une fenêtre, mais ne voyant pas au milieu de ces cavaliers un seul écuyer portant ses couleurs, il s'écria : « Ce sont des écorcheurs, à n'en pas douter (109). »

(109) Nous croyons devoir faire remarquer que les moindres détails de notre récit sont empruntés à un document intitulé : Pièce touchant l'offence perpetrée naguères ès personnes de Gilles Flament et Waffelart Flament, frères, sur les champs entre Fouron et Berneau en la terre de Dalhem, par messire Regnier de Berghes, le jeune, messire Thierri son père, messire Adam et plusieurs autres leurs aidants et complices. (Chamb. des compt., cart. 144.)

Conseillers et juges, qui savent la ville ouverte, perdent a tête; ils font sonner le tocsin tandis que les gentilshommes ceignent leurs épées et courent à leurs chevaux. Des premiers en selle, Renier de Berghes, Jean de Chirvel et Gilles de Brialmont devancent le sire de Poucques qui guidait les bonnes gens de Fouron, et voulait aussi, à leur tête, aller voir à quelles gens on avait affaire.

« — Es-tu Gilles ? » se mit à crier le sire de Berghes dès qu'il se trouva à portée d'un homme armé de toutes pièces, qui marchait en avant de la troupe aux allures belliqueuses.

« — Je le suis, » répondit-on de dessous la visière.

« — Tu mens avec une effronterie merveilleuse, » vociféra le sire de Chirvel qui s'était rapproché de l'inconnu ; « Gilles ne pourrait, n'étant pas chevalier, se montrer en « pareil équipage et en pareille compagnie ; » et le sire de Chirvel allait tirer l'épée lorsqu'il fut entouré et désarmé par quelques-uns des étrangers qui s'étaient jetés sur lui. Une mêlée sanglante devenait inévitable, quand le sire de Poucques arriva sur les lieux :

« — Pourquoi Gilles Flament, si Gilles est ici, de« manda-t-il, n'est-il pas accompagné de mes hommes « d'armes qu'il devait rencontrer sous les murs de Dal« hem ? »

« — Par la raison, messire, lui fut-il répondu, que la « porte au bas du château était fermée, et que, bien que « nous eussions cogné de bons coups, on n'a pas voulu « nous ouvrir. »

« — Ce n'est pas vrai, répliqua le sire de Poucques avec « une véritable colère, retournez à l'instant sur vos pas, et

« je jure Dieu que vous trouverez la porte de la ville ou-
« verte. »

Gilles Flament se fit alors reconnaître ainsi que son frère. Ils étaient fatigués et refusèrent de retourner sur leurs pas. Ne sachant pas les y décider, le sire de Poucques rentra à Fouron-le-Comte pour en conférer avec les autres conseillers; mais, si peu que dura son absence, on eut le temps de passer des injures aux coups. Les chevaliers présents qui étaient le vieux sire de Berghes, son fils Renier, et son frère Adam; le sire de Houfalise, Jehan de Chirvel, Hermann Hoen, Jehan Stuver sire de Hulsberghe, Pollain d'Eynatten, Mallegrappe de Courtilz, Jehan Pinchon de Mortroux, Renekin de Berneau, Jehan de Vieux-Fauquemont, Gilles de Brialmont et Brandisson son bâtard, mirent la troupe de Liégeois en pleine déroute, mais non pas sans avoir tué les deux frères Flament et tous les autres qui auraient pu porter témoignage contre eux. Les victimes étaient pour la plupart des créatures de l'évêque de Liége, qui fit grand bruit. Peu de jours après l'événement, il écrivit à Jean de Poucques, au chevalier Guillaume de Halewyn, et aux secrétaires Jean de Nylles et Thierri Gherbode, qui se trouvaient réunis à Dalhem, pour leur témoigner son mécontentement et les menacer de sa colère (110). Ces officiers répondirent à Jean de Bavière qu'ils déploraient autant que lui-même un malheur qu'ils n'avaient pu empêcher; mais l'évêque ne se contenta pas de cette excuse, il voulut que le duc de Bourgogne les mît

(110) Cette lettre de Jean de Bavière est datée de Conflans, le 15 de septembre. Elle est écrite en flamand et se trouve en original aux arch. du roy.

en accusation en même temps que les sires de Berghes et leurs amis. Il n'en fut rien. Le duc Philippe se rendit garant de leur innocence et défendit à l'évêque de rien entreprendre contre eux. Cependant l'instruction de l'affaire de Fouron-le-Comte marcha si rapidement qu'à la fin du mois d'octobre de la même année, le duc de Bourgogne publia, sur le rapport des juges séant en la cour de Dalhem, un mandement, qui, en sévissant outre mesure contre les coupables, tous gens de lignée, semble faire un appel à la popularité.

Le château de Bolland fut retiré à Renier de Berghes, la ville de Limbourg à Thierri son père, et la forteresse de Millen à son oncle Adam, parce qu'ils étaient, tous les trois, considérés comme les instigateurs du combat de Fouron-le-Comte qui avait coûté la vie à plus de vingt personnes, et qu'en outre ils étaient convaincus de s'être rendus coupables de malversations dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Leurs maisons furent confisquées au profit du duc et on les menaça, pour le cas où ils ne se soumettraient pas de bonne grâce à la décision du conseil, de mettre le feu en leurs demeures.

Appelé peu après à d'autres fonctions, le sire de Poucques traita de sa charge de châtelain-engagiste avec Jean de Clermont, dont la famille était depuis longtemps dans les emplois publics. Ce dernier seigneur en avait déjà pris possession lorsque Antoine de Bourgogne vint, pendant l'été de 1405, se faire inaugurer à Dalhem (111). Ce prince avait hérité des belles provinces brabançonnes par un concours de circonstances qui demandent à être relatées. Son père

(111) Arch. du roy., reg. noir de la chamb. des compt., n° 11, p. 4. Ernst, V, 186. Trésor. des chartes du Brab., cart. 28 (2 juillet 1404).

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et Wenceslas, roi des Romains, avaient, à la fois et avec une égale ardeur, sollicité les représentants du pays de reconnaître leurs droits à la succession de la duchesse Jeanne. Ceux-ci les payèrent en promesses et leur firent plus d'une fois entendre que tant que leur souveraine serait de ce monde leurs préférences importaient peu. Cette tactique, tout en laissant à la duchesse les mains parfaitement libres, lui donnait la mesure de ce que les villes confédérées oseraient faire si l'on venait à enfreindre le pacte de la Joyeuse-Entrée. Elle alla donc au-devant de toute surprise et obtint, à la grande joie de ses peuples, la renonciation du duc de Bourgogne et de son épouse Marguerite, en faveur de leur second fils Antoine qui prit, en attendant mieux, le titre de duc de Limbourg, gouverneur du Brabant, comte de Dalhem et seigneur des autres terres d'outre-Meuse (112).

Aussitôt Renaud, duc de Juliers et de Gueldre, qui n'osait, par esprit chevaleresque, préférer le repos à la voix de la tradition et aux instincts de sa race, refusa de prêter hommage pour les fiefs brabançons qu'il possédait; mais cet exemple ne fut pas contagieux, et le nouveau duc de Limbourg eut bientôt le loisir de s'occuper des intérêts matériels de ses sujets.

Il renouvela avec la ville d'Aix-la-Chapelle un traité qui assurait aux habitants de cette cité industrielle des exemptions de toute nature contre l'obligation de lui fournir, à sa réquisition, cinquante arbalétriers pour l'aider à défendre les villes de Dalhem, de Limbourg et de Rolduc (113). Il

(112) Butkens, I, 524, 525. Ernst, V, 177.

(113) Deklerk ap. Willems, II, 402. Cod. dipl., 735.

confirma les privilèges de la ville et franchise de Dalhem et exempta, en outre, les échevins de la taille à cause de l'empressement qu'ils avaient mis à aider dans ses fonctions le receveur qu'il avait récemment installé dans le pays (114).

Sa bonne volonté ne s'arrêta pas en si beau chemin; après avoir choyé les autorités, il songea à flatter le peuple. Un droit inique, qui nous semble avoir dû tenir le juste milieu entre ce qu'on appelait dans le reste de la Belgique le meilleur catel et la mainmorte, mettait le souverain en possession de la totalité des biens de ceux qui décédaient sans héritiers directs : il fut aboli. Les lettres originales, qui constatent cette décision, reposent aux archives du royaume. Elles sont rédigées en flamand sous la date du 1er octobre 1413, et conservent encore, appendus à des queues en parchemin, les sceaux du chapitre de Saint-Servais à Maestricht et de l'abbaye de Val-Dieu (115).

La sénéchaussée du pays, qui avait été confiée au sire de Poucques, ne le fut pas tout d'abord à son successeur. Arnold de Craynem, qui avait été nommé bailli du Limbourg en 1403, étendit l'année suivante sa juridiction sur les terres d'outre-Meuse et par conséquent sur le comté de Dalhem. Cette mesure avait cela de bon qu'elle empêchait bien des

(114) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. n° 5726.

(115) Arch. du roy., trésor. du Brab., cart. 28, n° 69. Lettre adressée par monseigneur le duc de Lothier, du Brabant et de Limbourg aux échevins des bans de Dalhem, de Fouron, d'Aubel, de Trembleur, de Cheratte, de Bombaye et de Housse. Les autres bans ou échevinages du pays n'y sont pas nommés.

abus en divisant le pouvoir, mais elle ne fut malheureusement pas maintenue longtemps (116).

Renier de Berghes, l'ancien châtelain de Bolland, auquel nous avons déjà vu jouer un rôle fâcheux, avait été amnistié, et le duc Antoine lui avait rendu sa bannière (117).

Dès lors il avait suivi son souverain dans toutes ses guerres et dépensé de la sorte une grande partie de son bien. Ses terres sises en Brabant avaient été impitoyablement ravagées par l'ennemi. Il demanda à être indemnisé, et, de l'avis des états, le duc lui donna, en 1408, le gouvernement de Dalhem (118).

Nulle part cette mutation ne se trouve motivée. Nous devons croire qu'elle se fit au moment où les Liégeois expièrent si cruellement dans les plaines d'Othée (119) les

(116) Arch. du roy., trésor. du Brab., cart. 144. Lettres de la duchesse Marguerite, données à Arras, le 8 mai 1404.

(117) Chamb. des compt., reg. de l'audience, n° 10, p. 513.

(118) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. noir, n° 11, p. 4. Ce document, qui est resté inconnu aux historiens, est assez curieux pour que nous en donnions ici un extrait : « Anthonis van Bourgongnien..... doen « cont ende kenlec allen den geene die dese brief selen zien of hoeren lesen « dat wy ontlastende onzen getruwen Raed Jan, borgrave te Modoven (Jean « de Clermont) van de castelanscap en de drossartscap over onz sloots ende « huys van Dailhem dat hy tot hunt van onzen weg gehouden heft. unt der « geeder ganser gelove die wy hebben tot onzen lievengetruwen Raed heern « Regnier van Berg ridder betruwende wael zyne rechtudicheit truwicheit « ende ernsticheit selve heer Regnier geset ende gemaekt hebben setten en « macken uit dezen brief onze castelain ende drossette van Dailhem bevelende hem onze plats en huys van Dailhem wael en getruwelic te houden « en te hueten..... Gegeven int jaer ons Heeren dusent vier hondert ende « achte. »

(119) Othée a appartenu aux comtes de Hostade et dépendait encore,

efforts généreux qu'ils tentaient depuis plusieurs générations pour atteindre au régime de la liberté, et cela, parce que Jean de Clermont, brave et digne chevalier pour le reste, n'ayant pas pénétré les sentiments des Dalhemois, n'avait su les empêcher d'aller se ranger, en assez grand nombre, sous la bannière de saint Lambert.

Le duc Antoine donna par la suite d'autres preuves de confiance à son conseiller Renier de Berghes. Il l'obligea en 1415 de se joindre à l'ambassade qu'il envoyait au roi de France pour l'assurer qu'il le rejoindrait en toute diligence avec une belle armée (120). Ce fut là une dernière faveur ; car, quelques semaines plus tard, le châtelain de Dalhem assistait aux obsèques du duc de Brabant, qui avait été tué sous ses yeux à la bataille d'Azincourt. Une réunion des états suivit cette triste cérémonie. L'abbé de Val-Dieu et les échevins de la ville et franchise de Dalhem s'y trouvaient au nombre des députés (121). On se trouva bientôt d'accord ; le serment de fidélité fut prêté avec les formalités d'usage à Jean IV de Brabant, fils du duc Antoine, qui, à cause de son jeune âge, ne devait pas sortir de tutelle avant l'an 1418.

Si les populations n'avaient pas, pendant le gouvernement du duc Antoine, traduit leur mécontentement en bruyantes clameurs, c'est qu'elles avaient eu affaire à un souverain qui n'était jamais à bout de gracieusetés et de

vers la fin du XIIIe siècle, de la cour féodale de Dalhem. V. Notice sur Herckenrode, p. 61.

(120) Barante, Hist. des ducs de Bourgogne, éd. Marchal, III, p. 172, à la note.

(121) Plac. du Brab., I, 555.

promesses. Elles remirent leurs protestations à un autre temps, et l'explosion n'en fut que plus terrible. Il faut le dire, les princes bourguignons semblent avoir eu, à l'égard de nos provinces, une mission fatale à remplir. Entraînés par les menées ambitieuses de leurs chefs de lignée, ils prenaient part à toutes leurs guerres; ils épuisaient le pays en levées de boucliers et en impositions de subsides, et, quand ils voyaient ces deux sources menacer de se tarir, ils oubliaient leurs serments et engageaient leurs domaines, ville par ville, château par château. Jean IV ne sut pas s'arrêter sur cette pente désastreuse.

Les échevins de Dalhem, qui agissaient au nom de tout le comté, répondirent à ses premiers actes en révélant un esprit très-marqué d'opposition; ils opinèrent dans ce sens au congrès de Maestricht en 1416, puis encore à celui d'Aix-la-Chapelle en 1420, où, de concert avec les autorités des divers districts limbourgeois, ils résolurent de se mettre en garde contre les caprices de l'arbitraire et les empiétements du clergé (122). Ce qui s'était passé au comté de Dalhem avait largement sa part dans cette décision. Au commencement de l'année 1417, les bans d'Oost, de Cadier et de Mouland avaient eu particulièrement à souffrir d'incursions provoquées par le duc de Juliers et de Gueldre; on ne s'était pas trouvé en mesure de repousser l'ennemi, et la cour de Bruxelles, au lieu d'envoyer un corps de troupes sur les lieux, avait cru faire assez en adressant une proclamation à la noblesse des pays d'outre-Meuse. Ce document est curieux.

(122) Ernst, V, 195, 204, 205.

« Nous confions, y est-il dit, lesdites provinces à votre « garde, ne doutant pas qu'il ne vous en coûtera guère d'ar- « rêter les progrès de notre ennemi, le comte de Blanc- « kenheim, qui vient de visiter avec ses affidés, le fer et la « flamme en main, la baronnie de Fauquemont (123). »

La terre de Meersen, qui appartenait à Renier de Berghes, le châtelain de Dalhem, avait été ravagée dans ce temps-là plus qu'aucune autre. Son seigneur fit évaluer les torts qu'il avait soufferts de ce chef et ne tarda pas à obtenir, sur l'avis des états du Brabant, que son gouvernement de Dalhem lui fût continué (124). Cette faveur le mit en appétit d'en obtenir une plus grande encore. Il se rend en plein hiver à Bois-le-Duc, où Jean IV tient momentanément sa cour, et il obtient des lettres qui lui donnent pour sa vie le château, la ville et le pays de Dalhem, avec l'exercice de tous les droits souverains (125).

Le premier soin du sire de Berghes est de s'emparer des droits sur la navigation de la Meuse. Il met à Cheratte, à Argenteau (126) et à Visé des gardiens dits « receveurs du passage d'eau, » auxquels il attribue une gratification annuelle de cinq setiers de soilette (127). Toutes les sources de revenus sont sollicitées avec ardeur, et la vénalité

(123) Arch. du roy., reg. noir, n° 10, p. 507, à la date du 13 mai 1417.

(124) Cart. de la chamb. des comptes, cons. aux arch. du roy. L'acte est daté de Tervueren, le 29 avril 1418.

(125) Même cart., p. 299. L'acte est daté de Bois-le-Duc, le 19 décembre 1418.

(126) Jacrens, suppl. à Butkens, I, 379, prouve qu'Argenteau était, depuis plusieurs années, occupé par les Bourguignons.

(127) Arch. de la chamb. des compt., reg. n° 5726.

va jusqu'à dicter les arrêts de la justice. Nous n'en citerons qu'un exemple, tant on est exposé, en parlant des abus dont l'histoire du moyen âge fourmille, de tomber dans des répétitions.

Thiébaut d'Eynatten et Jean Thorrel de Berneau s'étaient liés d'une amitié qui faisait toute leur richesse. Ils résolurent, pour arriver promptement à la fortune, de se prêter mutuelle assistance, et comme il s'agissait de ne pas être trop scrupuleux sur les moyens, chacun d'eux fit choix d'un puissant protecteur. Le châtelain de Dalhem devint le patron de Thiébaut et le sire d'Argenteau celui de Jean Thorrel. L'absence du baron de Heintzberg, qui était avoué de l'abbaye de Sainte-Corneille (128), leur offrit bientôt une si belle occasion d'entrer en campagne, qu'ils n'eurent garde de la négliger. Ils firent main basse sur un fermage de cinquante muids d'épeautre et sur une rente en chapons que l'abbé de Sainte-Corneille prélevait d'ancienne date et de bon droit dans la terre de Mortroux. Sous le coup de leurs terribles menaces et privé d'autre part de l'appui de son avoué, le pauvre abbé signa, en 1428, une renonciation.

Si l'impunité accompagnait partout nos coupables associés, il n'en était pas de même du succès.

Un jour que Jean de Berneau s'était emparé d'un troupeau de porcs qu'on conduisait au marché d'Aix-la-Chapelle, il fut poursuivi par des habitants de cette ville et fait prisonnier. Dès que Jacques d'Argenteau, seigneur de Hermalle et de Montaiglon, connut son sort, il le fit réclamer comme son homme lige; mais le magistrat d'Aix-la-Cha-

(128) Quix, Beitraege, f. Eupen, p. 171, 172.

pelle ne fit pas ouvrir pour cela les portes de la prison. « Le seul méfait de Jean Thorrel de Berneau, dit la lettre « qui fut adressée au sire de Hermalle, n'est pas d'avoir « volé des pourceaux, mais il est véhémentement suspect « d'avoir dérobé le cheval du noble seigneur Thomas Elre- « born, l'un de nos échevins. Nous sommes donc d'avis de « ne rendre ledit Thorrel à la liberté qu'alors qu'il nous aura « convaincus de son innocence (129). »

Devant cet arrêt, le sire de Hermalle eut recours à l'expédient le plus sage : il paya le prix du cheval volé. C'était, croyons-nous, le seul moyen d'empêcher son homme lige de finir ses jours au fond d'un cachot.

Jean IV de Brabant étant mort en 1427, son frère Philippe, comte de Saint-Pol, qui lui succéda, se montra d'abord aussi impuissant à réprimer des abus si nuisibles au commerce et au bien-être général (130). Renier de Berghes fut des premiers à prêter hommage au nouveau duc de Brabant et à s'assurer ses bonnes grâces.

La renommée publiait vers ce temps-là des choses incroyables sur un saint homme que le comté de Dalhem avait le bonheur de posséder. Denis Lewes, que ses contemporains ont surnommé le docteur extatique, avait été pourvu de la cure de Richelle par le chapitre royal d'Aix-la-Chapelle qui disposait de ce droit, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire (131). Ce prêtre était instruit; et les crimes et les scandales de son siècle, qui s'étalaient au grand jour avec impudeur, donnèrent à son esprit une telle exaltation que

(129) Beitraege, f. Aachen, III, p. 90.

(130) Barante, Hist. etc., IV, 120.

(131) P. 67.

l'on venait de fort loin à la ronde pour l'entendre. Son thème favori était d'adresser de sinistres prédictions au peuple sur ce qu'il appelait le triomphe de ses droits et le maintien de ses libertés. Quoi d'étonnant dès lors que le curé de Richelle fût fêté par la noblesse et le haut clergé, qui en était, comme il l'est encore aujourd'hui, le synonyme déguisé? Un cardinal emmena ce digne précurseur de Mathieu Laensberg à l'étranger où il rencontra sans doute des âmes aussi crédules que sur les bords de la Meuse, car, sans cela, nous nous expliquerions mal tout le bruit qu'ont fait de lui des moines chroniqueurs (132).

Ce prédicateur prophétique daigne, en traversant notre récit, nous apprendre qu'enfin le moment était aussi venu pour les gens d'outre-Meuse de briser les dernières entraves qui leur avaient été imposées par la féodalité. Comme en Hesbaye, en Brabant et en Flandre, le peuple s'arrogeait, en dépit de la noblesse et du clergé, le droit de commune et se montrait prêt à le défendre au prix de la vie.

En 1436, le duc Philippe, qui avait mérité le surnom aussi glorieux que rare de Bon, ouvrit les yeux sur la conduite indélicate du châtelain de Dalhem. Par lettres du 31 janvier, il le soumit à une espèce de contrôle en s'obligeant de s'adjoindre, à l'époque de la perception des rentes et des impositions de toute nature, deux membres de la noblesse, deux échevins et deux hommes du peuple, choisis dans chacun des bans formant le comté de Dalhem, afin d'amoindrir et de faciliter la besogne (133).

(132) De Gerlache, Hist. de Liége, I, 147, 148. Bouille, II, 38, 48, 168.

(133) Arch. du roy., reg. noir, n° 12, p. 171..... In elker bank twee

D'autres dispositions, toutes aussi favorables à l'ordre, furent prises encore à l'égard de la cour féodale et du conseil de ville. Renier de Berghes demanda son changement et obtint la châtellenie de Limbourg que l'absence de Thiéri de Brandenbourg, seigneur de Bolland, laissait vacante. Cependant il conservait tous ses droits sur la terre de Dalhem. Il les fit valoir quand, après le don qu'avait fait Philippe de Bourgogne à son épouse de toutes ses terres d'outre-Meuse, il fut question de rembourser les engagistes (134). Ses exigences empêchèrent longtemps les commissaires du duc d'en finir avec lui. Voici ce qu'il répondit un jour qu'on lui demandait avec instance de produire ses comptes :

« J'ai fait, en 1415, un voyage de plusieurs mois en « France pour les intérêts du feu duc Antoine, et non-seu- « lement mon dit seigneur et maître ne m'a pas fait payer « de mes vacations et autres frais, mais encore a-t-il oublié « la récompense.

« Plus tard, au siége de Braine, l'ennemi m'a tué quatre « chevaux qui m'avaient coûté bel et bien deux cents flo- « rins forts, et jusqu'à cette heure, je n'en n'ai pas été in- « demnisé.

« Enfin j'ai restauré avec splendeur mon hôtel à Dalhem, « et l'on m'accuse d'y avoir laissé déchoir les édifices ainsi « que les murs et les tours de la forteresse (135)! »

van onze ridderscap, twee van onze scepen en twee goede mannen van den gemeynen luden.

(134) Inv. MSS. de la trésor. des chartes du Brabant. L'acte est daté de Douai, le 18 avril 1438.

(135) Arch. du roy., chamb. des compt., vol. 5726.

Son éloquence ne le sauva pas. Il lui fallut en passer par un appointement en droit qui nous donne tous les détails désirables sur la manière dont le différend fut apaisé.

Renier de Berghes, qui n'avait pas jugé à propos de compter régulièrement avec le receveur du Brabant, se vit obligé, par acte du 19 juillet 1441, de rembourser d'assez grosses sommes et de faire restaurer à ses frais les travaux de défense de la ville de Dalhem (136).

Depuis plusieurs années, Hermann de Cousselaere, frère de Jean, seigneur de Wittem, Houtven, Walwilre et Mechelen, et drossart du pays de Fauquemont, y occupait le poste de châtelain (137). C'était un homme assez vain; il avait pris le titre de burgrave qu'il s'arrogeait sans doute comme plus relevé et s'appropriant mieux au petit-fils d'un bâtard de Jean le Victorieux, duc de Brabant (138). Un seul trait achève de le peindre. Nommé curateur à la succession vacante de la cense de Mesch, il fit pencher, pour des motifs religieux, la balance de la justice en faveur de Rickel de Fauquemont.

Cette ferme de Mesch, située sur les confins des pays de Dalhem et de Fauquemont, n'occupait rien moins que l'emplacement du palais carlovingien successivement connu sous les noms de Merchault et de Mandervelt. A cet égard, le doute n'est pas même permis, puisque nous savons que l'empereur Lothaire, se rendant en 854 de Liége à Meersen, s'y arrêta. Le domaine impérial devint plus tard une propriété fiscale du chapitre de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle

(136) Inv. MSS. de la trésor. des chartes du Brab., I, fol. 301.

(137) Quix, Beitraege, etc., III, 140. Fahne, l. c., I, 231.

(138) Butkens, I, 658.

et passa enfin des mains des comtes de Hostade dans celles des seigneurs de Visé, de Fraipont et de Bombaye, qui étaient de même lignée (139).

Après la mort de Gertrude de Bombaye (Bolsbeke) (140), arrivée en 1427, la dîme de Mesch fut partagée de moitié entre Nicolas de Fauquemont, chanoine de la Sainte-Croix à Liége, et Nicolas de Visé, un autre de ses parents.

Ce fut en 1439, à la suite du décès du dernier de ces bénéficiers, que le châtelain de Dalhem, étant nommé à la curatelle de la cense de Mesch, imposa au nouveau propriétaire les conditions suivantes : « Rickel de Fauquemont « s'engage à rendre au recteur de l'autel de Bombaye la « pièce de terre sise en la cense de Mesch qui lui avait au- « trefois été abandonnée par les seigneurs de l'endroit, et « promet en outre que ses vassaux des deux sexes se ren- « dront tous les ans, le mercredi après la Pentecôte, cru- « cifix et bannière en tête, à Aix-la-Chapelle, afin d'y adorer « les précieuses reliques exposées ce jour-là en l'église « cathédrale. » Cette jolie coutume, qui dura jusqu'au milieu du XVIIe siècle, se serait conservée jusqu'à nous si les Aixois avaient continué à héberger et à nourrir gratuitement les pèlerins.

(139) Mabillon, De re dipl. Besselii chron. Gottw. Lacomblet, I. Ledebur. X. Quix, Beit., I. Jeantin, chron. de l'Ard., I.

(140) M. Quix, qui a relaté ces faits dans ses Beitraege für Eupen, 270, 275, a ignoré que Bolsbeke est la dénomination flamande de Bombaye. M. Samson, qui est l'auteur d'une carte du duché de Limbourg, du comté de Dalhem et des seigneuries de Fauquemont dressée d'après les ordres de Louis XIV, roi de France, a été plus loin encore ; il a créé une foule de villes et de villages pour utiliser les noms flamands et les a ensuite disposés de la manière la plus capricieuse.

Nous devons placer l'époque du décès de Hermann de Cousselaere au commencement de l'année 1450, parce que Collard de Bailleul, châtelain à Limbourg, rapporte dans ses comptes d'argenterie des lettres de service du mois de mars de la même année, qui appellent Thiéri Crommel van Nechterhem à Dalhem pour y prendre le commandement de la forteresse (141). Ce gentilhomme n'était pas d'aussi bonne maison que le sire de Cousselaere, mais il n'en prit pas moins le titre de burgrave, à l'occasion d'un différend survenu entre les échevins de Meere près de Noirbeke et les chanoines de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle, qu'il lui fallut régler (142). Ses appointements se montaient à deux cents florins du Rhin qui étaient prélevés sur les domaines de l'État sis au Limbourg (143). Pierre de Hertoghe, qui avait été commis à la même époque à la recette du comté, transcrit, sous l'an 1460, un document curieux. Thiéry Crommel, sire de Nechterhem, Guillaume de Sombreffe, sire de Rebron et de Herpen, et Jean de Cortenbach, alors présents à Dalhem, y déclarent se soumettre aux ordres de leur très-redouté seigneur le duc Philippe de Bourgogne; ils reconnaissent le chevalier Collard de Bailleul pour leur drossart et lui promettent en toute occasion aide et soutien (144).

Le motif de ces mutations nous est donné par Collard de Bailleul lui-même. Il commence l'un de ses livres de

(141) Quix, Schloss, Rimburg, p. 79. Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 5727.

(142) Quix, même ouv., p. 226, in den Urk.

(143) Arch. du roy., chamb. des compt., cart. 50 et reg. 5727.

(144) Arch. du roy., chartes du Limbourg et d'outre-Meuse, cart. 28.

comptes en transcrivant tout au long un acte en langue flamande par lequel, à la date du 11 août 1460, le duc Philippe de Bourgogne, qui a récemment engagé sa terre de Dalhem à Antoine de Croy, comte de Porcien, sire de Renty, Aerschot et autres lieux, l'accepte, à la requête de ce seigneur, pour bailli portatif et gouverneur de Dalhem (145). On sait la haine que le comte de Charolais, plus tard duc de Bourgogne sous le nom de Charles le Téméraire, portait à la maison de Croy. Il l'accusait d'ambition extrême, de convoitise, de fraude et même d'ingratitude; et malheureusement ce n'était pas sans raison (146). Or une faveur entée sur le déshonneur d'une famille aboutit assez naturellement à une trahison. Louis XI, roi de France, qui avait fait du grand sire de Croy, car tel était le nom qu'on donnait à Antoine, le favori de Philippe le Bon, ne travailla pas à empêcher sa ruine. Les biens de la maison de Croy furent confisqués dans toute l'étendue des États bourguignons; et, bien des années plus tard, la terre de Dalhem ne fut pas comprise au nombre de celles qui obtinrent la mainlevée (147).

Il y avait pour cela d'excellentes raisons : Dalhem était l'une des clefs du pays; son territoire, en s'étendant le long de la Meuse, surveillait la turbulente commune de Liége et l'empêchait de se faire des alliés dans la Gueldre ou bien au pays de Juliers.

(145) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 13146.

(146) Gachard, Doc. inéd., I, 134. Commines, I, 9. Duclercq, éd. Reiff., IV, 314.

(147) Arch. du roy., chamb. des compt., cart. 144. Acte du 21 septembre 1473.

Tout pliait en tremblant sous la main de fer du fils de Philippe le Bon. Seuls les Liégeois osaient le braver. Raes de Heers, qu'ils avaient mis à leur tête, fit l'expérience de l'impossibilité qu'il y a à maîtriser ou à diriger les instincts d'un peuple libre. Il voulait en faire des héros et n'en fit que des brigands. En dépit de ses ordres et même de ses prières, les gens des métiers se répandirent en armes dans les environs de Herve, de Dalhem et de Fauquemont, où ils s'en prirent, fort heureusement pour les cultivateurs, de préférence aux églises et aux couvents (148). Leur impiété, et surtout leur état permanent d'indiscipline, empêchèrent les seigneurs des marches d'Allemagne de se joindre à eux, et les forteresses du pays d'outre-Meuse, au nombre desquelles Limbourg avait été assez sérieusement menacée, furent sauvées.

Cependant les Dinantais avaient joint « *lengages et parlers enormes touchant la personne de trez hault prince monsieur le conte de Charolois* » à de pareilles courses sur les domaines bourguignons (149); et leur punition, mesurée sur leur audace, leur coûta les biens avec la vie.

Quand la nouvelle de ce terrible désastre atteignit la ville de Visé, les habitants, chez lesquels l'indignation surmontait la peur, résolurent de braver à leur tour le comte de Charolais. Les préparatifs de leur expédition ne purent se faire avec tant de secret qu'on n'en fût instruit à Dalhem et même dans les bans ou districts qui touchaient au Limbourg. Le jour donc qu'ils sortirent de leurs murs, la ban-

(148) Bouille, II, 92. P. Foullon, II, 75. M. L. Polain, II, 295.

(149) Lettre des Dinantais aux bourguem. de Liége. Gachard, Coll. de doc. inéd., II, 233.

nière de Saint-Georges en tête, une troupe nombreuse de paysans se porta à leur rencontre. On se battit en plein champ auprès de La Tombe; mais, avant que l'action fût bien engagée, le cri de : « Voilà les Liégeois! » avait suffi pour porter le désordre dans les rangs des campagnards qui s'étaient mis à fuir dans toutes les directions. Les mieux avisés couraient vers Bolland et Dalhem, d'autres vers Bombaye. Or à Bolland comme à Dalhem, de vieux soldats veillaient sur les murailles, ce qui fit que les gens de Visé se gardèrent d'y aller voir. Ils prirent le chemin de Bombaye. Là un vieux donjon, dernier vestige du château saxon de Bolbeke et de la demeure féodale des Papelet, avait ouvert ses portes aux fuyards qui l'occupaient maintenant avec leurs femmes et leurs enfants. Les pauvres gens se mirent à crier merci en voyant paraître ceux qui les poursuivaient, mais ce fut en vain; les Visétois avaient juré de tirer vengeance du sac de Dinant et ils ne tinrent que trop parole. Ils entourèrent la tour de fagots auxquels ils mirent le feu, et tous ceux qui tentèrent de traverser cette fournaise furent impitoyablement massacrés (150). Les représailles ne se font pas attendre. La colère du duc Charles s'abat rudement sur les Liégeois; elle invite tous ceux qui ont des griefs contre eux à concourir à leur châtiment. Aussitôt Frédéric de Wittem, maréchal héréditaire du Limbourg et neveu du dernier châtelain de Dalhem, entraîne les populations à la suite de ses hommes d'armes. Et chose à jamais regrettable, l'on vit les gens d'outre-Meuse, qui avaient

(150) Bouille, II, 126. Arch. du roy., chartes du Limbourg et d'outre-Meuse, cart. 29.

affaire à des compatriotes, surpasser les Bourguignons dans leur ardeur au pillage et à l'incendie (151). Ils avaient pour en agir ainsi d'autres motifs qu'ils tenaient pour plus graves que le souvenir des dommages qu'ils avaient soufferts. C'étaient certains priviléges que la cité républicaine avait accordés à plusieurs villages du comté de Dalhem, tandis qu'elle les avait constamment refusés à d'autres : ceux du ban de Cheratte, entre autres, bien qu'ils fussent sur le territoire brabançon, avaient obtenu depuis 1428 le droit de bourgeoisie et bon nombre d'exemptions. Les autres Dalhemois qui se rendaient à Liége les jours de foire et de marché étaient par contre soumis, eux et leurs marchandises, à toute espèce de droits, de taxes et de péages et se voyaient ainsi enlever le bénéfice avant la transaction.

Cependant Louis XI veillait toujours. C'était le mauvais génie des Belges. Il ne procédait qu'à l'aide de moyens ténébreux. Un traître frappe le duc Charles de Bourgogne au milieu d'une bataille, et aussitôt le roi de France accuse de félonie le prince qui n'est plus et s'empare de la Bourgogne en vertu de la loi des fiefs.

Charles le Téméraire ne laissait qu'une fille. Les communes de Belgique l'adoptent, passent avec elle un traité qui élargit leurs libertés et lui donnent enfin un époux digne d'elle en la personne de Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III.

L'ambitieux Louis XI, qui n'était pas fait pour arriver à ses fins par le courage personnel, renonça dès lors aux complots : il mit sa signature au bas d'un traité de paix.

(151) M. L. Polain, Esquisses, etc., 169. Bouille, II, 162 et suiv.

Dalhem cependant paraît n'avoir pas eu de gouverneurs militaires depuis l'acte de confiscation sur Antoine de Croy jusqu'au moment où Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche firent, en 1477, leur *joyeuse entrée* à Bruxelles et reconnurent, à cette occasion, les priviléges dont jouissaient les pays d'outre-Meuse ; au moins Jean Beissel de Gemenich et Benoît de Pardieu, qui remplirent pendant cet intervalle les fonctions de drossart, ne nous ont laissé aucun détail à ce sujet (152).

Werner de Wittem paraît d'abord à Dalhem en qualité de châtelain ; il y rouvre, dès 1477, un atelier monétaire pour les espèces d'argent, et prend bientôt des mesures pour l'amélioration des voies de communication du comté dont la largeur fut portée à deux perches (153).

Cependant ces améliorations se trouvèrent subitement arrêtées. Guillaume d'Aremberg, surnommé le Sanglier des Ardennes, avait profité à la fois du retour de la guerre, de l'apparition de la famine et du chômage de nos fabriques pour recruter des bandes d'aventuriers, et quelques seigneurs d'outre-Meuse, fidèles à leurs traditions de famille, ne s'étaient pas fait faute de suivre cet exemple. La duchesse Marie vint à mourir sur ces entrefaites. Son triste époux, en face des complications les plus graves, ne put autrement répondre que par d'inutiles mandements aux lamentations de ses peuples. L'un d'eux, daté du 27 avril 1482, donne de grands témoignages d'affection aux bourgeois d'Aix-la-Chapelle et enjoint à tous les officiers, gouverneurs et bail-

(152) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. nº 5728, 5729.

(153) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 635, et compt. de Jean Batten du 1er octobre 1477 au 30 septembre 1479.

lis, de poursuivre et de s'assurer des personnes de tous ceux qui seraient suspectés de vivre de pillage sur les grands chemins (154). Et, dans un passage, qui s'adresse à Werner de Wittem, il est dit que, pour donner un salutaire exemple, le châtelain de Dalhem avait reçu l'ordre de se transporter auprès du baron d'Argenteau pour lui marquer le jour auquel il aurait à se présenter par-devant la haute cour de Bruxelles, afin de s'entendre juger sur les méchantes actions dont il était accusé.

Jacques d'Argenteau refusa de se soumettre; il osa de même braver l'évêque de Liége et l'empereur Frédéric, et, tant la faiblesse de l'autorité était grande, il finit par avoir raison contre tous.

Werner de Wittem avait une fille nommée Marie. Il la maria à Renier de Galoppe (Van Gulpen), seigneur de la Rochette et de Berneau (155).

Cette alliance porta sans doute ce dernier gentilhomme, qui n'avait que peu de fortune, à rechercher la survivance de l'office de son beau-père. Il en obtint le brevet de l'archiduc Philippe le Beau, auquel son père Maximilien avait abandonné le gouvernement des provinces belges en 1493, au moment de partir pour l'Allemagne où l'attendait le sceptre impérial.

L'installation de l'écuyer Renier de Galoppe se fit à Dalhem le 20 juin 1496 (156).

Maintenant, sans nous arrêter à des faits qui n'ont aucune portée ou à des considérations d'un ordre trop général (re-

(154) Quix, Beit. z. Gesch. der St. Aachen, III, 92, seq.

(155) Butkens, I, 658. Fahne, I, 125.

(156) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. n° 5730.

proche que nous n'avons peut-être que trop mérité jusqu'ici), nous en revenons, à la veille de ce XVIe siècle, tout gros des mystères d'une rénovation sociale et religieuse, à reparler de certains usages qui remontent à l'invasion saxonne et au paganisme.

Le wehrgeld ou l'amende due pour un meurtre commis était encore prélevé au comté de Dalhem. Si, comme Hemricourt l'affirme, cela se pratiquait de son temps dans la Hesbaye, l'on ne peut guère s'étonner que cette monstrueuse coutume ait eu cours, un siècle plus tard, sur l'autre rive de la Meuse et dans une contrée qui se rattachait à l'Allemagne féodale par des liens beaucoup plus sérieux.

Il arrivait donc chaque année au receveur du comté d'ouvrir, dans ses livres, un chapitre sous l'intitulé suivant : « Recette des homicides, des coups et des blessures. »

Voici ce que cette recette comporta en l'an 1497. Nous traduisons littéralement (157) :

« Reçu de Daniel, le bâtard de Warsage, de Jean de « Bombaye et de Pierre Nélis, qui demeure au pays de « Wassemberg, sur leur déclaration que l'individu qu'ils « ont tué était un pauvre diable (een arme gezellen), la « somme de dix-neuf florins de Brabant.

« Reçu de Gérard Kelnuss, qui a tué un enfant dans le « bois sis au-dessus d'Aubel et l'a fait enterrer sur les lieux « par Hennekin Molnier, lequel disait partout que ledit en« fant s'était noyé, la somme de dix-huit florins quinze « sols. »

(157) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 5730.

Maximilien, quoique chargé du poids d'un empire, s'occupait toujours avec sollicitude de la Belgique. Il avait fait entrer en l'an 1500 la principauté de Liége et les pays d'outre-Meuse dans le cercle de Westphalie, qui se trouva ainsi, après six siècles, rétabli dans son intégrité (158).

Son fils Philippe cependant, instrument docile de sa politique, avait épousé Jeanne d'Aragon; et ce mariage, en donnant à nos princes une puissance inouïe, leur prêta les moyens de détruire du même coup nos vieilles libertés et la puissance commerciale dont elles étaient la cheville ouvrière.

Sur l'avis des états du Brabant, on publia, au mois de mars 1500, sous le poirier de la ville de Dalhem, un nouveau règlement de police pour les jours de marché, qui restèrent fixés au mardi de chaque semaine, et l'on autorisa les habitants à prendre sur les propriétés de l'archiduc le bois nécessaire à l'usage du château et à la réparation de leurs demeures (159). Cette dernière décision ne fut pas du goût des échevins de Fouron et d'Aubel. Ils réclamèrent sans succès contre un pillage autorisé; et le déboisement du pays fit de si rapides progrès qu'il ne restait, au siècle suivant, que la seule futaie du Paradis aux portes de Dalhem, et qu'en 1618 le magnifique Beukerbosch, situé sur les terres d'Aubel, ne s'étendait plus que sur quelques arpents (160).

La maison de Wittem, qui avait jeté un certain éclat et

(158) Cette mesure ne reçut son exécution qu'en 1512.

(159) Arch. du roy., reg. de l'audience, n° 19.

(160) Arch. du roy., coll. de cartes et ch. des compt., cart. 109, litt. Q, n° 32, et litt. C., n° 30. Chartes du Limb. et outre-Meuse, cart. 28, pièce n° 59.

joui du maréchalat héréditaire au Limbourg, transporta, avec ses biens, ses droits et prérogatives aux Pallant. Ceux-ci firent du cumul par ostentation. Jean, baron de Pallant, seigneur de Wittem et de Wildenberg, après avoir obtenu la charge de drossart de Fauquemont, acheta encore celles du Limbourg et du Dalhemois.

Nous le trouvons en effet occupé à organiser la milice des pays d'outre-Meuse, alors que le décès récent de Philippe le Beau avait enhardi le roi de France et le duc de Gueldre à renouveler leurs prétentions les armes à la main.

Il réussit à lever trois cent trente-sept combattants, dont deux cent trente-sept cavaliers, et les mena aux frontières (161).

Mais déjà avant ces événements, Renier de Galoppe, fatigué par l'âge, s'était retiré en son château de la Rochette situé auprès du village de Fléron. Il traita, du consentement de l'empereur Maximilien, qui avait momentanément repris le gouvernement des Pays-Bas, de sa charge de châtelain avec son frère Henri. Sa mort, que Butkens fixe à l'an 1515 (162), n'eut lieu qu'en 1517, puisque Jean de Wittem, son beau-frère, fit en cette dernière année le relief de la voueric de Fléron, au nom de sa veuve (163).

Le châtelain Henri remplaça le drossart du comté en plusieurs circonstances. Il fit le 14 novembre 1504 un arrangement avec l'abbé de Val-Dieu, et cette maison religieuse se trouva exemptée de toute corvée ou servitude.

(161) Gachard, Rapport sur les arch. de Lille, p. 373. Arch. du roy., chamb. des compt., reg. n° 13146.

(162) Trophées, etc., I, 658.

(163) Quix, Eupen, p. 282. Delvaux, Dict., I, 151.

Elle avait dû, jusqu'alors, fournir un certain nombre de voitures de bois, de paille et de foin, pour les besoins de la forteresse (164). Il travailla en 1507 avec les commissaires que Marguerite de Savoie, régente pour son neveu Charles d'Autriche, envoya au Limbourg et dans les pays d'outre-Meuse à l'effet de réunir les assises aux domaines; et dans l'un de leurs rapports adressés à Bruxelles, ces officiers font son éloge et disent qu'à leur arrivée à Dalhem, les nouveaux travaux de défense y étaient déjà achevés, et qu'au château toute chose leur avait paru être en parfaite ordonnance (165).

La faiblesse des appointements d'un gouverneur de ville forte ne lui permettait plus, à cette époque, de soutenir dignement son rang. Comme tant d'autres, Henri de Galoppe s'aide par la spéculation. Il se rend, le 22 février 1508, adjudicataire du moulin banal de Genestre et des étangs de Dalhem, mis en location pour un terme de douze ans par les chanoines du chapitre de Saint-Servais et les échevins de Fouron-le-Comte (166). Entrant aussitôt en possession, il établit à Genestre, Lieber, fils d'Ernotteau, comme son meunier, et obtient pour lui, contre l'abandon de seize verges carrées de pré au profit de l'État, de pouvoir rectifier le cours du ruisseau (167).

Les grands événements qui s'accomplissaient dans le monde ne retentissaient pas jusqu'au comté de Dalhem. On y était tout entier à la terreur qu'inspirait à juste titre l'éta-

(164) Arch. du roy., ch. des compt., reg. 635, p. 307.
(165) Arch. du roy., ch. des compt., cart. 109, litt. C, n° 33.
(166) Arch. du roy., chartes du Limb. et outre-Meuse, cart. 28, n° 43.
(167) Arch. du roy., chartes du Limb., cart. 28, n° 65.

blissement à Liége d'un tribunal d'inquisition religieuse.

L'évêque, débarrassé ainsi des soucis que lui aurait causés l'invasion du protestantisme dans ses États, s'occupa uniquement de sa fortune. Il devinait que l'Europe entière allait trouver en Charles d'Autriche, devenu Charles-Quint, un maître inexorable, et il rompit les derniers liens qui l'attachaient à la politique de la France. Bientôt après il engagea son frère, Robert, comte de la Marck-Aremberg et seigneur de Sédan, à se soumettre à son tour. Ce rude guerrier, qui, depuis vingt ans, entretenait à lui seul la guerre civile au midi et à l'est des provinces belges, y consentit; mais il posa ses conditions. Trop heureux de pouvoir désarmer un ennemi aussi redoutable, l'empereur n'y regarda pas de très-près; il ôta à Jean de Pallant ses charges les plus importantes pour en revêtir Robert de la Marck (168). Cependant le caractère et la puissance de ce nouvel allié commandaient la prudence : on n'y manqua pas.

Sa commission, datée du 29 octobre 1515, réservait au souverain de nommer tous officiers et baillis dans les pays d'outre-Meuse soumis à son autorité. Les sires de Galoppe, qui relevaient la plupart de leurs terres des comtes de la Marck, ne pouvaient, à cause de cette dépendance, être conservés dans leurs offices; Henri, châtelain à Dalhem, fut révoqué. En son lieu et place, le roi Charles nomma un étranger, Onolferus Elboigh, de la fidélité duquel l'empereur d'Allemagne répondait. C'était là, on en conviendra,

(168) Arch. du roy., ch. des compt., reg. 13146. Lettres données par Maximilien, empereur, etc., au nom de son petit-fils Charles, roi de Castille, de Léon, de Grenade, d'Aragon, etc.

pour un ancien huissier de palais, un bel avancement (169). Le nouveau gouverneur du Limbourg en prit de l'ombrage; il demanda des explications; on lui répondit par des reproches. Enfin l'évêque de Liége fit si bien pour aplanir le différend qu'un traité, conclu à Saint-Trond le 27 avril 1518, confirma le comte Robert dans ses différentes charges et dignités et lui accorda en outre une pension de sept mille livres (170).

Dès ce moment, Érard de la Marck croit pouvoir se servir de son frère pour flatter son ambition, mais il rencontre en lui un instrument passablement indocile. Charles-Quint, revenu en Belgique après la mort de l'empereur Maximilien, ne prête, tant il est préoccupé de ses

(169) Nous croyons curieux de transcrire ici les lettres de commission délivrées à Onolferus Elboigh :

« Kaerle, enz. Allen den gheenen die dezen onzen brief zullen zien, saluyt.
« Doen te wetten dat uit goet raport ende aenbringen ons gedaen van den
« parsoen van onzen beminden Onoferus Elboigh, dienaer en duerwaerdere
« ons lifs heeren en grootvaders des roomschen Keysers, wy hebben den-
« zelven Onoferus ter eeren ende liefden van onzen voir. Heer en groot-
« vader die ons des ernstelyk versoeght heeft volcomelyk betrouwende
« zynder wysheit, rechtnaerdicheit ende goede ernstigheit, gemaekt geor-
« dineert ende gecommittert, maeken ordoneeren en committeren mits
« dezen stadthelder en drossaet von Daelhem in onzen landt van Overmaze
« teghenwoirdigh ende toecomende. Ghevende den voir. Onoferus vol-
« commen macht authorytet en zunderlingh bevel selve stadthouder ampt van
« nu voirt aen, ten laste en periele van onzen lieven ende getrouwen dros-
« saet van Limborgh, Montfort ende Daelhem. heeren Robbrecht van der
« Marcken, heeren van Arenberghe te houden ende bedienen, onse rechten,
« hoigheit en heerlicheit te bewaeren en beschirmen, enz.

« Ghegeven in onze stadt van Bruessel, den zesten dach van april, int
« jaer duyzent vyfhondert ende zesthiene voer Passchen (1517). »

(170) Arch. du roy., cons. d'État et aud., reg. 34 4°, fol. 453.

propres affaires, qu'une oreille inattentive aux plaintes que l'évêque de Liége et que le gouverneur du Limbourg et des pays d'outre-Meuse lui adressent chacun de leur côté. Ce dernier, digne parent de Guillaume, le farouche sanglier des Ardennes, blessé du peu d'intérêt que son souverain lui témoigne, lui déclare la guerre et entre aussitôt en campagne.

Le Luxembourg, où se trouvait le sujet de la querelle, est le théâtre de ses exploits; mais, quelles que soient sa valeur et celle de ses fils, il doit céder l'une après l'autre toutes ses places au comte Henri de Nassau, qui avait marché contre lui à la tête de toute une armée.

Le vieux Robert, à la fois trahi, découragé et dépossédé, reconnaît ses torts, et il fléchit le genou devant le plus puissant prince de la chrétienté que, simple gentilhomme, il avait si audacieusement bravé. Ses fils cependant préfèrent l'exil à une soumission à laquelle leur grand cœur se refuse, et ils vont mettre au service de la France les plus vaillantes épées de la Belgique (171). Au milieu de l'humiliation cruelle qui l'accablait, le comte de la Marck se rappela qu'il était burgrave de Bruxelles, et il vint cacher dans cette capitale une existence désormais aussi ignorée qu'elle avait été jusqu'alors bruyante ou désordonnée. L'empereur se souvint un jour de lui pour lui pardonner. Par lettres patentes du 8 décembre 1523, le gouvernement du Limbourg et des pays d'outre-Meuse lui fut rendu; mais comme il ne pouvait vaquer en personne à ces différents offices, il fut autorisé à prendre à Dalhem pour officier portatif Jean

(171) Brantôme (éd. Bastien), v. 278. Bouille, II, 302-305.

de Schwartzenberg, qui avait su se concilier l'estime et la confiance du monarque (172). Il s'ensuivit que Henri de Strabach, qui avait, sans en tenir le rang, rempli les fonctions de châtelain-drossart depuis le moment où Onolferus Elboigh, le ci-devant huissier du palais de Vienne, avait été chassé de Dalhem, dut se contenter d'un emploi plus modeste. Il succéda à son père comme receveur du comté (173). Jean de Schwartzenberg ne joua pas un digne rôle. Constamment stimulé par Jamolet, le cruel inquisiteur liégeois, il dressa des bûchers et poursuivit à outrance, dans l'étendue de son gouvernement, tous ceux qui tenaient « *des propos erroneux,* » comme plus tard il fit mettre les gens à la question sur un simple soupçon de « *luterie.* »

Cette répression des idées nouvelles se fit avec un redoublement d'ardeur après la réconciliation de Charles-Quint et du pape Clément VII, scellée par le traité de Barcelone.

Afin que l'empereur ne vînt pas à faiblir dans les engagements de grande rigueur qu'il avait pris vis-à-vis du Saint-Siége, celui-ci lui donna pour compagnon de voyage un légat qui n'avait d'autre mission que de lui répéter sans cesse : « Sire, il importe grandement à votre gloire et à la « puissance de votre maison que les hérétiques soient ex- « terminés par le fer et par le feu. » C'est là ce que le sacerdoce romain, poussé à bout, a toujours donné, à défaut de meilleures raisons sans doute, pour réponse à ses ennemis. Et la leçon, ainsi faite au prince, devint bientôt le mot d'ordre de tous ses gouverneurs et autres officiers.

(172) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 13146. Die Junker von Schwarzenberg, chez Quix. Eupen, 145.

(173) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 5732.

Épouvanté de tant d'horreurs et d'ailleurs chargé d'ans autant que de regrets, Robert de la Marck disparut en 1536 de la scène du monde. Depuis 1531 il était mambour du pays de Liége, ayant hérité cette nouvelle charge de son fils Érard qui s'était rendu cette année-là à Bruxelles pour assister à un tournoi, et y avait reçu un coup mortel. La gestion du successeur de Jean de Schwartzenberg, comme châtelain-drossart portatif de la ville et du comté de Dalhem, présente une particularité que nous ne pouvons expliquer que par le rôle atroce auquel l'empereur forçait ses officiers par ceux de ses édits qui avaient trait à la réforme de Luther. Conrad de Horion, qui avait prêté le 28 février 1532 le serment de fidélité en qualité de gouverneur de la place de Dalhem, entre les mains du chancelier de Brabant, disparut de son poste au commencement de l'année 1540 sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il était devenu (174).

Est-il étonnant qu'un homme de cœur se soit refusé à se rendre complice ou exécuteur des maximes les plus révoltantes et les plus inhumaines?

Partout où la puissance de Charles s'étendait, la religion servait de prétexte pour étouffer les libertés des peuples.

On n'osait encore appeler les gens hérétiques que déjà on les brûlait comme sorciers.

Notre intention n'est pas de relater ici toutes les horreurs juridiquement commises au comté de Dalhem sous le règne tant préconisé de Charles-Quint. Nous reculons devant une pareille tâche, préférant esquisser rapidement la manière dont on se conduisit vis-à-vis des soi-disant

(174) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 13146.

sorciers pendant la durée entière de la domination espagnole.

Dans chacun des bans du comté il y avait un tribunal qui exerçait la haute, moyenne et basse justice ; ce n'était donc que lorsque les causes criminelles avaient un caractère très-grave qu'elles étaient portées devant la haute cour de Dalhem. Ce cas exceptionnel se présenta en 1561.

Un habitant de Herstal, nommé Henri Godin, vint à Mortier insulter les officiers de justice et chercher à incendier leurs demeures, parce qu'ils avaient fait pendre un de ses parents qui n'avait commis d'autre crime que de blasphémer étant pris de boisson. On l'arrêta. Il fut conduit à Dalhem, où Gaspard de Schwartzenberg, qui y était alors drossart, fit aussitôt instruire son procès. Condamné à mort, Henri Godin subit sa peine le 17 août 1561 sur la plate-forme qui s'étend au devant du château (175).

Ce qui est plus triste peut-être à dire, c'est que souvent de pauvres femmes étaient livrées au bourreau sur une simple dénonciation.

Marguerite Lavelette, âgée d'environ soixante et dix ans, fut brûlée vive sur le marché de Dalhem, le 27 février 1604, pour avoir avoué au milieu des tortures qu'elle avait jeté des sorts sur des troupeaux et des récoltes.

Neuf ans plus tard, le 7 mai 1613, ce fut le tour de deux jeunes filles, Anne Douve et Marguerite de Prony, de subir le même sort au même lieu, sous l'accusation de crimes tout aussi imaginaires (176). Un rapport adressé à

(175) Arch. prov. de Liége. Cour de Dalhem, ger. A, reg. n° 2. Arch. du roy., ch. des compt., reg. n° 13146.

(176) Arch. du roy., comptes du haut dros. W. de Drack, reg. n° 13147.

Bruxelles par les échevins de la ville de Dalhem nous apprend que l'on dut, à cette occasion, faire venir de Maestricht l'exécuteur de la haute justice, celui du comté étant décédé (177). En relevant la terrible besogne donnée à ce pauvre homme, nous avons compris qu'il ait pu succomber à la tâche.

Voici enfin ce qui suffira pour donner une juste mesure de l'application dérisoire des lois et de l'abâtardissement du peuple que la terreur retenait dans le devoir.

Pierre Goelen, cultivateur, né et domicilié à Aubel, fut conduit à Limbourg sous la prévention d'être bel et bien un loup-garou. Comme la question qui lui fut appliquée ne put lui arracher aucun aveu, on le délivra aux juges de Dalhem. Ceux-ci, mieux avisés sans doute, le convainquirent de plusieurs autres méfaits, et le pauvre diable expira sur la roue, le 9 février 1605 (178). A chacun des faits que nous venons d'avancer, nous avons eu soin de mettre une date bien constatée, tant nous tenons à prémunir contre eux-mêmes ceux de nos compatriotes qui entretiendraient encore au fond du cœur quelque sympathie pour les choses d'autrefois.

Nous l'avons dit : le châtelain Conrad de Horion avait déserté son poste ; or, peu de temps après, Adrien Bourlet, receveur du comté, qui, nourrissant les mêmes projets, reculait peut-être devant les conséquences probables de la mise à exécution, envoya sa démission à l'empereur. Il s'excusa de la décision qu'il avait prise en disant qu'au

(177) Cette pièce est jointe au vol. de la chamb. des compt. portant le nº 13147.

(178) Arch. du roy., ch. des compt., reg. 13147.

pays d'outre-Meuse les étrangers étaient, plus qu'ailleurs, mal vus et en butte à de nombreuses vexations, et qu'étant Français, il lui tardait autant de rentrer dans sa patrie qu'à ses administrés de le voir s'éloigner (179).

Marie, reine douairière de Hongrie et de Bohême et gouvernante des Pays-Bas, proposa alors à son frère Charles-Quint des créatures à elle pour remplacer, à Dalhem, le châtelain fugitif et le receveur démissionnaire. Ses offres furent agréées. Wynant Rittersbach, dit de Laer, sans toutefois appartenir à la noble famille de ce nom, prêta, le 3 août 1540, le serment de fidélité comme gouverneur et drossart de Dalhem, et s'achemina aussitôt vers sa nouvelle résidence (180).

L'heure des représailles, que Robert de la Marck avait vainement attendue, arrivait enfin. La France, oublieuse de la défaite de Pavie, déclarait la guerre à Charles-Quint. Aussitôt la basse Lorraine, cet antique foyer d'opposition systématique à l'arbitraire, se souleva. Deux émissaires français, Longueval et Van Rossem, y furent envoyés; ils se mirent à la tête d'une partie des troupes du duc de Juliers et surprirent en mars 1543 le duc Philippe de Croy-Arschot qui avait pour mission de ravitailler les places du pays d'outre-Meuse. Les Impériaux perdirent environ trois mille hommes à cette affaire, et leurs vainqueurs, après avoir vainement cherché à forcer quelques châteaux et quelques villes fermées, se mirent à ravager le Limbourg,

(179) Arch. du royaume, chambre des comptes, carton 109, litt. Q. n° 13.

(180) Arch. du roy., ch. des compt., reg. 635. Lettres patentes du 12 juillet 1540; v. aussi reg. 13147.

le Dalhemois et le pays de Fauquemont (181). Les bans du comté de Dalhem, entre autres, furent obligés à des livraisons de pain, de viande et de bière; mais il paraîtrait qu'à Trembleur le mayeur-écoutète, Jean de Weyer, profita de l'occasion pour lever une contribution de guerre plus forte que l'ennemi ne la demandait, afin d'en partager le surplus avec les échevins ses complices. L'impunité, dont les coupables se flattaient, ne fut pas de longue durée. Jean Drognart, de la commune de Trembleur, ayant été arrêté à Dalhem pour avoir dit dans un cabaret que le magistrat de son village était composé de voleurs et qu'il le prouverait au besoin, donna l'éveil. Le conseil des finances fit poursuivre Jean de Weyer, et, après information prise à son sujet sur les registres du receveur Adrien Bourlet, son procès, dont nous ignorons l'issue, s'instruisit en 1549 (182).

Pendant plusieurs années, les impôts ne produisirent presque rien au pays d'outre-Meuse, dont la partie septentrionale avait été cruellement livrée au pillage par les Gueldrois. On avait fixé en 1548 les bornes du comté de Dalhem (183), et l'on avait ordonné l'arpentage des autres domaines brabançons, dont quelques-uns devaient être abandonnés à l'église de Liége. Jamais besogne ne fut plus négligemment faite, puisqu'il est avéré aujourd'hui que, ce travail ayant servi de base pour opérer la cession de la terre de Herstal aux Liégeois, il fut possible à ces derniers de gagner six cents bonniers sur le marché.

(181) Bouille, II, 352. Mélart, 349.

(182) Arch. du roy., ch. des compt., cart. 109, litt. C, n° 43.

(183) Bouille, II, 374.

Ce fut encore en 1548 que, voulant compléter l'œuvre de son grand-père Maximilien, qui avait incorporé la partie orientale de la Belgique au cercle de Westphalie, Charles-Quint donna la dénomination de cercle de Bourgogne au restant de notre patrie. Il faisait en cela d'assez grands avantages aux Brabançons et croyait sans doute s'acheter le pardon d'avoir enfreint à plusieurs reprises le pacte de la Joyeuse Entrée. Mais les Dalhemois y perdaient; toutes leurs marchandises qui passaient sur les terres de Liége étaient soumises à des droits aussi lourds qu'illégalement prélevés.

Les gens d'Eysden furent les premiers qui osèrent s'en plaindre avec autorité; ils invoquèrent le traité signé en 1518 entre Charles-Quint et Érard de la Marck, et firent si bien du reste qu'ils obtinrent pour eux, leurs biens et leurs marchandises, une complète exemption de tonlieux et de péages contre l'octroi de certains avantages qui avaient rapport à la navigation de la Meuse. On s'étonnera peut-être de voir les habitants de ce bourg assimilés, moins le droit de bourgeoisie toutefois, à ceux de Cheratte. Cette faveur qui leur est faite trouve cependant une explication toute naturelle dans le caractère généreux du baron Hoen van Amsterath, seigneur d'Eysden et drossart du pays de Fauquemont. Son fils Arnold, seigneur de Geleen, épousa vers 1560 Anne, baronne de Groesbeke, dont le frère devint, à peu d'années de là, prince-évêque de Liége. Le commerce d'Eysden aurait dû à cette circonstance une nouvelle prospérité, si les guerres entre l'Espagne et les provinces confédérées n'avaient pas si cruellement exposé les populations frontières.

Philippe II, dont un sombre fanatisme obscurcissait les esprits, ne vit autre chose, dans la cession que lui fit son père du gouvernement de ses États en 1555, qu'un aveu d'impuissance à arrêter la marche de l'humanité vers des horizons nouveaux. Il voulut alors accomplir la part ambitieuse des projets paternels; mais, au lieu de combattre avec le protestantisme contre Rome, c'est-à-dire avec l'avenir contre le passé, il préféra le rôle de bourreau à celui de conquérant, et l'empire du monde lui échappa. Sa politique malheureuse ruina nos provinces et ouvrit du même coup l'abîme où devait descendre la splendeur de l'Espagne. Sa sœur naturelle, la duchesse de Parme, ne niait pas le sang belge qui coulait dans ses veines; elle fit, comme gouvernante des dix-sept provinces, les plus généreux comme les plus inutiles efforts pour arrêter d'un côté la révolte du peuple, de l'autre les effets de l'entêtement d'un despote sanguinaire. A l'arrivée de cette princesse dans son gouvernement, de nouveaux lieutenants royaux furent donnés à toutes les provinces.

Jean, comte d'Oost-Vrieslant et seigneur de Durbuy, reprit comme grand bailli, au Limbourg et aux pays d'outre-Meuse, le commandement qu'il avait abandonné en 1552 à Jean, baron van Eynatten (184), parce qu'on avait jugé à propos de diminuer ses gages (185).

Le 17 novembre 1560 et sur l'avis de sa sœur Marguerite, Philippe II nomma, pour succéder à Wynant de

(184) Quix, Beitraege für Eupen, p. 289.

(185) Arch. du roy., chamb. des compt., cart. 109, v. Requêtes et autres pièces remises à la chambre par le comte Jean d'Oost-Vrieslant, gouverneur du Limbourg, de Fauquemont et de Dalhem, le 3 juillet 1551.

Laer, Gaspard de Schwartzenberg, fils de Jean qui avait également été châtelain-drossart de Dalhem sous Charles-Quint (186).

Nous voyons dans les comptes de cet officier, et ailleurs encore, que le souverain ne se gêne en aucune façon pour confisquer sans motifs plausibles des fiefs et des arrière-fiefs et mettre en vente d'autres domaines que ceux qui lui avaient été désignés en 1557 dans un acte qu'il s'était fait donner par les états du Brabant.

Il humilia doublement la ville et franchise de Dalhem en l'érigeant en seigneurie et en la transportant en toute propriété à Joachim Hoppers, conseiller au grand conseil de Malines et l'un de ceux qui jouèrent un rôle des moins patriotiques pendant les troubles qui ne tardèrent pas à éclater. « La seule condition que j'aie imposée, » écrit-il plus tard à sa sœur Marguerite à propos de cette cession, « c'est de servir une rente de deux cents florins à la fille que « laisse le comte de Meurs (187). »

Tout le ban d'Olne fut abandonné contre écus à Warnier de Galoppe, seigneur de la Rochette et drossart à Fléron, dont la fille unique, Marguerite, épousa à la suite de ce marché le baron de Ruyschenberg, maréchal héréditaire au pays de Juliers.

Une autre branche de cette maison, alliée aux Hamalle de Neufchâteau et aux Argenteau d'Ochain, revint dans ce temps-là au pays. Guillaume de Galoppe, seigneur de Wal-

(186) Ch. des compt., reg. 13147.

(187) Ch. des compt., reg. n° 447, intitulé : Des aliénations, etc. La lettre de cession, qui n'existe plus aux arch. de l'audience du Brabant, porte la date du 13 septembre 1567.

denbourg, dut à son dévouement au duc d'Albe, qui avait remplacé la duchesse douairière de Parme dans la vice-royauté des Pays-Bas, de devenir gouverneur par provision des quartiers d'outre-Meuse. Il ne se signala autrement pendant son administration que par des goûts aristocratiques dont la satisfaction contrastait étrangement avec la gravité des circonstances; il s'était réservé toutes les chasses de la contrée et s'était fait affermer la pêche de la Berwine et de la Vesdre (188).

Le ban de Trembleur fut également engagé, en 1560, à Jacques d'Argenteau; mais déjà trois ans après la chambre des comptes se vit chargée d'en opérer le rachat aux frais des communautés et des habitants (189).

Dès que la cause de l'indépendance nationale compta des martyrs un peu marquants, la bourgeoisie et le peuple passèrent des sourds murmures à la révolte ouverte : les Belges fugitifs jugèrent le moment opportun pour rentrer dans leur patrie les armes à la main. Ils fixèrent un lieu de rendez-vous au pays de Gueldre, un autre au pays de Clèves. Bientôt ils se trouvèrent au nombre de deux mille en ce dernier lieu, pleins de courage, il est vrai, mais fort mal armés et à peine rompus au métier de la guerre. Ils se donnèrent des chefs. C'étaient le sire de Villers, le sire d'Huy, qui était un bâtard de l'ancienne maison des comtes de Namur, et Guillaume de la Marck, un ci-devant chanoine tréfoncier de l'église de Liége. Cette petite troupe songea d'abord à surprendre Ruremonde; malheureusement elle

(188) Chamb. des compt., cart. 109, conc. Limbourg et outre-Meuse.

(189) Arch. du roy., chartes du Limb., cart. 28, n° 62; chamb. des compt., cart. 109, litt. Q, n° 1.

perdit trop de temps à poursuivre une tentative insensée, et le duc d'Albe put détacher contre elle le comte de Lodron et don Sanche d'Avila avec cinq enseignes d'Allemands, deux enseignes d'Espagnols et deux cents chevaux (190).

On était au printemps, et le mauvais état des chemins retardait à tel point la marche du corps des révoltés qu'il ne tarda pas à être atteint par l'ennemi aux environs de Dalhem. Un fossé large et profond entourait et complétait la défense de cette ville. Les confédérés s'y jetèrent après avoir toutefois disposé leur bagage de façon à neutraliser l'action de la cavalerie, et ils se défendirent avec une telle persistance que douze cents d'entre eux restèrent sur le terrain.

A la suite de ce combat, qui eut lieu le 25 avril 1568, les sires de Villers et d'Huy, amenés prisonniers à Bruxelles, y furent, comme coupables du crime de lèse-majesté, décapités en la place du Sablon, tandis que Guillaume de la Marck, qui s'était sauvé avec les débris de leur troupe, ne tarda pas à tomber entre les mains du sire de Heintzberg et à subir le même sort en la ville de Maestricht, où l'on avait déjà vu, un siècle plus tôt, un seigneur du même nom gravir les degrés d'un échafaud.

C'est alors qu'un prédicateur calviniste, nommé Hermann Stuycker, se mit à parcourir la principauté de Liége, le Limbourg et les pays d'outre-Meuse; partout il cherchait à ranimer le feu de la révolte, et partout il réussissait à merveille, grâce à la rigueur des placards et à l'effroi croissant qu'inspiraient les tribunaux d'inquisition.

(190) Van Meteren, Hist. des Pays-Bas, éd. de 1618, fol. 56. C. P. Hooft's Nederl. Hist. Amst., 1677, p. 176.

Sa nature généreuse poussait de plus en plus le peuple belge à résister au despotisme; aussi, dès que celui-ci en venait aux concessions, il redoublait ses exigences. C'est l'histoire de presque toutes les révolutions que de voir, par suite de l'intervertissement des rôles, la lutte de sujet à souverain dégénérer en un combat à outrance.

En même temps que Maestricht, les villes de Dalhem, de Limbourg, et de Fauquemont ouvrirent leurs portes aux soldats de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange; et les seigneurs d'outre-Meuse, parmi lesquels nous nommerons Florent de Pallant, comte de Culembourg, et le baron d'Argenteau, qui avaient signé la protestation connue sous le nom de compromis des nobles, en firent autant de leurs châteaux. On prétend même qu'ils chassèrent les prêtres catholiques, dépouillèrent les églises et en firent fondre les cloches (191).

Joachim Hoppers, seigneur de Dalhem, ne vit pas s'accomplir tous ces changements. Il se trouvait à la cour de Madrid comme conseiller au conseil suprême et il s'y servait de sa correspondance pour continuer la rédaction de ses mémoires sur les troubles des Pays-Bas. Cet ouvrage, peu digne de la postérité, vint au bout de deux siècles grossir le bagage littéraire d'un père jésuite. N'aurait-il pas mieux valu qu'il restât en manuscrit (192)?

Mais laissons là le livre pour l'auteur. Hoppers avait toute sa vie défendu l'absolutisme espagnol par des substilités de droit ou des mensonges historiques : la seigneurie de Dalhem avait été sa récompense, mais pas plus que son

(191) Quix, Beit. z. Gesch. v. Aachen, III, 153.

(192) Reiffenberg, Not. et ext. des MSS. de la bibl. de Bourg., I, 67 et suiv. Le p. Hoinck, Analecta belg , II, part. II.

fils Grégoire, sur qui elle fut reportée à sa mort, en 1576, il n'en eut jamais ni profit ni jouissance (193).

Dalhem avait cessé d'être.

Le château des comtes de Hostade; le palais qui avait abrité le duc Jean le Victorieux, Antoine de Bourgogne et tant d'autres princes illustres; le beffroi; les tourelles gothiques; tout cela était soudainement tombé en poussière, et le peuple lui-même, dont nous avons retracé les annales, avait disparu!

Cette catastrophe appartient à l'an 1578 qui s'était ouvert sous les plus fâcheux auspices pour l'indépendance des Belges. La bataille de Gembloux avait été perdue le 31 janvier, et l'armée victorieuse avançait chaque jour vers le nord. Au mois de juin, le conseil de guerre des Espagnols décida la soumission du pays de Limbourg et des quartiers d'outre-Meuse, afin de couper le chemin aux secours qui venaient incessamment par là d'Allemagne rejoindre les révoltés. Don Juan d'Autriche, étant alors souffrant, laissa l'honneur de cette expédition au prince Alexandre Farnèse (194).

La ville de Limbourg, qui eût pu résister des mois entiers, succomba à la trahison et à la peur. Fauquemont, Bolland et d'autres châteaux ne firent pas meilleure contenance. Il n'y eut en un mot que Dalhem qui se couvrit de gloire par sa résistance.

On y avait envoyé une seule compagnie d'infanterie sous les ordres de Camille de Monte pour sommer la place, ju-

(193) Valère André, Bibl. belg, I, 557.

(194) P. Strada, Hist. de la guerre des Pays-Bas, éd. de 1739, liv. 10, vol. II, p. 366.

geant ce détachement plus que suffisant pour cette entreprise; mais il fut reçu à coups de canon et d'arquebuse et se vit obligé de rentrer à Limbourg. Ce premier échec irrita moins vivement Alexandre de Parme que le refus du gouverneur de Dalhem de parlementer avec ses officiers ou même de recevoir ses lettres. Il fit appeler Henri de Vienne, baron de Chevreau, l'un de ses meilleurs lieutenants, et après lui avoir ordonné de marcher aussitôt contre Dalhem avec son régiment de Bourgogne, quatre enseignes d'Allemands et six pièces de canon de fort calibre, il le congédia en disant : « Allez donc remettre aux Dalhemois ma mis« sive à coups de canon (195). »

L'humeur du prince Alexandre, le choix de l'officier expéditionnaire et ces derniers mots qui complétaient ses instructions, disaient assez le sort qui attendait l'ancienne résidence des comtes de Hostade, si elle persistait à se défendre.

Le 20 juin 1578, l'artillerie espagnole se mit, dès le point du jour, en devoir de battre en brèche l'une des portes de la ville, mais les boulets ne faisaient qu'effleurer l'épaisse muraille sans pouvoir l'entamer. On se décida donc, après plusieurs heures d'une infructueuse canonnade, à planter les échelles afin de punir sans plus tarder la garnison des quolibets, qu'en guise de projectiles, elle avait fait pleuvoir sur la tête des assiégeants. Bourguignons et Allemands montèrent en même temps à l'assaut. Plusieurs fois repoussés, les gens du baron de Chevreau, qu'animait son exemple, revinrent à la charge jusqu'à ce que le gouver-

(195) P. Strada, l. c., v. II, p. 371.

neur de Dalhem ayant été tué, la résistance s'affaiblit et la place fut bientôt emportée (196).

Les vainqueurs montrèrent alors une férocité peu commune. Ils massacrèrent non-seulement ce qui restait des deux cent cinquante défenseurs de la ville, mais encore les bourgeois inoffensifs ; les édifices et les moindres habitations furent livrés au pillage.

L'église du château avait servi de refuge à de pauvres femmes, à des vieillards et à des enfants. Les portes en furent forcées, et tous ceux qui s'y trouvaient, inhumainement passés au fil de l'épée. La fille du gouverneur, qui s'était précipitée pendant cette scène d'horreur sur les marches de l'autel, se nomma, espérant peut-être se sauver ainsi la vie. Cette révélation ne servit qu'à lui faire courir un danger plus grand. Deux soldats, frappés de sa beauté, se la disputèrent le sabre en main ; ils lui avaient déjà porté plusieurs coups pour vaincre sa résistance, lorsqu'un gentilhomme de la maison du prince de Parme, nommé Renaud, survint et l'arracha des mains de ces forcenés. Ce secours inespéré n'empêcha pas la pauvre jeune fille d'expirer bientôt après, autant d'effroi que des suites de ses blessures (197).

La mission du baron de Chevreau était achevée ; mais non content d'avoir fait de Dalhem un vaste tombeau, il ordonna encore à ses soldats de mettre le feu aux quatre coins de la ville, et ce fut aux lueurs de cet incendie qu'il partit pour aller chercher la récompense de sa triste victoire.

(196) Meteren, l. c., fol. 149. Chapeauville, l. c., III, cap. 27.

(197) Hist. d'Alex. Farnèse. Amst., 1692, p. 79.

De son côté, Camille de Monte avait pris sa revanche, car c'était lui qui commandait les quatre enseignes d'Allemands qui avaient concouru à ce siége.

Quand, l'année suivante, Alexandre Farnèse reparut au pays de Dalhem, il était gouverneur général des Pays-Bas et il s'en allait investir Maestricht.

Nous savons seulement à ce sujet qu'ayant établi son quartier général à Visé, il envoya de là quelques troupes au prieuré de Sainte-Croix auprès de Fouron-Saint-Martin, où les religionnaires avaient tenu les états d'outre-Meuse, avec l'ordre de livrer aux flammes les bâtiments que les révoltés avaient souillés de leur présence ainsi que les archives qui pourraient s'y trouver (198).

Désormais Dalhem ne devait plus compter comme place de guerre, mais le prince de Parme jugea à propos de la conserver comme centre administratif. Le 13 mars 1580, il obtint des lettres du roi Philippe II qui nommaient Walrave de Draek gouverneur et haut drossart de Dalhem. Ce gentilhomme exerça pendant trente-cinq ans les susdites fonctions et eut son fils Robert pour successeur (199).

C'est comme lieutenant de Claude de Wittem, sire de Ruysbroeck et gouverneur du Limbourg et des quartiers d'outre-Meuse (200), que Walrave de Draek chercha à réconcilier la noblesse du pays avec la couronne d'Espagne, qu'il poursuivit, comme l'on disait alors, *l'extirpation du venin de la réforme,* en faisant brûler quelques pauvres diables, et

(198) Quix, d. chem. Spital, z. heil. Jakob., p. 31.

(199) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 5737 et 5738.

(200) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 13135, commission donnée à Mons, le 3 octobre 1580.

qu'enfin, en 1585, il établit au comté une milice dont le but était de défendre les domaines de S. M. C. contre les entreprises des rebelles des Provinces-Unies.

La nouvelle population de Dalhem, composée d'aventuriers de toutes les nations, était turbulente et difficile à mener. Nous voyons dans les registres des affaires criminelles que plusieurs soldats de la compagnie du régiment Varembon, en garnison à Dalhem, y furent assassinés; qu'il y était très-commun de se battre à coups de couteau et que l'audace des voleurs était telle, qu'en 1593 Thomas Croneberg traversa la ville sur un cheval qu'il avait dérobé à l'abbé de Val-Dieu et que tous les passants pouvaient facilement reconnaître (201).

Ces troubles et ce mépris des lois étaient devenus communs dans les Pays-Bas, et Philippe II, qu'une lutte de trente ans avait rendu plus sage, renonça à forcer la révolte dans ses derniers retranchements : il laissa ce soin à sa fille Isabelle et à son époux l'archiduc Albert, auxquels il fit la cession de ses États de Bourgogne. L'inauguration des nouveaux souverains fut sans doute célébrée à Dalhem en 1599, dans le même temps qu'elle le fut à Limbourg.

Après la mort de son père, Robert de Draek en obtint la survivance par un acte du 14 octobre 1616, et le premier fait de quelque importance, qui signale son administration, se trouve être la reconstruction du pont de la Berwine, sur lequel on passait pour aller à Maestricht. Ce pont, d'une construction élégante, a deux arches; il fut achevé en 1618 (202).

(201) Arch. du roy., chamb. des compt., reg. 13147.

(202) Arch. du roy., chart. du Limb., cart. 28, n° 39.

La guerre de trente ans s'éveillait de l'autre côté du Rhin. Elle fit l'office de paratonnerre et attira à elle la foudre des révolutions qui, depuis si longtemps, ravageait nos contrées. Belges et Hollandais n'eurent plus à se combattre que sur leurs frontières ou bien en se rencontrant, à l'étranger, dans des camps opposés.

Cependant la cité de Maestricht, qui avait toujours exercé une certaine influence sur les destinées du comté de Dalhem, la révéla encore en 1632. Elle venait de tomber au pouvoir du stathouder Frédéric-Henri de Nassau, et sa défection entraîna celle de Fauquemont, de Limbourg et de Dalhem. Tour à tour Espagnols ou Hollandais, Autrichiens ou Suédois, qui ne pouvaient plus subsister dans l'Allemagne brûlée, ravagée et ruinée, venaient prendre leurs quartiers sur la rive droite de la Meuse. Jean de Weert, le fameux général, s'y conduisit de telle sorte qu'il se mérita de la part du clergé liégeois l'appellation peu flatteuse d'homme vil et barbare (203).

Un capitaine hessois nommé Van Cauwenberg fit pis encore; il s'empara du château de Gronsveld qu'il transforma en un véritable repaire de brigands. Ses courses s'étendirent jusqu'à Cheratte et Jupille. Comme la force publique restait inactive ou impuissante, des paysans se réunirent pour marcher sur Gronsveld le 16 juillet 1643; ils s'emparèrent du château, et pendirent le capitaine après avoir massacré ses soldats et complices (204). Le traité de Münster vint, en 1648, après une élaboration des plus lentes, mettre fin à une guerre que les contemporains se

(203) Bouille, III, 227.

(204) Theat. europ., V., 83.

prêtaient à regarder comme interminable, tant la fortune, en distribuant capricieusement victoires et revers, semblait se complaire à la voir durer.

D'après l'article 3 de ce fameux traité, il fut convenu entre l'Espagne et les Provinces-Unies que chacune des deux puissances demeurerait en jouissance effective des pays, villes et terres qu'elle occupait alors (205). Cette stipulation présenta des difficultés presque insurmontables lorsqu'il fallut l'appliquer aux pays d'outre-Meuse où rien n'était bien déterminé au moment de la signature de la paix.

Le sujet valait bien la peine d'être discuté. On le fit; mais avec tant d'aigreur et de mauvaise foi, que, de part et d'autre, on aurait voulu en revenir à soutenir ses droits les armes à la main. Heureusement la lassitude qu'éprouvaient les deux gouvernements fit diversion à leurs intentions belliqueuses, et l'on s'occupa, du 25 février au 27 mars 1658, à conclure à la Haye une convention qui décida que les pays d'outre-Meuse seraient partagés par moitié entre l'Espagne et la Hollande, et qu'on procéderait immédiatement à cette opération (206).

Là encore des embarras imprévus vinrent à surgir. Les négociations recommencèrent, et, le 13 décembre 1659, on prit de nouveaux engagements qui, bien que consacrés deux ans plus tard par un traité (207), avaient encore le défaut d'être impraticables.

(205) Dumont, Corps diplom., VI, part. I, 430.

(206) Dewez, Hist. gén. de la Belg., VI, p. 11. Basnage, Annales des Prov.-Un., I, 545.

(207) Le 26 décembre 1661. Aitzema, Saaken van Staat en Oorlogh, IX, 317. Placards du Brabant, III, part. III, p. 773.

Tant de délais et tant de combinaisons malheureuses firent enfin comprendre que le seul moyen de s'entendre était hors du domaine de la diplomatie. Les parties intéressées envoyèrent des commissaires sur les lieux qui eurent à décider des différentes juridictions, bannalités et autres droits. Quand cette opération fut terminée, le baron Jean de Berghecke, conseiller aux finances, de Cape, conseiller fiscal, et l'avocat du roi auprès de la chambre des comptes, s'en allèrent rejoindre à Aix-la-Chapelle les commissaires des États-Généraux, et le 29 septembre 1663 toutes les difficultés concernant le comté de Dalhem et les terres de Fauquemont et de Rolduc se trouvèrent aplanies.

Le roi d'Espagne eut en possession éternelle et héréditaire les bans, seigneuries et villages de Cheratte, Fouron-le-Comte, Warsage, Meer, Noirbeke, Richelle, Fouron Saint-Martin, Neufchâteau et Housse, et la part fut si large, parce que les Provinces-Unies voulaient en entier la terre de Fauquemont afin de s'affermir dans la possession de Maestricht (208).

Quant à la châtellenie de Dalhem, elle n'eut, ainsi que les bans d'Olne, de Trembleur, de Bombaye, de Cadier, d'Oost et de Fenneur, qu'à s'applaudir de demeurer sous la domination hollandaise. Tandis que Philippe IV soulevait les réclamations et les murmures de ses peuples nouvellement reconquis par l'établissement d'une chambre des tonlieux au Limbourg et aux pays d'outre-Meuse (209), Théodore

(208) Dumont, l. c., VI, part. II, 396.

(209) Cette chambre fut fondée par acte du 12 février 1662, mais le conseil du Brabant reconnut, par son message du 19 avril 1668, la nécessité de la supprimer.

de Xhénemont, envoyé à Dalhem en qualité de haut drossart, apprenait à ses administrés que les États-Généraux, vu l'appauvrissement du pays, continueraient à ne pas faire prélever les impôts, tailles et autres redevances, et qu'ils avaient, en outre, l'intention d'envoyer à résidence fixe dans leur ville un certain nombre de vétérans ou d'invalides de leur armée de terre.

C'est à cause de cette exemption des charges publiques que Guillaume Moelingen, Bernard de Barchon, Jean de la Saulx et Martin-Philippe Sprimont, qui s'étaient succédé à Dalhem comme mayeurs depuis l'occupation de leur ville par les Hollandais, durent remplir gratuitement leurs fonctions (210).

La mort du roi Philippe IV, arrivée le 17 septembre 1665, laissait l'Espagne avilie, et créait, à l'égard de la Belgique, de nouvelles complications et de nouvelles inquiétudes. L'héritier du trône n'avait que quatre ans, et il appartenait à un second lit, tandis que sa sœur Marie-Thérèse, qui avait épousé Louis XIV, roi de France, était issue d'un premier mariage. Cette circonstance, fort indifférente au premier coup d'œil, devint cependant une arme terrible entre les mains du monarque français. Prétendant qu'un droit de dévolution en faveur des enfants d'un premier lit existait encore en Belgique dans le règlement des successions, il n'hésita pas à assimiler son auguste parenté à une famille bourgeoise pour pouvoir exiger, du chef de son épouse, l'abandon de cette partie des Pays-Bas que l'Espagne avait su ramener sous son obéissance.

(210) Arch. prov. de Liége. Cour féod. de Dalhem. Sér. A., reg. 3, 4 et 5.

Les États-Généraux virent avec effroi que le Limbourg et les trois quartiers d'outre-Meuse étaient compris dans cette brutale réclamation, et ils formèrent avec l'Angleterre et la Suède une ligue dont le but était d'arrêter le succès des armes de la France. Ils réussirent trop bien, puisque Louis XIV, qui souffrait difficilement qu'on traversât ses projets, leur déclara la guerre. Les quartiers d'outre-Meuse ne tardèrent pas à en être le théâtre. Le 24 mai 1672, le roi de France passe avec son armée la Meuse à Visé, et il s'en vient, le même jour, camper à Berneau dont le territoire est neutre (211). Si, comme l'affirme Voltaire, Louis XIV avait fait distribuer de l'argent dans tous les villages de Belgique pour dédommager les paysans dont on foulait les récoltes, il est certain qu'il changea d'avis en traversant la Meuse. Les petites places du pays furent occupées, les châteaux livrés au pillage et les autorités espagnoles ou hollandaises mises en demeure de fournir, dans les trois jours, d'immenses quantités de fourrage. De Berneau au Rhin, on ne devait plus s'arrêter.

L'année suivante, le comté de Dalhem fut de nouveau occupé par les Français qui en devinrent bientôt les véritables maîtres par la prise de Maestricht.

Comme Alexandre Farnèse l'avait fait quatre-vingt-quinze ans plus tôt, Louis XIV établit son quartier général à Visé, et décréta de là une mesure dont le but était d'augmenter la puissance de Maestricht, mais dont les résultats achevèrent de dépoétiser à tout jamais les bords de la Meuse. Les forteresses furent rasées et les manoirs d'une apparence

(211) Bouille, III, 366.

féodale quelque peu menaçante impitoyablement renversés. Le marquis de Bellefonds, qui se trouva être l'exécuteur de ces œuvres de haut vandalisme, fit sauter les tours et tomber les murailles de Navagne, de Bolland et d'Argenteau; il n'eut pas même pitié des innocentes fortifications de Dalhem (212). Son zèle l'emportait. On raconte que ses lieutenants s'y prirent si maladroitement dans cette dernière ville que plusieurs maisons sautèrent avec les murs et que toutes celles qui étaient bâties sur les rampes de la montagne furent plus ou moins endommagées (213).

La conquête de Maestricht eut encore pour conséquence de rapprocher, par des traités, les Provinces-Unies, de l'Espagne et de l'Autriche. Celui qui fut conclu le 30 août 1673 entre les États-Généraux et le roi d'Espagne fixa par l'article 18 les droits de ce souverain sur la ville de Maestricht, le comté de Vroenhoven et les terres de Rédemption et de Saint-Servais, dont une partie, comme nous l'avons déjà dit, appartenait au comté de Dalhem. Huit villages formaient le ban de Rédemption; onze celui de Saint-Servais. Dès ce moment les pauvres habitants se trouvèrent avoir deux maîtres, et se virent longtemps dans la dure nécessité de payer une fois leurs contributions à la Hollande, qui ne se pressait pas d'exécuter le traité, une autre fois à l'Espagne, puis à l'Autriche qui lui succéda dans ses prétentions.

(212) Basnage, II, 502, Bouille, III, 387.

(213) Le traité de la Haye, du 26 décembre 1661, nous donne une idée du délabrement dans lequel se trouvaient les défenses de Dalhem. Il est dit, art. 22, qu'on n'y avait dépensé que 800 florins en réparations, tandis que l'entretien des châteaux de Rolduc et de Fauquemont avait coûté dix fois cette somme.

Quand la paix de Nimègue eut, en 1678, fait sortir les Français de Maestricht, le roi d'Espagne Charles II réclama avec instance des Provinces-Unies l'exécution tant retardée du traité qu'ils avaient signé cinq ans auparavant, mais il n'obtint que des réponses évasives.

Ces disputes au sujet des domaines ecclésiastiques sis aux pays d'outre-Meuse continuèrent même après le traité d'Utrecht; elles enhardirent le marquis de Lavergne, qui s'était rendu acquéreur des terres d'Argenteau et de Hermalle, dont la dernière faisait partie du ban de Rédemption, à s'ériger en seigneur indépendant. Malheureusement pour lui, on prit la chose de fort mauvaise part; sur des ordres de la cour de Vienne, le procureur général du Brabant le fit poursuivre criminellement pour félonie. Le marquis comprit alors qu'il s'était trompé de siècle ou de pays; il fit intercéder pour lui en haut lieu, et il s'en vint, le 31 mars 1753, présenter au conseil du Brabant une humble requête dans laquelle il promettait de nombreuses preuves de son repentir.

Cependant la condition des pauvres gens qui habitaient les domaines ecclésiastiques ne vint à s'améliorer que par le traité de Fontainebleau, lequel sacrifia l'Escaut à la Meuse (214). La châtellenie de Dalhem, les bans d'Olne, de Trembleur, de Fenneur, d'Oost, de Cadier et de Bombaye rentrèrent sous la domination autrichienne. Cet événement peut être regardé comme heureux, puisqu'il appelait les pays d'outre-Meuse à vivre désormais d'une vie commune avec le reste de la Belgique.

(214) De Gerlache, l. c., I, 117, 118. Martens, Erzaelung, etc., II, 51.

Pendant un siècle et demi, les Hollandais avaient tenté tout ce qui était imaginable pour faire remonter Dalhem, descendu à l'état de bourgade, au rang de ville, mais rien n'y fit. L'hostilité des princes-évêques de Liége contribua surtout à produire ce triste résultat. Ils avaient à se venger de ce que les États-Généraux avaient fait sortir les ecclésiastiques romains du Limbourg et des quartiers d'outre-Meuse, et ils ne trouvèrent rien de mieux que de frapper le commerce. La permission, que l'empereur Ferdinand III avait donnée aux Liégeois, de prélever le soixantième de la valeur sur les marchandises importées ou mises en consommation, fut l'arme dont ils se servirent avec autant de préférence que d'illégalité. Le soixantième prélevé sur les marchandises expédiées en transit frappa mortellement le commerce des Limbourgeois et des Dalhemois avec le reste de la Belgique. Plus tard ce même droit fut exigé au nom de l'évêque de Liége aux bureaux de douane de Weerth et de Roer, et c'étaient les relations des pays d'outre-Meuse avec la Hollande qu'il s'agissait de détruire.

Supprimés à main armée, ces deux bureaux furent cependant rétablis en 1718 par l'électeur de Bavière, qui voulait se rendre agréable à son frère alors évêque de Liége.

Nouvelles réclamations ; nouvelle suppression, et nouveau rétablissement sous George-Louis de Berghe. Cette guerre de tarifs et ces contestations tombèrent devant la réunion des provinces de Belgique obtenue par le traité de Fontainebleau.

Aujourd'hui, Dalhem tient, avec quatorze cents habitants, le rang de chef-lieu de canton, et, pour peu que le gouvernement puisse diminuer toutes ces entraves et toutes

ces vexations inhérentes à la zone douanière, les usines, les fabriques et les exploitations du canton dalhemois prendront un plus grand essor et contribueront à jeter un nouvel éclat sur les pacifiques lauriers de notre patrie.

FIN.

